Histoire et généalogie des Limousins

D'ONTE SES

D'OÙ ES-TU ?

**La revue du
Cercle de généalogie et d'histoire des
Marchois et Limousins**

n° 27 - printemps-été 2023 - 45e année

Sommaire

D'ONTE SES n° 27 - Printemps-été 2023

AVANT PROPOS
Alain Pérel ..... page 4

FÉODALITÉ MODERNE : POMPADOUR AU 17e s.
Henriette Casaubieilh ..... page 6

XAVIER AUDOIN, UN ORGANISATEUR DE LA VICTOIRE
Jean-Marie Ruthon ..... page 15

L'ESSOR DE LA HAUTE BOURGEOISIE RURALE EN LIMOUSIN AU 19e SIÈCLE : L'EXEMPLE DES TEISSERENC DE BORT
Michel Labrousse ..... page 30

LA FÔRET : UN PATRIMOINE LIMOUSIN
Michèle Montel ..... page 44

LÉON JEAN PHÉLICIEN CHAGNAUD (1866-1930) ENTREPRENEUR DE TRAVAUX PUBLICS DE LA CREUSE
Marianne Laplaud ..... page 54

RIRETTE MAÎTREJEAN, LA CORRÉZIENNE INSOUMISE
Brigitte Favrie-Banette ..... page 63

LES CHIGOT, UNE FAMILLE D'ARTISTES AUX 19e ET 20e SIÈCLES
Martine Tandeau de Marsac ..... page 72

LES ZONES D'OMBRE DE L'AFFAIRE BARATAUD
Philippe Grandcoing ..... page 84

· BULLETIN D'ADHÉSION / ABONNEMENT

Avant-propos

Alain Pérel

Entre traditions et progressismes

Affirmer qu'à chaque époque de l'Histoire, on voit se côtoyer Anciens et Modernes, respectivement adeptes des traditions et d'aventures innovatrices, peut apparaître comme rappeler une banalité. Cette assertion constitue pourtant une réalité qui concerne séparément ou ensemble les domaines économique, politique, idéologique et sociétal. Lors des longues périodes de stabilité, les traditions l'emportent, les signes précurseurs de modernisme n'apparaissent que de façon ténue. Parfois, le mouvement s'accélère, la société est alors pleinement consciente des mutations engagées. Et c'est en « refaisant l'Histoire » que l'on peut, comme dans ce numéro, dresser plusieurs portraits témoignant selon les cas de caractères traditionnalistes et progressistes (dans une large acception du terme, au-delà de sa connotation politique contemporaine) à différentes époques.

Le règne de Louis XIV, à l'époque dite *moderne* par nos historiens, voit encore subsister des relations aujourd'hui jugées archaïques car issues du Moyen Âge : les rapports féodaux entre seigneurs et vassaux perdurent. En prolongation de son étude précédente[1] sur les seigneurs et paysans du marquisat de Pompadour, **Henriette Casaubieilh** analyse les relations conflictuelles entre les Hautefort, détenteurs de la seigneurie et un couple de ses vassaux, les *du Verdier de Lubersac* ; le suzerain veille au maintien de ses prérogatives : « *la situation du seigneur à l'égard de ses vassaux s'appuie sur une entreprise de légitimation par le prestige et la tradition* ».

Bouleversements révolutionnaires : **Jean-Marie Ruthon** suit le parcours de Xavier Audoin, jeune notable limougeaud destiné à la prêtrise, qui émerge dans les sociétés des *Amis de la Constitution* de la ville, monte à Paris, devient un actif sans-culotte, franchit les échelons de la hiérarchie du régime et devient secrétaire général du ministère de la Guerre dans la mouvance de son beau-père titulaire du portefeuille. Évitant les embûches sous la Terreur, il est revenu ensuite à ses activités historiques et littéraires de prédilection. Représentatif d'un personnel politique rentré dans le rang après la période révolutionnaire, il ne reniera pour autant jamais ses convictions.

Nonobstant les changements politiques, les mutations au 19e siècle sont avant tout économiques et techniques : trois grands notables illustrent cette forme de progressisme : Pierre-Edmond Teisserenc de Bort, polytechnicien et ses deux fils Edmond et Léon. **Michel Labrousse** dévoile les multiples domaines dans lesquels ils ont exercé leurs talents à eux trois : rénovation de l'agriculture et de la race bovine limousine, construction des Chemins de fer, édification de la météorologie moderne, couronnés pour le père par une carrière ministérielle sous la IIIe République naissante. Gentlemen-farmers avant-gardistes, ingénieurs, scientifiques, hommes politiques : les trois hommes ont pesé dans les transformations de l'époque.

Au tournant des 19e et 20e siècle, place à un autre ingénieur d'une grande école, les Arts et Métiers. Léon-Phélicien Chagnaud, natif du Bourg-d'Hem, est issu d'une tradition on ne peut plus classique mais teintée de modernisme : son père est un entreprenant patron-maçon creusois. Sous le regard de **Marianne Laplaud**, le jeune diplômé *gad'zart* va montrer tout son talent et promouvoir des techniques inédites de forage d'ouvrages souterrains, faisant notamment appel à l'électricité et à l'air comprimé. C'est

1 *Seigneurs et paysans en Limousin : Pompadour à l'Époque moderne.* Henriette Casaubieilh. D'ONTE SES n°26.

un des pères fondateurs du métro parisien, un homme en vue lors de l'Exposition universelle de 1900. Entrepreneur avisé, qui mène également une carrière politique au service de son département d'origine, il est à l'origine d'une épopée et d'une dynastie industrielles insuffisamment connues.

Au même moment, un courant de pensée progressiste radical (dans un sens idéologique cette fois) émerge : l'anarchisme : refus de l'ordre économique et industriel, mais aussi politique et sociétal. *Rirette*, une tulloise, s'inscrit dans cette mouvance qui « *remet en cause les normes de son temps, les préjugés, une société corsetée et inégalitaire* ». **Brigitte Favrie-Banette** pose un regard empreint de sympathie sur une jeune femme qui, confrontée aux outrances du mouvement, saura finalement garder son libre-arbitre et s'éteindra en juin 1968 : « *le souffle politique libertaire qui anime les premières contestations a-t-il fait écho à ses années de jeunesse ?* ».

La vieille forêt limousine s'est amenuisée par les défrichements sous l'ère gallo-romaine et au Moyen Âge. La Montagne héberge landes et pâtures à moutons à la fin du 19e siècle. L'exode rural induit au début du 20e siècle une mutation supplémentaire spécifique à notre région : une nouvelle forêt limousine réinvestit le territoire, notamment sous l'impulsion de Marius Vazeilles. C'est dans ces peuplements massifs de résineux que **Michèle Montel** s'est aventurée, elle restitue aussi la dimension économique de nos boisements contemporains. Transition également vers le futur : c'est maintenant aussi à des défis environnementaux et climatiques que notre forêt régionale devra répondre.

L'art : dénominateur commun familial

Martine Tandeau de Marsac, petite-fille de Francis Chigot, notre emblématique maître-verrier limougeaud, esquisse une généalogie descendante du grand-père de l'artiste, tailleur d'habits à Saint-Léonard-de-Noblat. Elle nous montre comment « il est né dans le verre » et, peut-être influencé par ses cousins, il a quitté l'artisanat paternel pour engager son œuvre artistique personnelle. Une incursion dans la famille de l'épouse de Francis permet aussi d'identifier de nouveaux entreprenants creusois partis exercer leurs talents à Paris. Mais l'auteure nous fait également découvrir une lignée d'artistes inscrits dans la tradition familiale par le biais d'un certain nombre d'œuvres délicates réalisées par les descendants de Francis Chigot.

Atypisme

Philippe Grandcoing poursuit ses investigations sur un fait divers atypique, mêlant affaire de mœurs, antagonismes sociaux et faits crapuleux qui a défrayé la chronique à Limoges en 1929 : l'affaire Barataud[2]. Le double meurtre conserve plusieurs zones d'ombre qui n'ont pu être éclairées par l'enquête en dépit des premiers aveux de l'accusé ; la culpabilité du condamné et son éventuel mobile sont incertains pour l'un des deux homicides. Les faits criminels ont peut-être en bonne partie une motivation passionnelle. Telle est l'hypothèse envisagée par l'auteur dans ce second volet qu'il consacre ici à l'affaire Barataud : « là réside peut-être le véritable secret de Charles Barataud, celui d'un amour immense, d'un amour trahi et donc d'un amour indicible ».

Alain Pérel

2 *Crime, scandale et polémique au cœur des Années folles : retour sur l'affaire Barataud.* Philippe Grandcoing. D'ONTE SES n°25.

Féodalité moderne : Pompadour au 17e siècle

Henriette Casaubieilh

L'auteure : Henriette Casaubieilh est élève en Histoire et Sciences Sociales à l'École Normale Supérieure d'Ulm, et rédactrice indépendante pour la revue *Historia*. Portée par son attachement au Limousin dont elle est originaire par sa mère, elle a travaillé sur Pompadour dans le cadre d'un master d'histoire moderne à Sorbonne-Université.

Résumé : Lorsque l'on pense féodalité, on imagine le système médiéval fait de hiérarchie seigneuriale, matérialisé par les hommages des vassaux aux suzerains. Et pourtant, les droits féodaux ne sont abolis que lors de la nuit du 4 août 1789. Elle demeure jusqu'alors, certes selon des modalités différentes du Moyen Âge, mais tirant le principe de sa légitimité dans la tradition et dans la mise en place d'un pouvoir impliquant à la fois des devoirs et des droits, économiques comme symboliques. Continuant à nous appuyer sur la Correspondance du marquis d'Hautefort, sur laquelle nous avons travaillé pour le numéro précédent de *D'Onte Ses*, nous étudierons ici le système féodal à Pompadour à la fin du 17e siècle.

Dans le précédent numéro de *D'Onte Ses*, nous avons eu le plaisir de travailler sur les rapports entre les Hautefort et leurs paysans sur les terres de Pompadour aux 17e et 18e siècles. Pour cela, nous nous appuyions sur la correspondance du marquis d'Hautefort, seigneur des terres de Pompadour, avec les administrateurs de ses terres. Parmi eux comptait Henri du Teilhet, sieur de Lamothe, aïeul de Julien Dutheillet de Lamothe qui publia ces lettres en 1905[1].

Cette correspondance est riche en anecdotes qui éclairent très concrètement le rôle du seigneur tel qu'Hautefort le percevait lui-même, la façon dont il concevait l'autorité dont il était investi et les ressorts de légitimité de sa fonction.

Ce rôle de seigneur se place dans un système fait de hiérarchies, impliquant des services réciproques entre les différentes fonctions sociales. On peut parler, à l'époque moderne, de la subsistance d'une féodalité. Nous justifierons tout d'abord ce choix sémantique, en explorant les spécificités du système féodal moderne. Cela nous amènera ensuite à analyser une étude de cas qui permettra de voir comment la situation de seigneur à l'égard de ses vassaux s'appuie sur une entreprise de légitimation par le prestige et par la tradition.

1 *Correspondance de François Marie d'Hautefort et de Marie Françoise de Pompadour, marquis et marquise de Pompadour*, rééd. 2018, Wentworth Press. Disponible sur Amazon.

Un point sur la féodalité à l'époque moderne

On appelle féodalité le système hiérarchique dont la complexité exige un point de précision. Il qualifie généralement l'époque médiévale, et son emploi n'a en effet rien d'évident pour la période moderne.

Le médiéviste Georges Duby conçoit l'origine de la féodalité comme un système caractérisé par « la décomposition de l'autorité monarchique, c'est-à-dire la déliquescence d'un pouvoir central supérieur exerçant une autorité de nature publique »[2].

La féodalité médiévale avait eu pour origine l'impuissance des carolingiens à contenir les invasions extérieures, ce qui avait hâté la dispersion de leur pouvoir. Le pouvoir était passé dès lors entre les mains de princes régionaux. Les prérogatives royales leur avaient été déléguées et ils les avaient incorporées à un patrimoine familial dynastique. Ces principautés s'étaient désagrégées, dans un second temps, et des chefs de moindre envergure, à l'échelle locale, avaient gagné en autonomie à leur égard et pris possession du pouvoir local.

Le système féodal, qui s'apparente davantage à une féodalisation (c'est-à-dire à un phénomène toujours en mouvement) qu'à un état de fait, était caractérisé par des relations interpersonnelles codifiées, fondées sur l'octroi de la terre et le service guerrier, et des bornes géographiques limitées par les conditions matérielles[3]. Le seigneur prêtait un hommage à un suzerain et recevait celui de ses vassaux, sur lesquels il exerçait une domination au sein de sa seigneurie.

Or, de même que la féodalité naquit de la décomposition du pouvoir royal, il pourrait sembler que la centralisation de l'État monarchique, à partir du 17e siècle et même un peu avant, avec l'émergence de l'État moderne, ait engendré l'affaiblissement des liens féodaux et du pouvoir seigneurial.

Cette question a été particulièrement étudiée par les historiens marxistes des années 1960 à 1980. En 1968, Albert Soboul défendait l'usage du terme de féodalité pour l'époque moderne[4]. Il soulignait que pour saisir la réalité de la féodalité à l'époque moderne, il fallait à l'historien éviter de donner aux mots une acception sclérosée et purement juridique, sans doute alors dépassée : « Ce qui nous importe ici, c'est la dimension sociale du mot féodalité à la fin de l'Ancien Régime, c'est le sens où l'entendaient non les juristes, mais les paysans »[5]. Les droits féodaux étant les droits dérivant du contrat de fief et les rapports d'homme à homme, la féodalité est une réalité vécue plus qu'un cadre juridique[6].

C'est dans cette optique que nous tâcherons, d'après une étude de cas portant sur l'une des terres du marquisat de Pompadour, de saisir un peu de la réalité de la féodalité au 17e siècle en Bas-Limousin, à la limite du Périgord.

Étude de cas : conflit avec les du Verdier

Les Hautefort entretiennent avec les membres de la noblesse locale des rapports qui pourraient faire à eux seuls l'objet d'une étude. Nous y incluons, d'une part, la grande noblesse régionale avec laquelle les Hautefort entretiennent souvent des liens d'amitié (les Souillac par exemple), mais aussi les seigneurs vassaux.

Rappelons les terres qui constituaient le marquisat de Pompadour. Tout d'abord Bré, comprenant elle-même Lubersac, Coussac, Montgibaud, Mensac, Benayes, Saint-Pardoux Corbiers, Saint-Ybart, Saint-Martin-Sepert, Beyssac, Saint-Sornin-la-Volps, Saint-Éloi, Troche et Vigeois. Également les terres de Treignac, Saint-Cyr-La-Roche, Ségur.

---

2 DUBY Georges, *Guerriers et paysans. VIIIe-XIIe siècles. Premier essor de l'économie européenne*, Paris, Gallimard, 1973, p. 184.

3 WEBER Max, *La domination*. 1re édition 1914, éditions La Découverte, coll. SH/Politique et sociétés, édition traduite de 2014.

4 SOBOUL Albert, *La Révolution française et la féodalité*. Annales historiques de la Révolution française, n°193, 1968, p. 289-298.

5 Ibidem.

6 Ibidem.

Les familles nobles qui devaient hommage aux Pompadour à raison de Bré étaient : les Bonneval, à Coussac ; à Saint-Martin Sepert : les Royère, seigneurs de Lom et de Peyraux, les Joussineau de Fayat ; à Lubersac : les Lubersac seigneurs du Verdier, les du Saillant (Lavergne), les d'Amelin du Chambon, les Lacroix de Porterol (La Faucherie), les d'Espérut de la Châtonie (Faraud)[7].

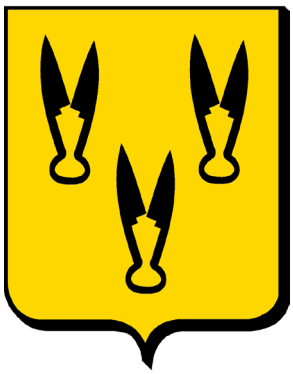

Armes des Hautefort.

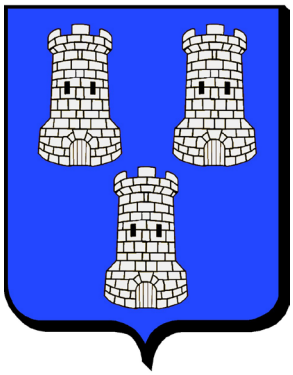

Armes des Pompadour.

Les du Verdier étaient donc l'une des familles nobles qui devait l'hommage au marquis de Hautefort à raison de la baronnie de Bré. Un conflit oppose le suzerain et son vassal à partir de 1692, constituant un souci majeur dont fait état la correspondance des Hautefort.

Pour en saisir la cause, il faut remonter à la seconde moitié du 15e siècle. Jean Hélie de Pompadour, seigneur de Pompadour, de Cromières, Saint-Cyr-la-Roche, Chanac, Seilhac, Allassac, conseiller au Parlement de Paris et Chambellan de Louis XI, époux de Marguerite Chauveron (1453), acquit la seigneurie de Bré, et organisa le regroupement territorial des juridictions de Bré et Pompadour, en en interdisant l'aliénation, et prévoyant leur transmission, assez classiquement, par les héritiers mâles par ordre de primogéniture[8]. En tant que barons de Bré, les Pompadour entrèrent à Lubersac, et s'y trouvèrent en rivalité avec les seigneurs de Lubersac, les du Verdier, habitants du château de Verdier (la famille du Verdier est une branche des Lubersac). Si des contestations se firent jour, elles s'apaisèrent, et sous Jean de Pompadour père de Marie-Françoise, l'entente et même la cordialité régnaient[9]. Il semblerait que plusieurs hommages aient été rendus, et que des accords aient formalisé la hiérarchie entre les du Verdier et les Pompadour. Ainsi, le château des du Verdier ne devait pas avoir davantage que le statut d'un repaire noble. En outre, une transaction de 1507 maintenait Jean de Lubersac dans son droit de viguerie[10], mais en lui défendant d'agrandir sa forteresse[11]. Dans les premières lettres des Hautefort dont nous disposons, l'entente entre les deux familles semble être bonne[12]. Et d'ailleurs, quelques années après l'affaire que nous allons développer, les rapports

7 NUSSAC Louis de. *Arnac-Pompadour, XVIIe-XVIIIe siècles*, 1re édition 1904, Lorisse, 2004, p. 41.

8 REMY Christian. *L'ancrage territorial de l'aristocratie limousine (XIe-XVIe siècles) quelques réflexions.* Siècles, n° 38, 2013.

9 NUSSAC Louis de. *Arnac-Pompadour, XVIIe-XVIIIe siècles*, 1re édition 1904, Lorisse, 2004, p. 61.

10 Juridiction administrative médiévale pour les règlements des affaires civiles.

11 POULBRIERE Abbé Jean-Baptiste. *Lubersac op. cit.,* tome 2, 1965 p. 132.

12 Voir par exemple : *Correspondance, op. cit.*, lettre d'Hautefort du 24 juillet 1688, p. 36 : « Je seray bien aise que M. du Verdier vienne icy. Vous pouvez assurer madame du Verdier que je luy rendrai tous les services que je pourray. Je ne doubte pas qu'elle n'en soit persuadée, ne manquez pas de luy faire mes compliments, M. l'abbé de Pompadour [oncle de Marie-Françoise de Pompadour] qui est présent vous en charge aussy. Hautefort. »

semblent avoir été, non plus cordiaux certes, mais normalisés[13].



Armes des Lubersac.

Le différend éclate en juin 1692. L'un des gestionnaires des terres, Bigorie, sur l'ordre d'Hautefort, interdit momentanément la vente des autres blés que ceux de son maître. Les Pompadour veulent ainsi avoir le temps de débiter leur grain et de le vendre intégralement avant la récolte suivante. Il faut noter que l'on est dans un contexte difficile : les pluies ont été nombreuses, et 1692 marque la deuxième année de disette d'affilée en Limousin[14], et commence sur un mois de janvier difficile. Madame du Verdier s'en plaint à la marquise, qui ne répond pas assez vite à son gré. Elle exhibe alors une affiche dans le bourg, par laquelle elle se prévaut d'un droit de viguerie, et invoque une transaction passée avec Jean de Pompadour, dont les Hautefort n'ont pas connaissance.

L'enjeu porte donc les attributions de l'une et l'autre famille, ce qui met en jeu la question de la tradition. Mais le litige porte également sur la forme : les Hautefort condamnent l'insolence de madame du Verdier et le scandale qu'elle crée. Tels seront les deux axes que nous développerons.

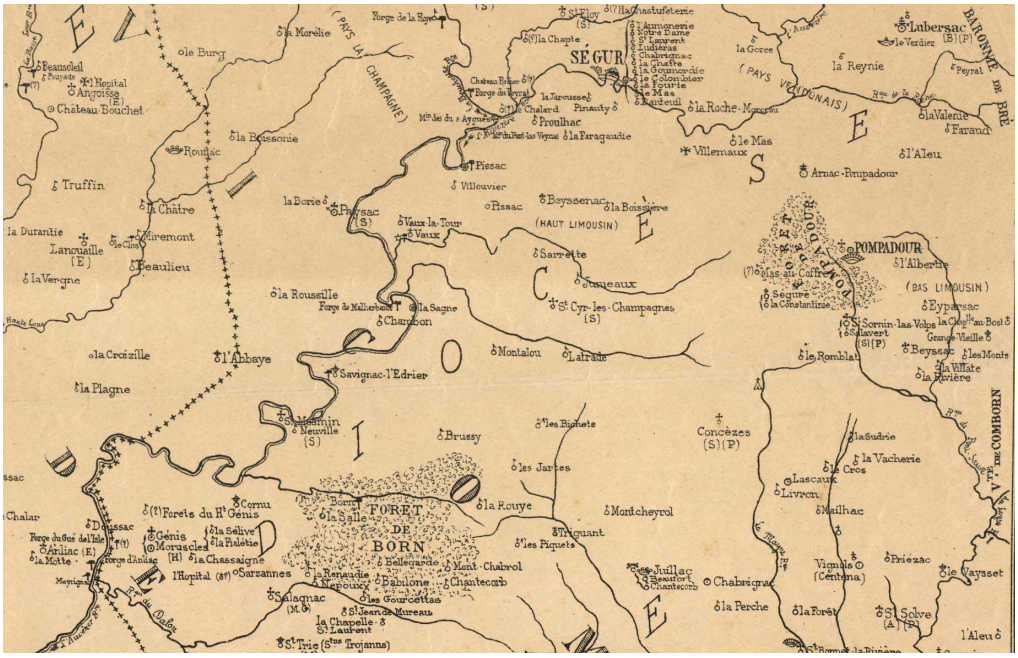
SÉGUR
POMPADOUR
FORET DE BORN
Lubersac
Arnac-Pompadour
Concèzes
Montcheyrol
Juillac
Vigeois
Priézac
Le Vaysset
Le Verdier
Le Burg
Truffin
Roullac
Piessac
Villeuvier
Rissac
Beyssenac
Sarrète
Jugeaux
Montalou
Laradie
Savignac-l'Edrier
Brussy
Les Jarties
La Rouye
Les Piquets
Triguant
Les Gourcétias
Chantecorb
Chabrignac
La Perche
La Forêt
Lascaux
Livron
Mailhac
La Vacherie
La Sudrie
Le Romblat
Les Monts
La Villate
La Rivière
Le Mas
La Roche-Mouzon
La Reynie
La Valenie
L'Aleu
Farand
Peyrat
Le Mas du Coffre
Ségure
Eyparsac
Le Clos au Bost
Grange Vieille
Les Volps
Le Chastenet
Le Chastenet
Le Chastenet

La légitimation par la tradition : la question de l'hommage

Nombre des attributions dont se prévaut le seigneur sont issues de la tradition, de l'habitude, voire de l'immémorial, et c'est une dimension sur laquelle insiste Jean Gallet[15]. La tradition s'appuie soit sur des titres écrits, soit sur la mémoire, et nous trouvons ces deux dimensions dans le cas que nous allons étudier[16]. La position sociale du seigneur tire en bonne partie son bien-fondé de la situation sociale que ses ancêtres avaient eux-mêmes, et la tradition justifie un état de choses présent. Dans cette optique, la connaissance du passé, des ancêtres et de leur mode de vie sont essentiels. Comme l'analyse Robert Descimon dans un article de 1999[17], elle permet de se prévaloir de droits en vertu de la tradition familiale. Pourtant, cette notion d'ancienneté, de tradition ou d'immémorial est en partie subjective, et c'est en tant que telle qu'elle prête à des incompréhensions[18]. Cet aspect est central dans le démêlé des Hautefort et des du Verdier.

D'abord, la marquise justifie l'ordre donné à Bigorie de s'accorder le monopole de la vente du blé à Lubersac, par les précédents que cette situation a connus, notamment du temps de son père Jean de Pompadour *(lettre du 28 juin 1692)*. Puis, le fait étant contesté, des transactions passées naguère deviennent les arguments du conflit. Madame du Verdier donne des preuves du droit de viguerie que détient sa famille pour Lubersac. L'idée est que si les du Verdier sont viguiers à Lubersac, ils sont seuls seigneurs de ce même lieu. Là encore joue la question de la tradition : madame du Verdier revendique l'ancienneté de ce droit, et donc de la seigneurie, pour sa famille : « elle justifiera qu'il y a environ 400 ans que messieurs du Verdier estaient seigneurs de Lubersac » (8 septembre 1692). Le droit de viguerie est un droit de justice, qui semble à Hautefort inséparable du statut seigneurial pour une seigneurie donnée : « Cela me parait difficile à croire car il me semble qu'en vendant la seigneurie, ils n'auraient pas deub garder le droit seul de vigerie. » (8 septembre 1692). Madame du Verdier parvient toutefois à en donner des preuves : ses ancêtres sont restés, en droit, viguiers de Lubersac (lettre du 9 avril 1693). Elle remet ainsi en cause la suzeraineté des Pompadour sur les du Verdier. Les du Verdier ayant prouvé qu'ils étaient en droit viguiers de Lubersac, Hautefort doit démontrer que sa suzeraineté n'est pourtant pas usurpée. Dans l'affaire présente, cela doit pouvoir affirmer qu'il peut décider de s'octroyer un monopole des blés vendus à Lubersac, et plus largement, cela doit *in fine* convaincre de l'obéissance que lui doivent les du Verdier. Il a alors recours aux documents notifiant l'hommage rendu par les du Verdier aux Pompadour, et peut certifier ainsi que M. du Verdier avait rendu l'hommage dû à Jean III de Pompadour. Cela prouve également que les du Verdier, comme d'autres familles, rendaient l'hommage aux Pompadour depuis plusieurs siècles. Ainsi donc est attestée, par la cérémonie de l'hommage, la subordination et l'obéissance que doivent les du Verdier à leurs suzerains, les Pompadour. En cela, l'hommage demeure un des symboles de la noblesse féodale (même si, les seigneuries ayant été parfois achetées par des roturiers, il est étendu dans certains cas au-delà du monde de la noblesse[19]). La cérémonie de l'hommage n'est plus la même qu'au Moyen Âge et constitue généralement un acte devant notaire[20]. Mais il reste incontournable et les Pompadour en soulignent l'importance.

15 GALLET Jean. *Les transformations de la seigneurie en France entre 1600 et 1789*. Histoire, économie et société, 1999. 18e année, n°1, p. 63-81.

16 GALLET Jean, *Seigneurs et paysans en France, 1600-1793*, Rennes, Ouest-France, 1999, p. 152.

17 DESCIMON Robert. *Chercher de nouvelles voies pour interpréter les phénomènes nobiliaires dans la France moderne. La noblesse « essence » ou rapport social ?* Revue d'histoire moderne et contemporaine, tome 46 n°1, Janvier-mars 1999. Les noblesses à l'époque moderne. P. 5-21.

18 JOUANNA Arlette. *Le devoir de révolte. La noblesse française et la gestation de l'État moderne 1559-1661,* Paris, Fayard, 1989, p. 19.

19 GOUBERT Pierre et ROCHE Daniel. *Les Français et l'Ancien Régime*. La société et l'État tome 1.Paris, Armand Colin, 1984, p. 118.

20 GALLET Jean. *Seigneurs et paysans en France, 1600-1793*. Rennes, Ouest-France, 1999, p. 215.



Charles d'Orléans recevant l'hommage d'un vassal. Lettrine du 15e siècle. Paris Anonyme. Archives nationales.

Ainsi, dans la Correspondance, on apprend qu'une terre peut être saisie, en l'absence d'hommage, par le suzerain : c'est le cas de la terre de Fressinet[21], en 1692, affaire sur laquelle on n'a malheureusement presque pas de détails.

Sous l'Ancien Régime tout particulièrement, l'hommage matérialise la tradition sur laquelle reposent les relations féodales. Hautefort doit chercher dans les archives le dernier hommage rendu par les du Verdier aux Pompadour, nous pouvons en déduire que cet hommage est un événement rare. En tout cas, depuis la mort de Jean III de Pompadour, celui-ci n'a pas été renouvelé. Les Hautefort s'appliquent à en retrouver la trace précisément parce qu'il matérialise le droit du suzerain, hérité de la tradition, et que la tradition est gage de légitimité.

Assimilation de l'homme à la fonction

Courant sur un an, l'affaire prend d'importantes proportions. On note que dans un premier temps, Bigorie n'avait pas fait part de cette affaire à ses maîtres (lettre du 28 juin 1692). Il y a donc une asymétrie entre la gravité de l'affaire en elle-même et la façon dont la considère l'agent seigneurial. Les proportions qu'elle prend dans la réaction des deux parties sont également bien différentes. Ainsi, les Hautefort ripostent très vivement dès la première lettre, et suivent inlassablement l'affaire, même depuis les campagnes militaires dans le cas du marquis (8 septembre 1692).

À l'origine, la décision de s'arroger le monopole de la vente du blé est déterminée par des raisons économiques tangibles : dans le contexte particulièrement difficile de l'année 1692, les Hautefort veulent avoir le temps de débiter et vendre entièrement leurs grains. Cela rejoint une forme de rivalité pour la possession du territoire. Il est utile de se référer, dans cette optique, à Roland Mousnier qui explique la survivance du régime seigneurial par une survivance du « principe militaire de la société », où la possession de la terre est liée à la hiérarchie sociale, et est donc source d'estime sociale[22]. Mais peu à peu, ces questions de fond deviennent secondaires dans l'opposition du Verdier. Ainsi, Hautefort admet le 8 septembre 1692 que cette disposition commerciale ne lui est « pas fort utille ». Il faut donc chercher ailleurs les raisons de la durée de ce conflit.

D'une part, les Hautefort reprochent aux du Verdier leur insubordination, alors que leur

21 *Correspondance, op. cit.,* lettre du 19 juillet 1692, p. 80 : Hautefort parle de la *« saisie de Fressinet faute d'homage ».*

22 MOUSNIER Roland. *L'évolution des institutions monarchiques en France et ses relations avec l'État social.* XVIIe siècle, 1963, n°59, p. 57-72.

situation de vassaux devrait les contraindre à l'obéissance. Ils doivent soumission non seulement à leurs suzerains, mais aussi aux officiers de ces derniers : « Je ne sache pas quel droict madame du Verdier croit avoir pour deffandre une chose que mes officiers ordonnent. » (28 juin 1692). Mais le litige se mue en un reproche sur la forme. C'est surtout une insolence que le marquis et la marquise dénoncent chez leurs vassaux. D'abord, les moyens employés par madame du Verdier, à commencer par l'affiche dont il est question dans la première lettre, créent le scandale et remettent ouvertement en cause l'autorité des Hautefort. Ceux-ci supposent donc que leur officier l'a fait « arracher », et conserve la « fermeté » qui est de mise dans cette situation. D'autre part, l'impatience de madame du Verdier, qui, en l'absence de réponse rapide de la marquise, prend le parti d'une opposition frontale. Ce déplacement de la raison du litige est d'ailleurs assumé par Hautefort : *« Je scay bien que cette deffence de vandre d'autre bled à Lubersac que les miens ne m'est pas fort utille, mais Madame du Verdier pouvait ne pas aller sy viste. (…) Vous pouvez dire à M. du Verdier que je ne prétends pas augmenter mes droits injustement, et que sy je suis une fois convaincu que je n'aye pas droit de deffendre les marchés pour un mois que je n'y songeray pas un moment, aussy bien cela ne m'est de nulle consequance, mais elle me permettra de luy dire toujours que son conseil la fait aller un peu viste, et vivant comme elle faisait avec madame d'Hautefort elle devait attendre plus longtemps qu'elle n'a fait une réponse. »* (8 septembre 1692).

Ce glissement d'une question de fond à une question de forme s'explique par le fait que dans cette affaire, l'enjeu pour les Hautefort est de réaffirmer leur position de suzerain, et la soumission qui leur est due en conséquence.

En fait, derrière l'opposition personnelle, et sans contradiction avec elle, se dessine un désaccord quant aux fonctions. Cela explique que les Hautefort assument si



Paysan au 17e siècle. Gravure anonyme.

pleinement le conflit de personnes et les passions individuelles qui s'y mêlent. Il est intéressant à cet égard de constater que la marquise répète dans deux lettres : « Je ne le fais plus tant pour mon utilitté que pour faire voir à madame du Verdier la différence d'elle à moy. » et : « Je ne le fais par aucun désir de gain et que ce n'est que pour faire voir à madame du Verdier la différence qu'il y a d'elle à moy. » (13 juin 1693). Il y a donc continuité entre la querelle personnelle et la querelle entre la fonction que représente chaque partie : le suzerain et le vassal. On peut le mettre en parallèle avec ce qu'analyse Olivier Jouneaux qui, par rapport aux officiers seigneuriaux, parle d'une « identification de l'individu à sa fonction »[23]. Cette identification semble toucher également les membres de la hiérarchie féodale. Dans un monde où sphère privée et sphère publique sont bien plus étroitement corrélées qu'aujourd'hui, voire confondues, une attaque personnelle est une atteinte à la dignité du statut, et inversement.

Pour aller plus loin sur cette question de l'assimilation de l'homme et de la fonction, on peut rappeler que contrairement à la philosophie politique selon laquelle l'individu préexiste au groupe social, l'Ancien Régime se fonde sur un système où la personne n'est pas pensée indépendamment de la structure

23 JOUNEAUX Olivier. *Ordre, désordre et irrespect dans les villages d'Île-de-France aux XVIIe et XVIIIe siècles.* in : BRIZAY François, FOLLAIN Antoine, SARRAZIN Véronique, dir., *Les justices de village. Administration et justice locales de la fin du Moyen Âge à la Révolution,* Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2003.

sociale[24]. De même qu'on ne conçoit guère le paysan hors de sa paroisse, ou l'artisan hors de sa corporation, ou le bourgeois hors de sa ville, on ne pense pas un membre de la noblesse hors de sa famille et des prérogatives qui lui sont attachées. Cette importance du privilège génétiquement transmis tend à donner une définition essentialiste de la noblesse : elle devient une qualité intrinsèque de l'individu[25]. Dinah Ribard, dans un article sur la multiplication des études et théories sur les origines des familles nobles à cette époque, parle de « supériorité ontologique »[26]. L'idée est que la hiérarchie sociale reflète une hiérarchie de valeur des individus[27], la naissance manifestant une qualité de l'individu[28]. Or, l'essence de *l'homme seigneur* étant par nature différente de celle de son paysan par exemple, sa fonction ne peut en être séparée. Par conséquent, la revendication d'un respect à l'égard de la personne du seigneur renforce, indissociablement, la fonction qui lui est acquise.

Féodalité et équilibre social

Cela nous conduit à rappeler, pour sortir de notre étude de cas, que cette assimilation de l'homme à sa charge transfère le prestige dont jouit, de la fonction, à la personne privée du seigneur. Ce prestige lui confère un rôle de médiateur. Ainsi, on a recours à lui pour régler des différends entre personnes privées, en comptant sur l'influence dont il jouit. Aussi Jean Gallet écrit-il : « [Le seigneur] jouait le rôle d'un médiateur, réconciliait les esprits, accommodait les procès, accordait les différends dans l'étendue de ses terres. »[29] Dans notre cas, on peut prendre un exemple de 1693, quand des vassaux des Hautefort, La Vergnie et La Chanconie (lieutenant de Bré à la suite de Bigorie), sont en conflit[30]. Hautefort décide de régler le litige (dont on ne connaît pas le fond), et entre en contact, à la cour, avec Saint-Viance, oncle de La Vergnie qui est en litige avec La Chanconie (lieutenant de Bré à la suite de Bigorie). Le but est de trouver un arrangement à l'amiable, mais Hautefort projette de porter l'affaire devant Barbezieux (cadet de Louvois, ministre de la guerre à la suite de son père à partir de 1691) si Saint-Viance ne fait pas entendre raison à son neveu[31]. On constate d'une part que le seigneur jouit d'un prestige qui lui permet de s'impliquer dans les affaires de ses vassaux sans que cela soit considéré

---

24 HINCKER François. *La crise du féodalisme français*. Jean ELLEINSTEIN *Histoire de la France contemporaine*, tome I, Éditions Sociales, Paris, 1978, p. 40.

25 Voir DESCIMON Robert. *Chercher de nouvelles voies pour interpréter les phénomènes nobiliaires dans la France moderne. La noblesse « essence » ou rapport social ?* Revue d'histoire moderne et contemporaine, tome 46 n°1, Janvier-mars 1999. Les noblesses à l'époque moderne. P. 5-21.

26 *Ibidem.*

27 JOUANNA Arlette, *L'idée de race en France au XVIe siècle et au début du XVIIe siècle*, Montpellier, Université Paul Valéry, 1981, p. 23.

28 D'après le Dictionnaire de l'Académie Française de 1694, la naissance est faite de la bonne ou mauvaise *qualité* avec laquelle on naît (cité dans : SMITH Jay M., *The Culture of Merit : Nobility, Royal Service, and the Making of Absolute Monarchy in France, 1600-1789*, Ann Arbor, University of Michigan Press, 1996, p. 62).

29 GALLET Jean, *Seigneurs et paysans en France, 1600-1793*, Rennes, Ouest-France, 1999, p. 217-220.

30 *Correspondance, op. cit.,* lettre du 24 janvier 1693, p. 93.

31 Hautefort dit que le Saint-Viance dont il est question a un frère commandeur, la note de l'éditeur avance qu'il s'agit donc probablement de Louis Philip de Saint-Viance, gouverneur de Cognac en 1711 et mort en 1726. L'éditeur propose aussi Jean Baptiste Claude de Lasteyrie, comte du Saillant et marquis de Saint-Viance, mais celui-ci ne naît qu'en 1708.

En outre, il est question du fameux La Vergnie, ou La Vergne selon les occurrences, comme du neveu de Saint-Viance. Or Louis Philip de Saint-Viance, le gouverneur de Cognac, est l'oncle de Jean de Lasteyrie du Saillant, seigneur de La Vergne (paroisse de Benayes en Bas-Limousin) et du Saillant (Voutezac en Bas-Limousin), marié en 1694 avec Catherine Dufaure de Mirandol. En effet, Louis Philip de Saint-Viance est fils de Jean Philip de Saint-Viance et petit-flis de François Philip de Saint-Viance. Ce dernier a un autre fils, seignuer de Puymège, lui-même père de Marie de Saint-Viance. Cette dernière épouse en 1669 Geoffroy de Lasteyrie du Saillant, seigneur de La Vergne. Leur fils Jean est héritier de la seigneurie. Il est le fils de la cousine germaine de Louis Philip de Saint-Viance, gouverneur de Cognac.

Voir pour la généalogie : THIOU Eric, *Dictionnaire biographique et généalogique des chevaliers de Malte de la langue d'Auvergne. 1665-1790,* Versailles, Mémoires et documents, 2002.

Les Saint-Viance et La Vergnie dont parle Hautefort semblent donc bien être : Louis Philip de Saint-Viance, et son neveu Jean de Lasteyrie, seigneur de La Vergne.

comme une ingérence. C'est en cela qu'il est intéressant d'étudier ce type d'affaires en gardant à l'esprit ce phénomène de confusion entre la fonction et l'homme privé. Notons que cela souligne un aspect que nous n'avons ici pas exploré : l'importance des relations qu'entretient le marquis d'Hautefort à la Cour et à Paris. Arlette Jouanna analyse ce type de relations comme des « amitiés » au sens large, qui s'inscrivent dans une « réciprocité de services :[32] « faire "bon office" à quelqu'un était un moyen de montrer sa puissance ; c'était aussi acheter la gratitude des bénéficiaires, en faire des obligés, et assurer l'avenir dans la mesure où l'on disposerait ainsi un réseau d'amis, si possible bien placés, qui seraient prêts, en cas de besoin, à rendre service. » écrit-elle[33]. En cela, la charge de seigneur limousin et celle d'homme de cour ne s'opposent pas, mais se renforcent l'une l'autre.

Conclusion

L'un des biais de nos sources réside dans le fait qu'elles ne prennent en compte le point de vue que de l'une des parties dans les conflits : celui du seigneur. Si cela limite nécessairement la prise en compte globale et impartiale des affaires traitées, cela nous permet en revanche de cerner la façon dont le seigneur se conçoit lui-même et la façon dont il considère la légitimité de son statut à l'égard de ses vassaux. Le différend avec les du Verdier nous renseigne sur les éléments renforçant cette légitimité. Au premier chef, la tradition : l'habitude, ce qui s'est toujours fait. Nous avons développé également la question de l'hommage, qui matérialise la soumission qu'ont toujours due des vassaux à leur suzerain. La prééminence du statut seigneurial se confond avec le respect dû à la personne incarnant cette fonction. Il est ici utile de nous appuyer sur Arlette Jouanna, qui qualifie le pouvoir noble de « patrimonial »[34], au sens wéberien, c'est-à-dire un pouvoir domestique, personnel, dont les effets portent sur la sphère publique. Elle explique en effet que nombre des structures politiques des 16e et 17e siècles sont assises sur une « confusion fréquente entre le privé et le public », une « utilisation du pouvoir comme une propriété personnelle ». D'après elle, ce constat s'applique « à tous les échelons de la hiérarchie nobiliaire, y compris le plus bas »[35]. Notre étude de cas nous en semble une illustration : le statut de seigneur donne un prestige et une légitimité qui s'attachent à l'homme privé qu'il caractérise.

Henriette Casaubieilh

32 JOUANNA Arlette. *Le devoir de révolte. La noblesse française et la gestation de l'État moderne 1559-1661,* Paris, Fayard, 1989.

33 Ibidem

34 Ibidem

35 Ibidem.

Xavier Audouin :
un organisateur de la Victoire

Jean-Marie Ruthon

L'auteur : Juriste de profession, il ne peut oublier son Limousin natal et aime à faire connaître la période qu'il connaît le mieux. C'est pour cela que - une fois encore - il signe ici un article sur un Limougeaud peu connu qui s'illustra un temps pendant la grande Révolution.

Résumé : D'une famille aisée de la Cité de Limoges, Xavier Audouin avait, dès son plus jeune âge, été destiné à la prêtrise. C'est comme révolutionnaire qu'il se fera connaître en occupant un poste des plus importants au sein de l'administration qui eut à connaître des questions militaires. C'est en ce sens que, comme d'autres, il fut l'un des organisateurs de la Victoire. Sa carrière active sera courte, et il la passera la plus grande partie de sa vie à des travaux de littérature et d'histoire. Contrairement à d'autres il ne reniera pas son passé. Le présent article est une présentation rapide d'un personnage sur lequel il y aurait encore beaucoup à dire, tant sur son action purement politique que sur son œuvre littéraire.

Une ancienne famille limougeaude

Devrons nous remonter jusqu'à Philippe IV le Bel pour procéder à une étude complète de qui fut François-Xavier Audouin ? Dans l'affirmative il faudrait envisager plusieurs numéros de notre revue ! Si l'on en croit une tradition familiale, l'un de ses ancêtres aurait représenté les Consuls de Limoges lors de la réunion des États Généraux tenus à Tours en mai 1308. Il s'agissait pour le Roi d'obtenir l'appui de la Nation sur la question des Templiers. Même si cela ressort plus de la légende que de la réalité, il n'en demeure pas moins que cette famille était l'une des plus anciennes et des plus notables de Limoges. Certaines branches appartenaient à la bourgeoisie de la Ville, le Château, et d'autres à celle de la Cité. Xavier[1] appartenait à l'une de ces dernières. Il dira lui-même appartenir à une famille aisée.

Né à Limoges, paroisse Saint-Maurice-de-la-Cité le 18 avril 1765, il sera baptisé le même jour. Il aura pour parrain son oncle François Audouin et pour marraine Marie d'Heralde. Si l'on en croit l'abbé Lecler[2] que

1 Sur son acte de baptême il est prénommé François, mais il sera couramment appelé Xavier ou parfois François-Xavier, par simplification nous utiliserons le prénom de Xavier.

2 Abbé André Lecler, *Le Limousin et la Marche au tribunal révolutionnaire de Paris.* Tome 3. Limoges 1914. L'auteur donne en effet dans cet ouvrage de longs extraits de textes de Audouin et en particulier de ses souvenirs de prisons.

nous utiliserons souvent dans cette étude, sa maison natale devait se trouver vers le début de l'actuel boulevard de Fleurus, à droite en venant de la place Wilson.

Son père, Jean-Baptiste, est généralement qualifié de négociant, marchand mais aussi de tanneur. Il était né le 29 juillet 1739 à Limoges, paroisse de Saint-Maurice-de-la-Cité, d'un père marchand tanneur. Il est mort à son domicile à Limoges le 2 nivôse an XIII (23 décembre 1804). Le 25 novembre 1760 en l'église Saint-Michel-des-Lions, il épousa Élisabeth - parfois dénommée Ysabeau - d'Heralde, née dans la même paroisse le 31 août 1739, fille de Jean-Jacques Dominique, maître perruquier mais plus tard cirier et qui fut enterré dans l'église des Récollets de Saint-François, preuve d'un certain niveau de notabilité. Jean-Baptiste vit probablement d'un mauvais œil l'évolution politique et religieuse de Xavier mais il changea certainement d'avis lorsque grâce à lui, il sera protégé de la vindicte des Jacobins locaux. Il se trouvera ainsi le seul membre de sa famille à ne pas être incarcéré comme suspect ![3] Il deviendra même membre du bureau du club local et passera au travers des diverses épurations. Cela nous donne une idée des protections mutuelles que s'accordaient les bourgeois limougeauds devenus pour un temps sans-culottes. Il faut dire que notre homme était plutôt fortuné. De sa déclaration de succession au bureau de Limoges le 23 germinal an XIII[4], il apparaît que dans le ressort de ce bureau et dans celui de Châlus, il était propriétaire de cinq domaines et de cinq maisons pour une valeur globale de 134 900 F pour l'immobilier et 88 207 F pour le mobilier, soit un total de 223 107 F que se partageront ses cinq enfants. D'où lui venait cette fortune ? A-t-il profité de la vente des biens nationaux ? Cette question, qui mériterait d'être examinée, n'entre pas dans le cadre de cet article.

Avant d'aller plus loin nous devons dire quelques mots sur la famille maternelle de Xavier. Les d'Heralde - souvent nommés Dominique d'Heralde quelque soit leur sexe, comme s'agissant d'un nom de famille - sont selon la légende, originaires du sud de la France. Ils ont pour ancêtre un médecin du roi Henri IV qui aurait fait souche en Limousin lors des guerres de religion. Ils sont le plus souvent chirurgiens comme le grand père d'Élisabeth. L'un de ses frères - chirurgien, et aussi occultiste réputé - Jean-Baptiste Dominique d'Heralde fut, paraît-il, assassiné[5] à Limoges (section Liberté) le 5 germinal an II (25 mars 1794).

Parmi les enfants de celui-ci, cousins germains de Xavier, deux garçons feront carrière dans l'armée : Pierre Dominique (1785-1841) qui fut capitaine de cavalerie et Antoine Jean-Baptiste (1780-1881) qui sera chirurgien-major à la Grande Armée et chevalier de la Légion d'honneur. Nous aurons plus tard l'occasion de revenir sur ce dernier.

Un autre d'Heralde, devenu Dehralde, cousin éloigné, se fera connaître comme littérateur : il s'agit de Jean-Baptiste dit Léon (1815-1891). Il publia des poèmes et des articles dans des publications locales, en utilisant parfois pour signature : *Lou piti fi de moun gran pai.* Son « Dictionari de lo lingo

3 *Jean-Baptiste D'Héralde. Mémoires d'un chirurgien de la Grande armée*. Éditions historiques Teissèdre. Paris 2002. Ce mémorialiste dit en effet « À la mort de mon père, mon oncle Audouin, son beau-père, le seul de la famille qui n'était pas en prison, fut nommé mon tuteur. »

4 Arch. dép. de Haute-Vienne, V 3Q230/7.

5 À propos de cet « assassinat » voir Dr M. Demerliac *Une ténébreuse affaire à Limoges sous la Terreur* dans le Tome 80 - 1943, page 116 du bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin. Il semble que cet auteur confonde plusieurs membres de la famille d'Heralde. L'article comporte un certain nombre d'erreurs, en particulier sur l'année de décès qui est 1794 et non 1793. Également quant au lieu de celui-ci qui s'est produit, d'après l'acte d'état civil, « dans la maison du sieur Ignace Maleden-Feytiat situé Portail-Imbert », à Limoges et non à Feytiat comme le dit Demerliac. De plus il est indiqué que l'épouse du décédé était une certaine citoyenne Thibaud qui semble en réalité être l'épouse de Pierre Dominique frère de « l'assassiné ». La levée de séquestre dont il est fait état concernerait plutôt une probable mise en état d'arrestation de Pierre Dominique lequel est décédé en 1798.
Ajoutons que l'hôtel du sieur Maleden existe toujours, il s'agit du bel immeuble à colombage situé en haut de la rue du Portail-Imbert et à l'angle de la rue Haute de la Comédie.

Limousino », daté de 1895, sera édité en 1968 par Maurice Robert[6], l'un des auteurs de notre revue. Ses écrits religieux et sa grande piété lui vaudront d'être fait chevalier de Saint-Grégoire par le souverain pontife. Il sera un temps maire de Bonnac-la-Côte.

Outre Xavier, le cinquième de la fratrie, le couple Audouin-d'Heralde aura au moins dix enfants tous nés paroisse Saint-Maurice à Limoges. Cinq seulement survivront :

- **Jeanne Louise** née le 12 février 1764 et décédée à Limoges le 3 novembre 1834. Elle avait épousé Le 20 février 1781 dans sa paroisse d'origine Jean-Baptiste Ardant de Marzat, propriétaire négociant, d'où postérité.

- **Marie** née le 29 mars 1766 et qui fut baptisée à Saint-Jean-en-Saint-Étienne, décédée à Versailles le 2 avril 1843. Elle avait épousé Le 5 octobre 1790 Nicolas Maurice dit Dufort[7], alors quartier-maître trésorier au régiment Royal Navarre qui était caserné à Limoges. Originaire de Thionville (dans l'actuelle Moselle) où il était né le 15 mai 1762, il est décédé à Versailles le 31 décembre 1839. À noter que le mariage sera béni par Xavier alors vicaire à Saint-Maurice et que l'un des témoins n'est autre que le duc de Crussol, colonel du régiment.

- **François** né le 3 novembre 1767, propriétaire, décédé célibataire à Limoges le 24 décembre 1816. L'intégralité de ses biens meubles et immeubles, plus de 50 000 F, fut léguée à l'hospice de Limoges[8].

- **Joseph** né 19 décembre 1776 et décédé à Limoges le 19 mars 1865. Il se mariera deux fois, la première le 24 nivôse an IV (14 janvier 1796) avec Marie Claire Ardant et la seconde le 29 avril 1824 avec Marie Henriette Boutault de Russy. Il est qualifié de marchand, propriétaire, négociant. Fort jeune, probablement fin mai 1793, il bénéficia grâce à son frère Xavier d'un brevet de sous-lieutenant et d'une place d'aide de camp auprès du général Arbonneau[9]. La carrière militaire ne devait pas lui convenir puisque lors de son mariage moins de trois ans plus tard il est dit exercer la profession de marchand. Si l'on en croit un mémoire de son frère, il aurait été victime des ennemis de celui-ci et incarcéré quelque temps lui aussi en 1794[10]. Parmi ses activités publiques, on le trouve juge au tribunal de commerce de Limoges mais surtout maire de cette ville pendant quelques semaines après la révolution du 24 février 1848. Par la suite, le 25 septembre 1848, il sera nommé conseiller de préfecture de la Haute-Vienne. Par testament il légua 100 F à la fabrique de la cathédrale, la même somme à l'hospice et 1 000 F en constituant une rente à sa servante *Nardi*. Il disposait pour sa part de 2 000 F de rente sur l'État et était propriétaire d'une maison rue Palvezy, la maison de famille, d'une valeur de 14 000 F[11]. Une honnête aisance, sans plus.

---

6 Maurice Robert, *Dictionnaire de la langue Limousine*. Deux volumes, Limoges, 1968.

7 On trouve une notice sur ce personnage au tome 2 du dictionnaire des généraux et amiraux… de Georges Six, Paris 1934. Son dossier à la Chancellerie de la Légion d'honneur - base LÉONORE - compte un nombre important de courriers qu'il adressa à diverses autorités afin d'obtenir de l'avancement. On trouve en particulier plusieurs exemplaires de ses états de service comportant parfois quelques différences. En effet, il dit à une occasion avoir été envoyé au Tribunal révolutionnaire par les représentants en mission Saint-Just et Lebas alors qu'il était chef de brigade. Pour Six il fut simplement destitué. De son côté, Audouin dans un écrit laisse à penser qu'il fut incarcéré. Dufort déclare également avoir refusé deux fois une promotion au grade de général de brigade, Six le confirme pour une seule fois. Il occupera diverses fonctions jusqu'à celle de colonel de gendarmerie en 1810. Admis à la retraite en septembre 1815, il sera nommé maréchal de camp honoraire - général de brigade - le 13 septembre 1820. Il était officier de la Légion d'honneur. Il n'est pas interdit de penser que son beau-frère Xavier ne fut pas étranger à son rapide début de carrière !

8 Arch. dép. de Haute-Vienne, 3Q230/14.

9 Lettre du 3 juin 1793 adressée à Xavier par Joseph qui le remercie et lui demande à bénéficier de quelques jours de repos parce qu'il « a effectué une campagne pénible dans la Vendée ». Publiée par Arthur Chuquet dans *Lettres de 1793 Paris*, Librairie ancienne Honoré Champion. Paris 1911. Nous reviendrons plus loin sur cette correspondance.

10 Cf. Abbé André Lecler.

11 Arch. dép. de Haute-Vienne, 3Q230/41

Un prêtre sans vocation

Xavier quant à lui avait été dès son plus jeune âge destiné à une carrière ecclésiastique, et ce bien entendu sans que lui soit demandé son avis. C'était à cette époque un des moyens souvent utilisé par la bourgeoisie pour bénéficier plus rapidement de l'ascenseur social. Déjà un de ses oncles, peut-être son parrain, avait suivi ce chemin. Il s'agit de François-Xavier Audouin, carme à Angoulême, qui prêta serment à la constitution civile du clergé puis se rétracta.

Dans une lettre adressée à la Convention, annexée à la séance de cette assemblée le 23 mai 1793 et signée en sa qualité d'adjoint au ministre de la Guerre[12], Audouin dresse la liste du personnel de la division qu'il dirige, la 6e, et donne une courte biographie de chaque employé. Pour lui-même et concernant ses débuts dans la vie, il dit ceci : « … a été envoyé à l'âge de 8 ans au pensionnat de Notre-Dame-de-Grâce, près de Mombrison[13], passé à celui de Clermont en Auvergne à l'âge de 12 ans, arrivé à Paris en 1781, au collège de Laon[14], ensuite à Saint-Magloire, où on l'a fait ecclésiastique ; rappelé dans la famille en 1789 … ». En réalité il est de retour à Limoges en 1787, année où il sera reçu au séminaire des ordinants de la ville. S'il avait bien été tonsuré à Saint-Magloire, il ne recevra les ordres mineurs qu'en février 1788 et la prêtrise en décembre 1789. Il sera alors attaché comme vicaire à la paroisse de Saint-Maurice.

Il n'avait probablement aucune vocation et on ne peut le comprendre. Il est vraisemblable que très vite il se sentit concerné par les idées nouvelles qui fleurissaient en ce début d'année 1790. Une Déclaration des droits, la fin des privilèges, une Constitution, un Roi des Français… Avant de se lancer dans la politique le jeune homme avait été sensible à la poésie, un de ses poèmes avait même été publié dans un petit journal publié à Limoges et qui s'intitulait *La Feuille hebdomadaire de la généralité de Limoges.* Écoutons-le :

Toujours donc, ô mortel ! Tu vivras malheureux !
Que ton destin est rigoureux !
Fuis loin de nous, ô temps ! Dont nous sommes la proie…
Mais, hélas ! Vain espoir qui trompe nos destins,
Le cruel dans sa course emporte notre joie,
Et semble s'arrêter pour compter nos soupirs.
Par M. L'abbé Audouin[15]

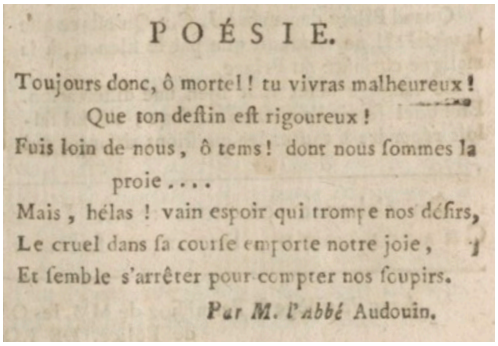
POÉSIE.

Toujours donc, ô mortel ! tu vivras malheureux !
Que ton deſtin eſt rigoureux !
Fuis loin de nous, ô tems ! dont nous ſommes la proie....
Mais, hélas ! vain eſpoir qui trompe nos déſirs,
Le cruel dans ſa courſe emporte notre joie,
Et ſemble s'arrêter pour compter nos ſoupirs.
Par M. l'abbé Audouin.

Quand Xavier se voulait poète.

Tout le monde ne peut être Lamartine, et il est heureux que Xavier n'ait pas persisté à taquiner la muse !

Le 20 juin 1790, le règlement de la Société des Amis de la Constitution est établi à Limoges, Audouin est l'un des quatre commissaires qui en sont les auteurs. En décembre, il en est président. Il prêta le 23 janvier 1791 le serment à la Constitution civile du clergé dans des conditions assez rocambolesques. Le *Journal Patriotique de Limoges* du même jour nous dit en effet que ses parents totalement opposés à ce serment avaient enfermé à clé le jeune homme dans leur demeure. Xavier n'hésita pas, « avec l'aide de son frère aîné aussi bon citoyen que lui, il transporta une longue échelle, et au péril de sa vie, il franchit la barrière, que l'amour maternel,

12 Archives parlementaires, tome 65, page 196.

13 Montbrison, actuel département de la Loire.

14 Le nom de cet établissement ne doit pas tromper, il s'agissait d'un collège parisien formant des clercs et rattaché à Louis-le-Grand.

15 *La Feuille hebdomadaire de la généralité de Limoges,* numéro du 11 juillet 1787. Notons qu'à cette époque il n'est pas encore abbé.

égaré par des imposteurs, avait mis à son civisme ». Une telle attitude ne pouvait qu'être remarquée des autorités, aussi le 18 février, le Directoire du département de la Haute-Vienne le nomma-t-il professeur de rhétorique au collège de Limoges. Un certain Joachim Vilate[16] fut de son côté nommé professeur de seconde.

Mais Xavier se sent probablement appelé à des fonctions plus importantes que celles d'un petit professeur de province. Il part donc à Paris où très vite il devient premier vicaire à Saint-Thomas-d'Aquin. Là encore il est rapidement remarqué et les ouvriers parisiens du Champ de Mars lui demandent de prononcer l'éloge funèbre de Mirabeau décédé le 2 avril 1791. Il devient aumônier de la Garde nationale de Paris. Très actif au sein de ce qui deviendra la base populaire de la Révolution à Paris, il adhérera à la Société des Jacobins et en sera un personnage de première importance en participant au comité qui était chargé des correspondances avec les sociétés de province. On le compte parmi les proches de Robespierre et de ses amis. Il avait trouvé sa voie dans l'action politique et c'est sans regret qu'il abjurera la prêtrise fin 1791 ou début 1792. S'étant fait remarquer au sein de sa section - *Fontaine de Grenelle* - il sera désigné par elle comme électeur au sein du collège électoral de Paris.



Un actif sans-culotte

Chose plus importante encore, dans la nuit du 9 au 10 août 1792, il fut désigné par sa section pour siéger parmi les commissaires envoyés à l'Hôtel de ville pour prendre la tête de l'insurrection qui devait aboutir à la chute de Louis XVI. Désigné parmi les premiers, il sera de ceux qui dirigeront les événements. Parmi ceux qui prendront tous les risques. Alphonse Aulard dans son *Histoire Politique de la Révolution* nous rappelle que des gens comme Robespierre, Billaud-Varenne, Fabre d'Églantine, Chaumette ou Pache attendront que la victoire soit certaine pour venir siéger à la commune insurrectionnelle avec les vainqueurs ! Envoyé par les nouvelles autorités pour traquer les suspects dans les environs de Paris, il agira pendant quelques jours à la tête de 350 gardes nationaux et fédérés. À cette occasion il prendra d'assaut - c'est tout le moins ce qu'il dit - le château de Mme du Barry à Louveciennes et procédera à l'arrestation de Maussabré, l'aide de camp de Lafayette et du duc de Cossé-Brissac[17].

Les conséquences du 10 août n'ont pas toujours été comprises dans les départements. Pourtant l'ennemi approche, Verdun vient de tomber. Le gouvernement et la Commune de Paris envoient donc des commissaires pour expliquer la situation et pour exhorter les citoyens à tout faire pour défendre la Patrie. Audouin et un autre membre de la commune sont désignés pour partir dans l'ouest avec la mission particulière de faire une enquête sur les émeutes qui viennent d'ensanglanter le district de Chatillon dans le département des Deux-Sèvres. La situation ne sera pas appréciée à sa juste valeur et les deux commissaires rédigeront un rapport trop optimiste quant à l'évolution future : ils n'avaient rien pressenti de la guerre dite de Vendée qui éclatera un peu plus d'un an plus tard. En remontant sur Paris, Xavier et son collègue passe-

16 Joachim Vilate (1767-1795), né à Ahun (Creuse), prêtre lui aussi, il prendra le nom de *Sempronius-Gracchus*. Monté à Paris il se fera rapidement remarquer et sera un temps secrétaire de représentants du peuple en mission. Proche de Barère, on le dit son espion mais aussi celui de Robespierre. Il est logé au Pavillon de Flore aux Tuileries, en qualité d'agent du Comité de salut publique. Il est souvent juré au Tribunal révolutionnaire. Arrêté le 3 thermidor an II à l'initiative de Billaud-Varenne. Il aura moins de chance que Xavier et sera guillotiné comme *robespierriste* le 18 floréal an III (7 mai 1795).

17 Alexandre Tuetey, *Répertoire général des sources manuscrites de Paris pendant la Révolution,* Tome 7, page 237.

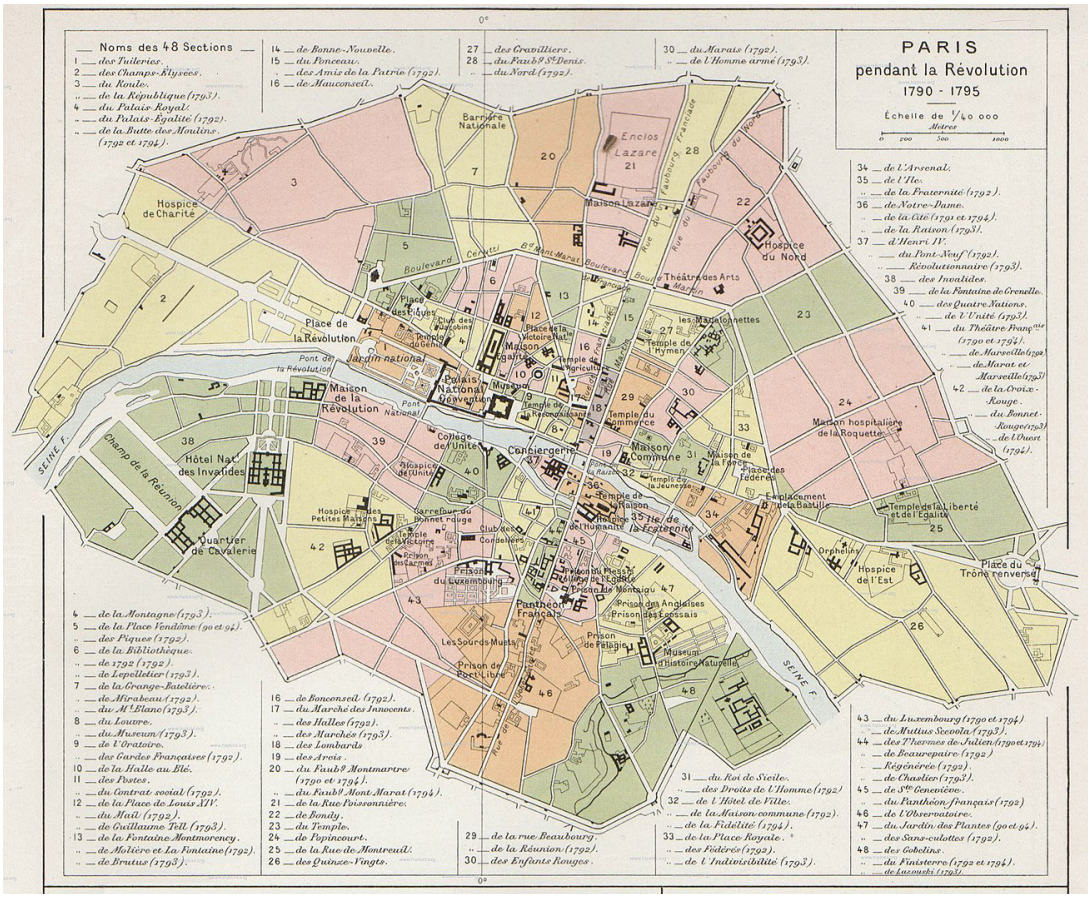
PARIS
pendant la Révolution
1790 - 1795
Échelle de 1/10 000
Noms des 48 Sections
1 — des Tuileries.
2 — des Champs-Elysées.
3 — du Roule.
4 — du Palais-Royal.
5 — du Palais-Egalité (1792).
6 — de la Butte des Moulins. (1792 et 1794).
14 — de Bonne-Nouvelle.
15 — du Finceau.
16 — de Mauconseil.
27 — des Gravilliers.
28 — du Faub.g St.Denis.
29 — du Nord (1792).
30 — du Marais (1792).
31 — de l'Homme arme (1793).
34 — de l'Arsenal.
35 — de l'Ile.
36 — de la Fraternité (1792).
37 — de Notre-Dame.
38 — de la Cité (1791 et 1794).
39 — de la Raison (1793).
40 — d'Henri IV.
41 — du Pont-Neuf (1792).
42 — Révolutionnaire (1793).
43 — des Invalides.
44 — de la Fontaine de Grenelle.
45 — des Quatre Nations.
46 — de l'Unité (1793).
47 — du Théâtre Français (1790 et 1794).
48 — de Marseille (1793).
49 — de Marat et Marseille (1793).
50 — de la Croix-Rouge.
51 — du Bonnet-Rouge (1793).
52 — de l'Ouest (1792).
4 — de la Montagne (1793).
5 — de la Place Vendôme (90 et 94).
6 — des Piques (1792).
7 — de la Bibliothèque.
8 — de 1792 (1792).
9 — de Lepeletier (1793).
10 — de la Grange-Batelière.
11 — de Mirabeau (1792).
12 — du Mont Blanc (1793).
13 — du Louvre.
14 — du Museum (1793).
15 — de l'Oratoire.
16 — des Gardes Françaises (1792).
17 — de la Halle au Blé.
18 — des Postes.
19 — du Contrat social (1792).
20 — de la Place de Louis XV.
21 — du Mail (1792).
22 — de Guillaume Tell (1793).
23 — de la Fontaine Montmorency.
24 — de Molière et La Fontaine (1792).
25 — de Brutus (1793).
16 — de Bonconseil (1792).
17 — du Marché des Innocents.
18 — des Halles (1792).
19 — des Marchés (1793).
20 — des Lombards
21 — des Arcis.
22 — du Faub.g Montmartre (1790 et 1794).
23 — du Faub.g Mont Marat (1794).
24 — de la Rue Vivienne.
25 — de Bondy.
26 — du Temple.
27 — de Popincourt.
28 — de la Rue de Montreuil.
29 — des Quinze-Vingts.
29 — de la rue Beaubourg.
30 — de la Réunion (1792).
30 — des Enfants Rouges.
31 — du Roi de Sicile.
32 — des Droits de l'Homme (1792)
33 — de l'Hôtel de Ville.
34 — de la Maison-commune (1792).
35 — de la Fidélité (1794).
36 — de la Place Royale.
37 — des Fédérés (1792).
38 — de l'Indivisibilité (1793).
43 — du Luxembourg (1790 et 1794).
44 — de Mutius Scevola (1793).
45 — des Thermes de Julien (1790 et 1794)
46 — de Beaurepaire (1792)
47 — Régénérée (1792).
48 — de Chaslier (1793).
49 — de St.e Geneviève.
50 — du Panthéon français (1792)
51 — de l'Observatoire.
52 — du Jardin des Plantes (90 et 94).
53 — des Sans-culottes (1792).
54 — des Gobelins.
55 — du Finisterre (1792 et 1794).
56 — de Jacques (1793).
Barrière Nationale
Enclos Lazare
Maison Lazare
Hospice de Charité
Hospice du Nord
Théâtre des Arts
Place de la Révolution
Jardin national
Pont de la Révolution
Maison de la Révolution
Palais National
Pont National
Hôtel Nat. des Invalides
Quartier de Cavalerie
Champ de la Réunion
Seine f.
Collège de l'Unité
Conciergerie
Maison Commune
Maison de la Force
Emplacement de la Bastille
Temple de la Liberté et de l'Egalité
Place du Trône renversé
Hospice de l'Est
Maison hospitalière de la Roquette
Les Marionnettes
Temple de Hymen
Temple du Commerce
Temple de la Jeunesse
Temple de la Victoire Nat.
Temple de Mercure
Temple de la Reconnaissance
Temple de la Raison
Temple de la Fraternité
Hospice de l'Unité
Hospice des Petites Maisons
Carrefour du Bonnet rouge
Prison des Enfants
Prison du Luxembourg
Prison de la Force
Prison des Anglaises
Prison des Ecossais
Prison de Port Libre
Prison de Bicêtre
Panthéon Français
Les Sourds Muets
Museum d'histoire Naturelle
Orphelins
Clubs des Cordeliers
Club des Feuillans
Rue de Faubourg du Nord
Rue de Faubourg Poissonnière
Rue de Faubourg Montmartre
Rue de Faubourg St. Antoine
Rue de Faubourg Saint Jacques
Rue de Faubourg Saint Marcel
Rue de Faubourg Saint Germain
Rue de Faubourg Saint Honoré
Rue de Faubourg Saint Denis
Rue de Faubourg Saint Martin
Rue de Faubourg Saint

Jean-Nicolas Pache (1746-1823)

D'origine suisse, son lieu de naissance n'est pas connu. Grâce à de hautes protections il devint un proche collaborateur de Necker. Ami du couple Roland, c'est leur soutien qui lui permit de devenir ministre de la guerre en octobre 1792. Pourtant très vite il se rapprocha de Robespierre devenant même un opposant farouche au parti girondin. Devenu fervent montagnard, il se rapprocha des *hébertistes* et l'appui des sans-culottes parisiens le conduisit au poste de maire de la capitale. Son rôle dans la chute de ses anciens amis de la Gironde fut capital lors des journées de mai-juin 1793. Sa proximité avec les extrémistes de la Commune sera à l'origine de son arrestation - comme de celle d'Audouin - le 21 floréal an II. Il ne sera jamais jugé mais bénéficiera de l'amnistie de brumaire an IV. Par la suite il n'aura plus aucune activité politique et se retirera dans les Ardennes où il est mort à 77 ans totalement oublié.

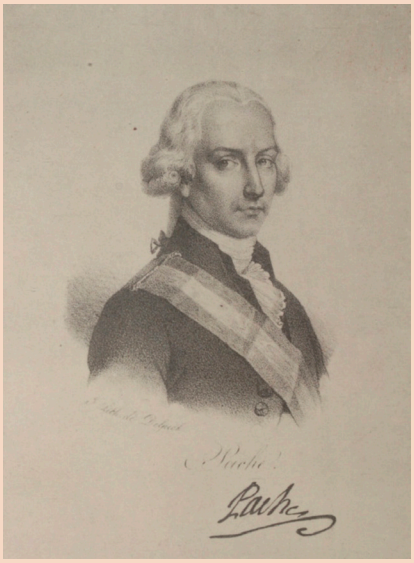

Nicolas Pache : le beau-père.

Il avait eu un fils, Jean, resté célibataire, qui sera baron d'Empire puis colonel sous la Restauration et qui devenu fougueux royaliste abjura totalement les idées qui avaient été celles de son père.

La disgrâce sera de courte durée ; le 17 avril, Bouchotte un Jacobin, est nommé ministre de la guerre. Audouin qui dans l'intervalle avait occupé les fonctions de commissaire ordonnateur des guerres fut rappelé. Il deviendra adjoint du ministre et chef de la 6e division, celle qui établissait, entre autres, les dossiers de propositions pour la nomination des généraux. On peut dire que c'est lui qui désigna au choix du ministre la nomination de ceux qui commandèrent en vainqueurs les armées de la République, et souvent aussi celles de l'Empire. On dit que Bonaparte lui-même lui devait sa désignation comme adjudant-général. Il poussa Hoche et parmi les Limousins fit nommer Jourdan, le futur héros de Fleurus. Pour être honnête, disons qu'il n'eut pas toujours la main aussi heureuse, en effet il fit nommer un certain Charles-Guillaume Sepher[19], ancien soldat, ancien tailleur mais aussi ancien suisse de l'église Saint-Eustache qu'il avait connu quand il y était vicaire. Le moins que l'on puisse dire c'est que ce brave homme manqua d'efficacité !



Jourdan, l'un des généraux promus par Audouin.

19 Armand Le Corbeiller. *Charles Sepher, suisse de Saint-Eustache et général de division.* Firmin-Didot. Paris, 1930.

À propos des nominations qu'il proposa parmi les soldats limousins, il existe une lettre curieuse que lui adressa son frère Joseph le 3 juin 1793. Ce dernier après l'avoir remercié pour le brevet de sous-lieutenant qu'il lui avait fait délivrer, lui indique en *post scriptum* que les nominations de Jourdan comme général et de Dalesme comme adjudant-général - qu'il ne cite que par leurs initiales - ont été mal ressenties à Limoges. Il est plus sévère encore pour Dalesme, dont la nomination, à ses dires, fait craindre pour la chose publique. Il ajoute même que son principal mérite est de bien boire ! En conclusion il écrit : « Je vous en supplie, rapportez-vous-en désormais à vos connaissances et non à des lettres qui vous arrivent de droite et de gauche, tendant seulement à élever vos plus grands ennemis et à vous décréditer (sic) dans l'esprit public[20] ». Cette correspondance laisse à penser que les deux frères ne sont pas sur la même ligne politique et que Joseph se situait parmi les modérés comme l'était encore le club de Limoges. Jourdan en effet était proche de la Montagne.

Tout en exerçant ses fonctions au ministère, Xavier effectuera quelques missions en province. À Évreux, son action manquera de pertinence, quand il ordonnera de détruire la maison de Buzot et planter ici ou là des arbres de la Liberté, il fera, dirions-nous aujourd'hui, de la « com » pendant que Lindet, membre du Comité de salut public en mission, s'occupait des choses sérieuses[21]. Il s'intéressera également à la situation limousine en correspondant très régulièrement avec la Société populaire de Limoges. Il se rendra même dans cette ville pour renouer les liens distendus du Club local avec les Jacobins de Paris. Lui et le député Gay-Vernon seront les principaux informateurs des autorités de la Haute-Vienne avec lesquelles ils correspondront très régulièrement, directement ou par l'intermédiaire du club. Dans la capitale, Audouin ne se limitera pas à ses fonctions au ministère, il prendra des positions politiques qui le classeront parmi les plus radicaux. Pourtant il n'est pas facile à situer, en effet il est dans la ligne de Pache maintenant maire de Paris et reste un soutien de Robespierre. Mais il défendra aussi Ronsin et Vincent qui devaient disparaître lors du procès dit des Hébertistes en germinal an II. Si l'on en croit Louis Jacob, biographe de Hébert, celui-ci parlait de Xavier comme d'un « bougre à poil » ce qui dans son langage - celui du *Père Duchesne* - signifiait qu'il était un bon sans-culotte[22]. En effet, Audouin s'élèvera contre les « marécageux » et ceux qu'il appelle les fédéralistes de la Convention. Il attaque aussi ceux que l'on considère alors comme des indulgents : les dantonistes. Cette position lui vaudra les attaques de Camille Desmoulins[23] dans son journal *Le Vieux Cordelier.* Audouin prendra parfois des accents qui se veulent populaires mais sont en réalité ignobles. À titre d'exemple, dans le *post scriptum* d'une lettre signée de lui et adressée au club de Limoges le 4 floréal an II, nous lisons : « Avis important à donner aux aristocrates du département de la Haute-Vienne : la cy-devant comtesse de Rochechouart a représenté hier dans une pièce tragique sur la place de la Révolution[24] ».

Un prisonnier

Xavier pourtant n'est certainement pas un buveur de sang, pas un sadique, il est probable qu'en s'exprimant ainsi il suivait la mode du temps mais entendait aussi donner des gages quant à la pureté de ses sentiments patriotiques. Il se peut qu'il ait senti que le vent tournait. Il ne se trompait

20 Lettre citée par Arthur Chuquet, membre de l'Institut, dans *Lettres de 1793, première série*. Librairie ancienne Honoré Champion. Paris, 1911.

21 François Pascal *L'économie de la Terreur, Robert Lindet 1746-1825*. Editions SPM. Paris, 1999.

22 Voir sur ce point Michel Biard. *Parlez-vous sans-culotte ? Dictionnaire du Père Duchesne.* Taillandier, Paris 2009.

23 Louis Pierquin dans son ouvrage *Mémoires sur Pache* Charleville 1900, nous dit que Xavier portait une grande animosité à l'encontre de Desmoulins et que celle-ci datait de sa jeunesse. Or Camille boursier de l'évêque de Laon et plus âgé que Audouin fréquenta à Paris le même collège Louis le Grand que notre héros. Les deux jeunes gens y furent un temps contemporains. Que se passa-t-il alors ?

24 Arch. dép. de Haute-Vienne L 821. Citée par Fray-Fournier dans son ouvrage sur le Club des Jacobins de Limoges.

Audouin, garant de la monnaie !

Le papier-monnaie a toujours reçu la signature de personnalités importantes déléguées par l'organisme émetteur, Banque ou État. De nos jours, Christine Lagarde, présidente de la Banque centrale européenne, signe nos billets en euros.

Pendant la Révolution et à partir d'août 1792, les signatures sont le plus souvent imprimées. Celles-ci, au nombre de plusieurs centaines, ne garantissent plus rien, il s'agit simplement de poursuivre une tradition. Leurs auteurs sont de simples fonctionnaires qui, selon Maurice Muszynski, spécialiste des assignats, sont parfois choisis pour leurs belles signatures !

Pourquoi Audouin, adjoint du ministre de la guerre, figure-t-il parmi les signataires ? Peut-être pour lui faire honneur, peut-être a-t-il intrigué pour avoir le plaisir de voir son nom sur des moyens de paiement, peut-être enfin sa signature a-t-elle semblé particulièrement agréable à l'œil…

En tout cas les faits sont là, il a signé, avec d'autres, des assignats de cinq livres créés par la loi du 10 brumaire de l'an II.

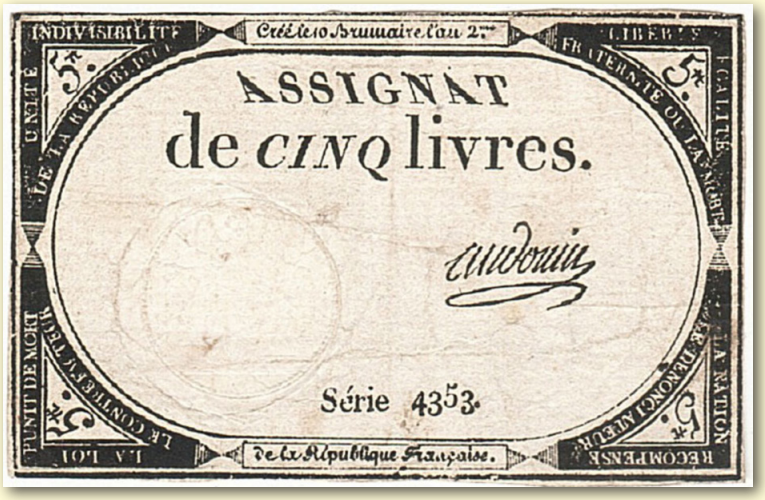

Assignat de cinq livres signé Audouin, Collection personnelle auteur.

pas. En effet le 21 floréal an II (10 mai 1794), soit moins de trois semaines après sa facétieuse lettre, il est arrêté en même temps que son beau-père Nicolas Pache. Que lui reproche-t-on ? Que reproche-t-on à Pache ? Difficile de répondre, en effet jamais il ne sera établi d'acte d'accusation, les deux hommes resteront emprisonnés jusqu'en brumaire an IV (octobre 1795). On a pensé que Pache serait devenu le Grand-Juge si la soi-disant conjuration hébertiste avait abouti. Pourtant il sera longtemps protégé par Robespierre. Quant à Xavier il semble bien que la principale raison de son arrestation soit sa parenté avec Pache. Robespierre ou Couthon ne signeront pas le décret d'arrestation et ce contrairement à Collot d'Herbois et à Billaud-Varenne ou même Carnot. S'agissait-il pour les adversaires de l'Incorruptible de lui porter un coup visant à l'affaiblir ? Il en recevra bien d'autres avant celui définitif de Thermidor, deux mois plus tard.

Sur les motifs de son arrestation qu'il dit ne pas connaître, il pense être devenu un homme gênant. Il rappelle que Pache avait particulièrement « maltraité Billaud ». Quant à lui il reconnaît avoir « rompu plusieurs lances avec Robespierre, Vadier, Colot. Ma femme avait eu querelle avec l'un de nos gouvernants, c'était trop d'ennemis, un seul pouvait nous perdre… ». Il apparaît donc qu'il ne sait pas trop à qui il doit son arrestation, mais on note tout de même que parmi ceux qui la signeront, comme on vient de le voir, Maximilien

n'y figure pas ! Par contre Lazare Carnot est l'un des signataires, or c'est lui qui au sein du Comité de salut public, s'occupait de tout ce qui concernait les questions militaires. Peut-être à ce titre avait-il des reproches à faire à Audouin. Mais il semble bien qu'une inimitié certaine existait entre Pache et Carnot.

Sur la période pendant laquelle il fut l'un des plus puissants personnages du ministère de la guerre il dira ceci : « … Je ne désavoue aucun de mes actes ; tout ce que j'ai fait j'ai cru devoir le faire ; c'était mon opinion comme citoyen, et comme fonctionnaire mon devoir. Ne pas manifester une pensée qui me semblait utile eût été une lâcheté ; en négliger l'exécution, lorsque ma place m'en donnait les moyens, c'eût été une trahison ; et si à 27 ans, on m'a accusé d'inexpérience et de peu de talent, du moins je n'ai jamais été ni lâche ni infidèle. »

Le même jour que son époux et son père, Silvie Audouin fut arrêtée. On l'autorisa à garder avec elle son enfant qu'elle nourrissait. Elle restera au secret jusqu'à sa libération le 30 thermidor an II (17 août 1794), sans nouvelle de Xavier, le croyant guillotiné. Silvie était née à Paris le 2 mars 1777, elle n'avait donc pas tout à fait 16 ans lors de son mariage. Le portrait que nous en dressent les contemporains n'est guère flatteur : pour Dumouriez, elle est aussi laide que méchante, allait dans tous les clubs demander la mort du roi. Pour Buzot, girondin notoire et ennemi de son père, « elle courait (avec son frère) comme des forcenés dans les lieux où l'on prêchait le meurtre et le pillage avec le plus d'impudence, et souvent on les a vus dans des embrassements dits fraternels en réchauffant les dégoutantes orgies ». Le ton n'est pas le même lorsqu'on lit le compte rendu de la séance du 24 février

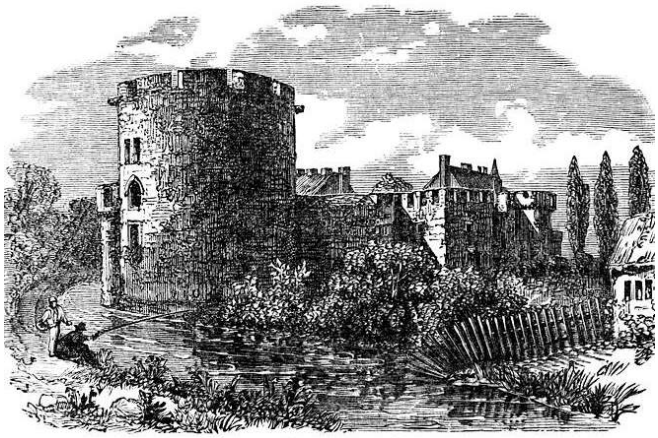

Fort de Ham : l'une des prisons d'Audouin.

Plus loin il ajoute : « Certes dans l'immensité des travaux qu'il m'a fallu diriger, je n'ai pas la vanité de ne me reprocher aucune erreur, mais elles ne sont pas si palpables, mes erreurs, puisque personne ne les dénonce. »
Il restera incarcéré près de dix-huit mois, d'abord au secret, puis de façon moins sévère, son épouse partageant sa détention, puis au fort du Ham en janvier 1795, enfin à Chartres pour y être jugé. L'accusation n'ayant pu obtenir aucune pièce pour établir un réquisitoire, le procès n'aura jamais lieu. La libération des inculpés sera consécutive à l'amnistie générale prononcée par la Convention lors de sa dernière séance.

1793 du Club des Jacobins de Limoges : « La citoyenne Audouin (pour qui il a été demandé les honneurs de la séance) remercie l'orateur avec beaucoup de modestie et déclare qu'elle ne saurait accepter un honneur qu'elle n'a en rien fait pour mériter et qu'elle considère d'ailleurs comme contraire à l'égalité républicaine ». Il semble que la Harpie qui à Paris « réchauffait de dégoûtantes orgies » ne soit pas descendue jusqu'à Limoges ! En tout cas dans sa prison elle saura se monter une mère et une épouse exemplaire. Elle ira même jusqu'à graver sur son sein le prénom de son mari avec un clou rougi au feu. Lorsque Xavier ne sera plus au secret elle obtiendra le droit

de partager avec elle, dans ses différentes prisons, « sa couche et son pain »[25].

Un Jacobin assagi

Mis en liberté Audouin se trouve sans emploi. Il va donc écrire à Aubert-Dubayet, ministre de la guerre pour lui rappeler sa situation et lui décrire « l'extrême dénuement où l'avait mis ses bourreaux ». Il sollicitait alors d'être réintégré dans ses fonctions de commissaire ordonnateur de 2e classe. Le ministre ne put l'employer mais lui fit solder son traitement échu ce qui devait représenter une somme relativement importante[26]. Il publiera alors un journal intitulé *Le Publiciste Philanthrope* qui paraîtra sans grand succès du 1er nivôse au 20 floréal an IV (30 janvier-9 mai 1796).

Rien ne dit qu'il fut en rapport avec Gracchus Babeuf - et ce même s'il fut abonné au journal de celui-ci *le Tribun du Peuple*[27] - ou qu'il fut lié de près ou de loin à la Conspiration des égaux. Par contre il sera très actif à l'occasion des élections de l'an VI (1798) qui virent un retour en force des Jacobins. Électeur dans le Xe arrondissement de Paris - dont faisait partie son ancienne section Fontaine de Grenelle - on parlera de lui pour un siège au Corps législatif. En tout cas au moment de la désignation des électeurs, il fera expulser les partisans du gouvernement. Lors des élections de l'an VII, il sera parmi les plus actifs de la société du Manège - un club d'extrême gauche - et fréquentera avec d'autres anciens du ministère de la guerre, dont Pache et Bouchotte, des lieux de réunions plus discrets en particulier le domicile de Villain d'Aubigny, un jacobin notoire[28].

C'est en Haute-Vienne, à l'occasion des élections de l'an VII qu'il va presque par hasard obtenir un siège au Tribunal de cassation. En effet, les électeurs vont le 25 germinal désigner Cambacérès[29] qui n'acceptera pas, laissant ainsi la place à Audouin élu comme suppléant[30]. Il sera installé le 16 juillet 1799 et restera en fonction jusqu'au coup d'état de Brumaire[31] en novembre de la même année. Il sera rapidement très bien considéré par ses collègues, à tel point que concerné par un arrêté de déportation en Guyane il en sera radié grâce à une démarche effectuée par eux auprès des Consuls. La déportation sera remplacée par une mise sous surveillance. Il n'exercera alors plus de fonction officielle, tout en restant semble-t-il historiographe au ministère de la guerre. Il avait pourtant été nommé le 15 floréal an VIII (5 mai 1800) secrétaire général du département des Forêts, fonction qu'il refusera[32]. Je n'ai rien trouvé qui permette de comprendre pourquoi il avait refusé un poste qui pouvait lui ouvrir la porte de la carrière préfectorale. Peut-être à cette époque refusait-il de se compromettre avec le nouveau régime. Peut-être espérait il obtenir mieux en restant à Paris. Certains auteurs indiquent, sans donner de sources, qu'il refusa plus tard le même poste à la préfecture de Bruxelles.

Par la suite, sous l'Empire, il sollicitera d'être nommé commissaire des guerres mais sans résultat. En 1811, il posa sa candidature à l'Institut dans la classe Histoire et Littérature ancienne en arguant que dans ses rangs, l'Académie ne comportait « aucun militaire, aucun administrateur des armées ; aucun écrivain qui se soit occupé de célébrer leurs victoires ». Il ne fut pas élu. La même année il s'était inscrit en qualité d'avocat au barreau

---

25 Adrien Sée. *Épisodes révolutionnaires. Les malheurs de Silvie et les prisons de Xavier Audouin.* Chartes, 1910.

26 Ch.-L. Chassin. *La préparation de la guerre de Vendée.* Tome 3. Paris, 1892.

27 J. R. Suratteau. *Les élection de l'an VI et le coup d'état du 22 floréal.* Paris, 1971.

28 Bernard Gainot. *1799, un nouveau Jacobinisme ?* CTHS. Paris, 2001, et Robert Legrand *Babeuf et ses compagnons de route.* Société des études robespierristes. Paris, 1981.

29 Voir la lettre de refus qu'il adressa au collège électoral de la Haute-Vienne. Arch. dép. de Haute-Vienne. L 173.

30 Pour ces élections, voir mon article sur le conventionnel Lacroix dans la précédente revue.

31 *Tribunal et Cour de cassation, notices sur le personnel.* Imprimerie nationale. Paris, 1879.

32 Le département des Forêts avait été créé suite à l'annexion de la Belgique et avait pour chef-lieu Luxembourg. Il était constitué pour grande partie de l'ancien grand-duché du même nom.

de Paris au sein duquel il ne semble pas avoir eu une bien grande activité.

Il écrira de nombreux livres dont aucun ne lui survivra. J'en donne la liste dans la bibliographie à la fin de cet article. Il semble que cette activité lui rapporta quelque argent. Au moins l'un de ses ouvrages fut-il remarqué puisque 30 exemplaires furent souscrits par le ministère. Il s'agit de *L'histoire de l'administration des guerres* publié en 1811. Il poursuivra par la suite et jusqu'à sa mort ses activités littéraires et juridiques. Était-il devenu un monarchiste fervent comme certains ont pu le dire ?

Il est décédé d'une crise d'apoplexie à Paris, 2e arrondissement ancien, au 2 de la rue de Marivaux, second étage, le 23 juillet 1837. Un médecin, J.B.P. Lafite qui le visita le 22 août 1833 a écrit de lui : « Cet homme qui fut président de la Commune et fit réellement le Dix-Août loge pâté des Italiens dans un petit entresol obscur. C'est un bel homme à la parole verte, vive et ardente. Il me paraît qu'il fut un orateur passionnant fortement sa parole ; il résume surtout sa pensée avec une grande lucidité ».[33]

Sa succession s'avérera négative, un actif de 296 F et un passif de 310 F ! Si l'une de ses sœurs ne lui avait pas versé une pension annuelle de 1 000 F il aurait été dans la misère la plus totale[34]. Cette situation peut surprendre si l'on se souvient qu'en 1804 il avait hérité de son père. L'actif successoral de celui-ci étant, comme on l'a vu, de plus de 220 000 F, il a dû, comme ses frères et sœurs, percevoir environ 44 000 F. Dans ses mémoires le médecin militaire Jean-Baptiste d'Heralde, cousin germain de Xavier que nous avons rencontré plus tôt, nous dit avoir vécu un an chez celui-ci à Paris dans les années 1798-99. Le père de Xavier avait été le tuteur du futur médecin. D'Heralde dans ses notes écrit qu'en 1808, Audouin qui lui devait alors 960 F, lui demanda de lui prêter « cette somme ». Pourtant il indique avoir envoyé à son cousin 1 800 F. Les notes du chirurgien ne sont pas claires. Il précise cependant avoir réglé à Xavier 3 110 F en tout sur lesquels il a récupéré 1 100 F. Il conclut ainsi : « J'ai donc payé pour les quinze mois passés chez Xavier, la somme de 2 010 F, et les intérêts de cette somme »[35]. Ce que l'on peut dire, c'est qu'il n'était pas économe et vivait à crédit. La question se pose de savoir comment il a dilapidé son héritage. Pourtant, à son mariage en 1826, sa fille Alexandrine Élisa reçu une dote de 8 000 F[36].

Une descendance bourgeoise

Comme on le sait, il avait épousé Silvie Pache à Paris le 15 janvier 1793, parmi les témoins, Antoine Joseph Santerre, brasseur, l'un des vainqueurs de la Bastille devenu général de division et commandant de la garde nationale de Paris, Nicolas Maurice beau-frère de l'époux et futur général et surtout Jacques René Hebert, substitut du procureur de la commune de Paris et rédacteur du *Père Duchesne.* Sur ce dernier, Louis Pierquin biographe de Pache, nous dit qu'il était là par hasard et remplaçait un témoin défaillant.
Silvie est décédée le 15 janvier 1820 - le jour anniversaire de son mariage - rue Jacob, n° 7. Elle avait 43 ans.
Le couple eut au moins cinq enfants tous nés à Paris. Bernard Plongeron nous indique que son épouse lui donna sept enfants. Si cela est exact, certains sont donc morts en bas âge[37].

- **X,** dont on ignore tout. Il semble s'agir d'une fille qui naquit moins d'un an après le mariage de ses parents. C'est elle qui était en prison avec sa mère de floréal en thermidor an II, elle est probablement née début 1794. Vraisemblablement morte jeune, elle n'apparaît pas dans les documents d'archives ni dans les généalogies publiées dans *Généanet.* Pourtant Audouin est très

33 Cf. Abbé André Lecler.

34 *Dictionnaire des avocats du barreau de Paris en 1811.* Riveneuve éditions. Paris, 2011.

35 Cf. Mémoires de J. B. D'Heralde.

36 Déclaration de succession de Gabriel Echauprè, époux d'Alexandrine, AD Yvelines 9Q5241 photo 74/204.

37 Bernard Plongeron, *Les prêtres abdicataires parisiens.* Recueil publié à l'occasion du 175e de la Révolution. Imprimerie nationale. Paris, 1964.

clair lorsqu'il parle de l'arrestation de son épouse et du fait qu'elle eut l'autorisation de garder son enfant avec elle.

- **Nicolas Léonard Xavier** né le 6 frimaire an IV (27 novembre 1795) et décédé à Paris le 10 novembre 1826 sans alliance ni postérité connues. Il était chef du bureau des lits militaires au ministère de la guerre.

- **Maurice Ernest** né le 10 floréal an X (30 avril 1802) et décédé à Paris le 27 décembre 1847. Comme son frère sans alliance ni postérité connues. Il se faisait appeler Audouin de Geronval, du nom d'un moulin à Thin-le-Moutier (Ardennes). Employé aux contributions indirectes il se fit connaître de son temps par ses nombreux écrits. Mais ceux-ci, pas plus que ceux de son père ne lui ont survécu. Il s'était spécialisé dans l'agronomie et eut l'un des premiers l'idée des fermes modèles.

- **Alexandrine Élisa Silvie** née le 17 pluviôse an XII (7 février 1804) et décédée à Asnières (92) le 29 Mai 1876. Le 29 octobre 1826, à Paris elle épousa Gabriel Echaupré né à Limoges le 8 décembre 1789, paroisse de Saint-Michel-des-Lions, fils d'Étienne bourgeois et de Catherine Fauvaud, son parrain était son oncle maternel par alliance Gabriel Deperet docteur en médecine, qui sera député de la Haute-Vienne à l'Assemblée législative. L'époux était veuf de Marie Étienne. Lors de son mariage il est employé au ministère de l'Intérieur et sera par la suite à la tête d'une affaire de commerce en gros. En 1831, il figure sur la liste des électeurs de Paris pour une imposition de 455 F. Le couple aura trois enfants. L'un des petits enfants, Gabriel Joseph Eugène (1857-1905), homme d'affaire mais aussi journaliste et homme du monde, sera ami de Verlaine qui écrira pour lui un sonnet à la gloire de Pache.

- **Silvie Félicie** née le 29 septembre 1807 et décédée chez son grand-père Nicolas Pache à Thin-le-Moutier (Ardennes) le 29 septembre 1821. L'acte de décès indique qu'elle était la fille de François-Xavier Audouin, « ancien juge à la cour de cassation ».

En guise de conclusion

Audouin évoluera mais il ne reniera jamais son passé, il aime à rappeler qu'il siégea à la cour de cassation, mais il n'oublie pas non plus qu'il fut secrétaire général du ministère de la guerre et commissaire ordonnateur des guerres. Tous cela est gravé dans le granit de son tombeau au cimetière du Père Lachaise. De même il tient à ce que l'on se souvienne que son épouse était la fille de « M. Pache ancien ministre de la guerre » et fait figurer cette mention sur sa tombe. Or Silvie est morte en 1820 à une époque où il n'était pas forcément de bon ton de rappeler les liens que l'on avait pu avoir avec la période révolutionnaire. On dit qu'il devint un fervent monarchiste, je n'ai rien trouvé qui le démontre. Il fut peut-être monarchiste parce qu'il avait le sens de l'État et qu'il considérait que celui-ci comptait plus que l'autorité qui détenait le pouvoir. Tocqueville, de famille légitimiste, n'agira pas autrement en prêtant serment à Louis-Philippe puis en acceptant plus tard la République. Quant à faire preuve de ferveur pour le Roi, rien ne le prouve.
Il apparaît sérieux et travailleur. En peu de temps il saura se faire apprécier de ses collègues à la Cour suprême. Ses fonctions pendant la Révolution ne l'ont pas enrichi. Par la suite ses nombreux livres lui ont probablement permis de vivre, mais sans plus. Il fut semble-t-il fort dépensier allant jusqu'à emprunter à son jeune cousin des sommes que, semble-t-il, il ne lui a pas remboursé ! Nous l'avons dit, sans l'aide sa famille il serait mort dans l'indigence la plus complète.
Il y aurait encore beaucoup à dire sur lui. Cet article n'avait pas pour l'ambition d'être exhaustif, il s'agissait seulement de donner au lecteur, une idée sur ce que fut un homme qui pendant une période de sa vie fut parmi les plus puissants. J'aurais pu insister sur le fait que parfois sa pensée avait des aspects novateurs. Je pense à son opposition à la peine de mort, à sa vision du rôle des femmes. Sur ce dernier point lors d'une séance du Club de Limoges, le 5 octobre 1792, il dira regretter le petit nombre de citoyennes présentes. Il envisagera d'écrire un livre sur l'influence des femmes « chez les peuples célèbres par

les armes ». Même si ce projet ne vit pas le jour, il est notable qu'il se soit intéressé à un sujet qui importait peu à ses contemporains. De plus il faudrait se préoccuper de savoir quel fut l'importance de son action sur le plan politique sous le Directoire. Proximité éventuelle avec Babeuf ? Avec les nouveaux Jacobins ?

Peut-être en réalité fut-il plus un administrateur - un haut fonctionnaire - qu'un politique. Peut-être a-t-il fait partie de ces gens dont le destin, qui semblait fixé d'avance au sein d'une famille bourgeoise, s'est trouvé presque par hasard propulsé au plus haut sommet de l'État. Volontairement ou pas il n'en a pas profité. Peut-être en réalité fut-il dépassé par les événements et poussé par la force des choses.

***

Alors que je considérais cet article comme terminé je suis tombé par le plus grand des hasards sur une étude publiée dans les *Annales historiques de la Révolution française,* N° 84 de novembre-décembre 1937, par le général Auguste Herlaut spécialiste de l'armée française sous la Révolution et qui travailla longtemps aux archives de l'armée. L'auteur indique que les « Sociétés populaires, la plupart affiliées à la Société des Jacobins de Paris, les municipalités, les sans-culottes de Paris et des départements, envoyaient quotidiennement au ministre des renseignements sur les opinions politiques des officiers. Tous ces documents étaient recueillis par la 6e division du ministère dirigée par Xavier Audouin, le gendre Pache. Malheureusement ils ne nous sont pas parvenus ». L'auteur ajoute : « À l'époque de l'Empire, le sans-culotte Xavier Audouin se rallia à l'Empereur et fut nommé historiographe du ministère de la guerre, fonction qui lui donnait la haute main sur les archives du ministère. Ce fut sous son administration que disparurent tous ces documents qui auraient compromis de nombreux maréchaux et généraux de l'Empire, autrefois farouches révolutionnaires ».

Que devons-nous penser de cela ? Xavier eut-il un rôle occulte sous l'Empire ? Bien sûr Herlaut ne dit pas que c'est lui-même qui ordonna les destructions, mais…
Cela pour dire que bien des choses sont encore à découvrir.

Jean-Marie Ruthon

Bibliographie des écrits de Xavier Audouin

Citons notamment :

- *Lettres aux sans-culotte de Londres*. Paris (sd)
- *Discours contre la Constitution britannique*. Paris (sd) Imprimé à l'initiative de la société des Jacobins de Paris.
- *Le Publiciste philanthrope* (journal de ventôse à floréal an IV).
- *L'intérieur des maisons d'arrêt*. Paris 1795.
- *Le commerce maritime*. Paris 1800.
- *Histoire de l'administration de la guerre*. Paris 1811.
- *Responsabilité des ministres*. Paris 1819.

Bibliographie générale

- Frédéric Braesch. *La commune du 10 août 1792.* Mégariotis Reprints, Genève 1978.
- Pierre Caron. *Les missions du Conseil exécutif provisoire et de la Commune de Paris.* PUF. Paris, 1950.
- Alfred Fray-Fournier. *Le club des Jacobins de Limoges (1790-1795).* Limoges, 1903.
- Général Auguste Herlaut. *Le colonel Bouchotte, ministre de la guerre en l'an II.* Paris, 1946.
- Docteur Louis Merle. *Deux missions dans l'ouest après le 10 août.* Bulletin de la Société Historique et Scientifique des Deux-Sèvres. Niort, 1963.
- Raymonde Monnier. *Article sur Audouin dans le dictionnaire historique de la Révolution Française sous la direction d'Albert Soboul.* PUF. Paris, 1989.
- Louis Mortimer-Ternaux. *Histoire de la Terreur (1792-1794).* Paris, 1862.

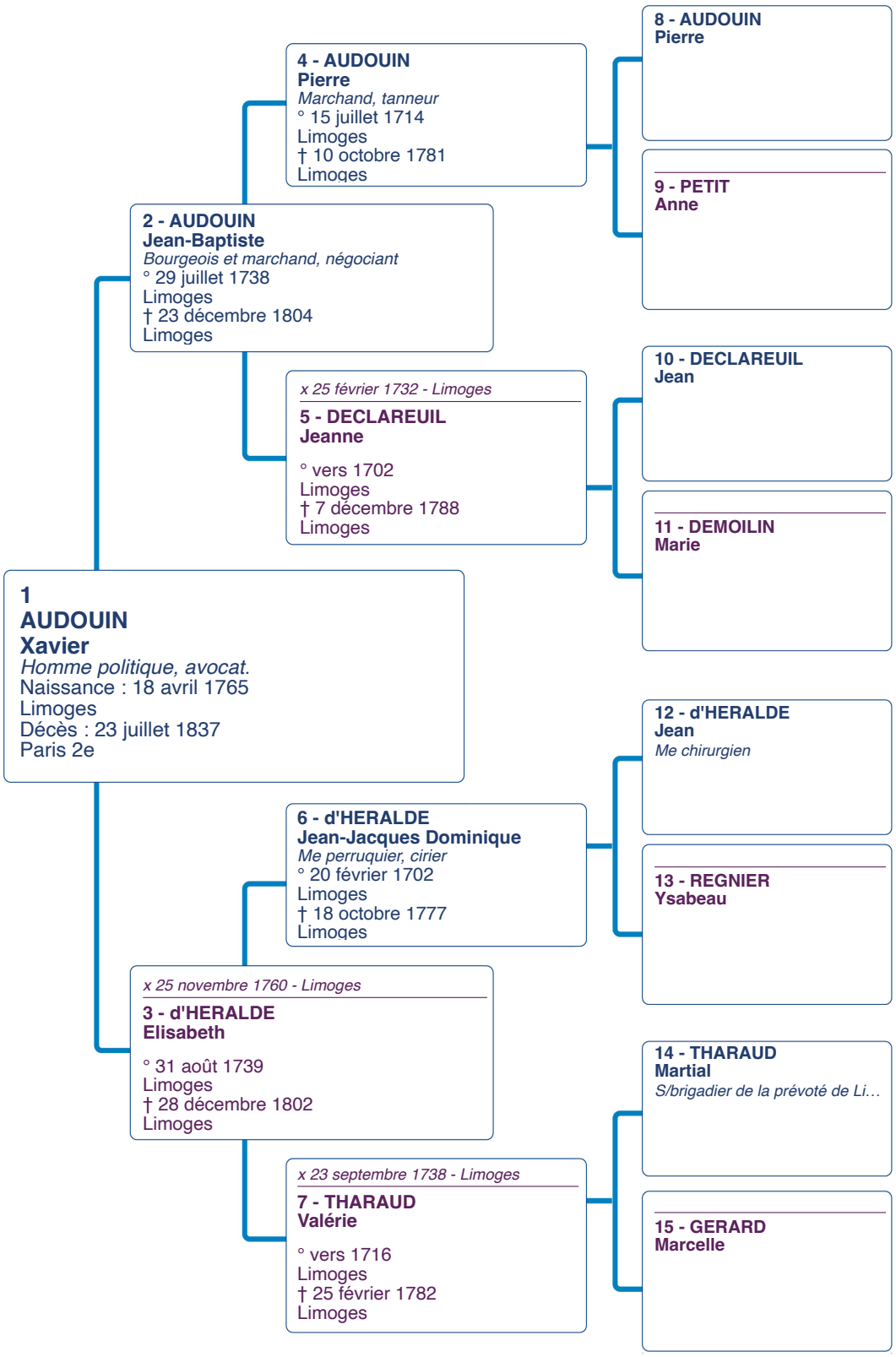
1
AUDOUIN
Xavier
Homme politique, avocat.
Naissance : 18 avril 1765
Limoges
Décès : 23 juillet 1837
Paris 2e
2 - AUDOUIN
Jean-Baptiste
Bourgeois et marchand, négociant
° 29 juillet 1738
Limoges
† 23 décembre 1804
Limoges
3 - d'HERALDE
Elisabeth
° 31 août 1739
Limoges
† 28 décembre 1802
Limoges
x 25 novembre 1760 - Limoges
4 - AUDOUIN
Pierre
Marchand, tanneur
° 15 juillet 1714
Limoges
† 10 octobre 1781
Limoges
5 - DECLAREUIL
Jeanne
° vers 1702
Limoges
† 7 décembre 1788
Limoges
x 25 février 1732 - Limoges
6 - d'HERALDE
Jean-Jacques Dominique
Me perruquier, cirier
° 20 février 1702
Limoges
† 18 octobre 1777
Limoges
7 - THARAUD
Valérie
° vers 1716
Limoges
† 25 février 1782
Limoges
x 23 septembre 1738 - Limoges
8 - AUDOUIN
Pierre
9 - PETIT
Anne
10 - DECLAREUIL
Jean
11 - DEMOILIN
Marie
12 - d'HERALDE
Jean
Me chirurgien
13 - REGNIER
Ysabeau
14 - THARAUD
Martial
S/brigadier de la prévoté de Li…
15 - GERARD
Marcelle

L'essor de la haute bourgeoisie rurale en Limousin au 19e siècle :
L'exemple des Teisserenc de Bort

Michel Labrousse

L'auteur : Michel Labrousse, adhérent du Cghml, est ingénieur général des Ponts et Chaussées honoraire. Ses publications pour *D'Onte Ses ?* portent sur des personnages oubliés qui ont joué un rôle remarquable dans l'histoire des techniques ou de l'aménagement du territoire limousin.

Résumé : Pendant la première révolution industrielle, au 19e siècle, le progrès en monde rural est entraîné en Limousin par des familles progressistes de la haute bourgeoisie, grandes propriétaires terriennes, qui rénovent l'agriculture traditionnelle. Tel fut le cas des Teisserenc de Bort, établis à Saint-Priest-Taurion : **Pierre-Edmond (1814-1892),** successivement ingénieur, gentilhomme et ministre, **ses fils Edmond (1850-1912)**, le « sauveur de la race bovine limousine » et **Léon (1855-1913)** éminent météorologue. Ces trois portraits fournissent l'occasion de découvrir des pages d'histoire de l'aménagement rural du Limousin, auxquelles ils ont contribué au cours d'un siècle riche de transformations économiques et sociales.

Le déroulé de cet article débute sur son personnage central : Pierre-Edmond Teisserenc de Bort (1814-1892).
Sa généalogie illustre les liens et alliances entre grandes familles de haute bourgeoisie. Le récit de sa carrière professionnelle et politique retrace ensuite un parcours étonnement atypique, séquencé en trois périodes distinctes : le temps de l'ingénieur (1837-1848) qui le classe comme l'un des pères du chemin de fer en France, le temps du gentleman-farmer (1848-1870) qui est celui de l'agriculteur progressiste, et enfin le temps de l'homme politique et ministre sous les gouvernements Thiers et Dufaure (1870-1891).

Pierre-Edmond eut deux fils aux destins différents. Edmond (1850-1912) s'inscrivit dans sa continuité de grand propriétaire terrien, défenseur du terroir limousin, dont l'histoire se souvient comme le sauveur de la race bovine limousine. Léon (1855-1913) suivit une autre vocation : il devint un météorologiste mondialement reconnu et contribua indirectement, comme nous le verrons, à la naissance de l'observation météorologique en Limousin.

Ces portraits permettent ensuite de comprendre l'essor de la haute bourgeoisie à partir des années 1830 et d'illustrer leur rôle en terre limousine, à la tête de grands domaines, dans la modernisation de l'agriculture et l'introduction d'idées sociales nouvelles, qui ont notamment redynamisé le modèle économique du métayage. La sauvegarde de la race bovine limousine, à laquelle le nom d'Edmond Teisserenc de Bort est attaché, est l'un des plus remarquables résultats conquis à l'époque.

Pour donner corps à cet article, une recherche documentaire a été utile pour compléter l'unique biographie consistante publiée sur cette famille[1]. En effet, bien que célèbres et bienfaiteurs en leur temps, les Teisserenc de Bort sont des oubliés de notre histoire régionale et cela sera expliqué en conclusion.

Onosmatique et généalogie des Teisserenc

Le patronyme Teisserenc vient de l'ancien français *tissier*, qui désigne un tisserand et se décline en de nombreuses variantes régionales. En terre limousine, les formes *Tixier* et *Texier* sont les plus répandues. *Teisserenc*, qui se rapproche des *Teissère* ou *Teyssère* méridionaux, est un patronyme plus rare et qui sied bien à notre personnage puisque ses ancêtres de branche paternelle étaient drapiers.

L'arbre généalogique simplifié des Teisserenc (cf. ill. p. 32) appelle quelques commentaires : orphelin à huit ans, Pierre-Edmond fut élevé par son oncle et futur beau-père **Léon Muret de Bort** ; il épousa en effet sa cousine germaine Hermine. Notons également un précédent mariage entre cousins germains dans sa branche paternelle entre ses deux grands-parents, Joseph et Sophie Teisserenc. Les patronymes des ascendants des deux branches, Teisserenc et Muret de Bort, montrent des origines dans des familles illustres de souche limousine. Les **Brisset du Puy de la Tour** étaient de riches négociants à Limoges. Les **Barbou des Places** figuraient parmi les plus anciennes et considérables familles de la haute bourgeoisie du Limousin[2]. **Les Ardant de la Négrerie** étaient quant à eux de vieille noblesse corrézienne.

Signalons aussi que Pierre-Edmond Teisserenc ajouta « de Bort » à son patronyme peu après son mariage en 1844, pour consacrer son statut social au sein de la haute bourgeoisie autant que pour honorer le patronyme de sa belle-famille.

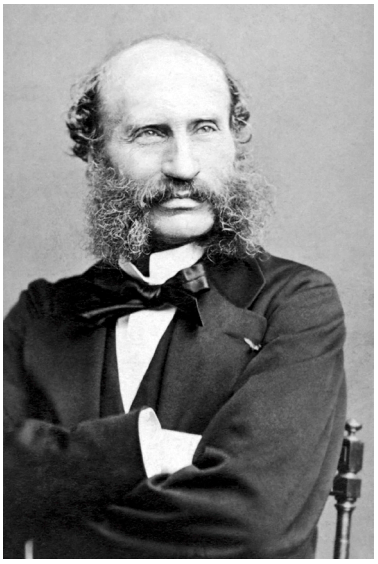

Portrait de Pierre-Edmond Teisserenc de Bort.
Source : Wikipedia.

L'ingénieur ferroviaire (1837–1848)

Pierre-Edmond Teisserenc fait de brillantes études à l'École polytechnique de laquelle il sort en 1835 en bon rang et rejoint le Service des Tabacs alors que son classement lui permettait d'intégrer le plus prestigieux corps des Ponts et Chaussées. Ce choix aurait été altruiste, au bénéfice d'un camarade moins bien classé, mais plus sûrement révélateur d'un esprit d'entreprise. Quoi qu'il en soit, cette première expérience tourne court sans que l'on en connaisse l'explication. Pierre-Edmond démissionne en 1837 et retrouve une fonction au ministère des Travaux Publics qui est habituellement celle d'un ingénieur des Ponts et Chaussées.

1 P.E. Teisserenc de Bort, gentilhomme limousin ; Jean Lenoble ; collection agriculture, capitalisme, politique au 19e siècle ; éditions SELM, Limoges, 1977.

2 Voir *D'Onte Ses ?,* n°1, mars 2010 : Paul-Bernard Granet : *Barbou, une dynastie d'imprimeurs à Limoges.*

Ascendance de TEISSERENC de BORT Léonard Pierre Emond

TEISSERENC de BORT
Léonard Pierre Edmond
Homme politique, exploitant agricole

° 12 juillet 1850
Paris (75)
† 22 avril 1912
Paris (75)

TEISSERENC de BORT
Pierre-Edmond
Ingénieur
° 4 septembre 1814
Châteauroux (36)
† 29 juillet 1892
Paris (75)

TEISSERENC
Pierre Joseph
Fabricant de draps
° 31 décembre 1789
Lyon (69)
† 28 juillet 1820
Châteauroux (36)

TEISSERENC
Joseph
Fabricant de draps, manufacturier
° 1758

† 1825
Châteauroux

TEISSERENC
Sophie

° 1766
Lyon
† 1859
Saint-Priest-Taurion

x 1er décembre 1813 - Limoges

MURET de BORT
Marie Zélie

° 27 juillet 1793
Limoges (87)
† 23 août 1822
Limoges (87)

MURET de BORT
Léonard
Fabricant de tissus
° 6 nov 1765
Limoges
† 2 oct 1820
Limoges

x 29 déc 1789 - Limoges

BRISSET DU PUY DU TOUR
Catherine

° 8 avr 1772
Limoges
† 30 oct 1824
Limoges

MURET de BORT
Léonard Pierre Léon
Drapier
° 1er avril 1791
Limoges (87)
† 11 mars 1857
Paris (75)

MURET de BORT
Léonard
Fabricant de tissus
° 6 nov 1765
Limoges
† 2 oct 1820
Limoges

x 29 déc 1789 - Limoges

BRISSET DU PUY DU TOUR
Catherine

° 8 avr 1772
Limoges
† 30 oct 1824
Limoges

x 9 novembre 1844 - Paris

MURET de BORT
Hermine

° 1825
Châteauroux (36)
† 31 juillet 1898
Paris (75)

BARBOU DES PLACES
Henry
Maître des forges
° 26 déc 1767
Limoges
† 12 mars 1838
Salon-La-Tour

x 14 mai 1818 - Salon-La-Tour

BARBOU DES PLACES
Marie Anne Agathe Aménaïde

° 26 février 1798
Salon-La-Tour (19)
† 8 août 1868
Saint-Priest-Taurion (87)

x 23 mars 1795 - Salon-La-Tour

ARDANT de LA GRENERIE
Rosalie

° 7 sep 1776
Limoges
† 6 avr 1840
Salon-La-Tour

C'est dans le domaine ferroviaire que Pierre Edmond va déployer tout son talent de technicien et de visionnaire de l'essor du chemin de fer en France, notamment dans la préparation et les suites de sa loi fondatrice du 11 juin 1842.

Le chemin de fer, cette première grande révolution de la mobilité, bien avant celle de l'automobile, fut l'objet de débats techniques, économiques, territoriaux, dans lesquels il fait autorité par les nombreux rapports qu'il remet à son ministre et dont les propositions sont le plus souvent suivies par le gouvernement. Il défend l'intérêt économique des chemins de fer face aux sceptiques (1842 : *De la politique des chemins de fer et de ses applications diverses*) ; il propose une stratégie de complémentarité avec le trafic fluvial (1843 : *Des principes généraux qui doivent présider au choix des tracés de chemin de fer*) en énonçant pour la première fois la théorie économique de « la valeur du temps » pour comparer des choix modaux de déplacements. Sur un registre plus technique, il s'est également intéressé au chemin de fer atmosphérique, une étonnante et éphémère innovation de son temps.

Avec une sensibilité plus territoriale, Pierre-Edmond Tesseirenc de Bort joint ses efforts à ceux de son beau-père Léon Muret de Bort, député de l'Indre (1834-1848) et ceux des élus limougeauds pour soutenir la création d'une liaison Paris-Toulouse par Châteauroux et Limoges, qui ne figure pas parmi les sept grandes liaisons en étoile depuis Paris que prévoit le projet de loi de 1842. Près de deux siècles plus tard, l'histoire se répète : Limoges est la grande oubliée du schéma des lignes ferroviaires à grande vitesse (voir encadré). Et pourtant ce sont deux prestigieux ingénieurs limougeauds qui ont écrit les premières pages de l'histoire du chemin de fer en France : Pierre-Edmond Tesseirenc de Bort, grand commis de l'État, inspira-

Quand l'histoire se répète…

La liaison ferroviaire Paris-Toulouse par Châteauroux et Limoges a une histoire singulière qui se répète depuis deux siècles : elle fut et reste la grande oubliée de l'aménagement du territoire !

Le projet de loi de 1842 sur le futur réseau des grandes lignes de chemin de fer ne prévoyait pas cette liaison et imaginait la desserte ultérieure de Limoges par une branche partant de Poitiers depuis l'axe Paris – Bordeaux. Cette idée rejaillit fut étonnement reprise en 2006 pour le projet de ligne à grande vitesse (LGV) entre Poitiers et Limoges.

Heureusement, des députés du Limousin et du Massif Central de l'époque s'allièrent pour inscrire une liaison directe sur Toulouse passant par « le centre de la France ». Il y eut parmi eux l'influent **André-Adolphe Duléry de Peyramont** et **Léon Talabot**, frère de Paulin Talabot. Cette alliance cachait toutefois des stratégies différentes. L'objectif non avoué des élus du Massif Central était d'obtenir dans un premier temps une ligne jusqu'à Vierzon, pour favoriser ensuite une liaison vers Bourges et Clermont-Ferrand. Ceux du Limousin voulaient accélérer la liaison vers Châteauroux… Ces tergiversations firent attendre 1893 pour que l'axe Paris-Toulouse par Limoges, Brive et Cahors prenne la configuration que nous connaissons aujourd'hui et les années 1940 pour son électrification. La ligne eut une brève période de gloire dans les années 1960-1970 avec la circulation du Capitole, fleuron de la SNCF, qui reliait Paris à Limoges en 2h50 et Toulouse en 5h56, soit trente minutes de moins qu'aujourd'hui par la ligne classique. On sait aujourd'hui que Toulouse sera reliée à Paris par une LGV passant par Bordeaux. Ainsi, Limoges reste toujours la métropole régionale qui dispose d'une des plus belles gares de France et d'une des plus pitoyables liaisons ferroviaires vers la capitale. L'histoire de cette ligne prête aussi à Pierre-Edmond Teisserenc de Bort d'avoir joué de son influence pour faire construire la gare des Bardys, aux portes de son domaine de Bort…

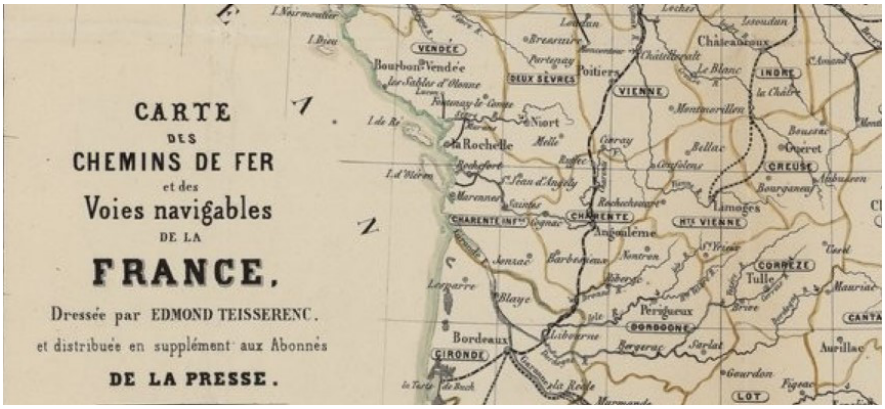

Extrait d'une carte dressée par P.E. Teisserenc de Bort en 1843 aux éditions Chaix, dont le but était de représenter les voies navigables et les projets de lignes de chemin de fer pour en illustrer la complémentarité selon l'auteur. Comme on peut le discerner, le projet de prolongement de la ligne ferroviaire entre Châteauroux et Limoges faisait l'objet de deux variantes. La variante Est devait passer par Bénévent, pour favoriser la desserte de la Creuse. Finalement, la variante Ouest fut choisie. Source : Gallica - BnF.

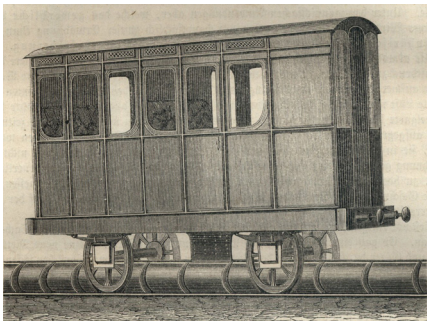

En 1843, P.E. Teisserenc de Bort fut mandaté par le Ministre des Travaux Publics pour se rendre en Irlande prendre connaissance du premier chemin de fer atmosphérique mis en service entre Dublin et Kingstown. Son rapport enthousiaste fut à l'origine de l'expérience française sur la ligne de Paris à Saint-Germain en Laye. Cette technique de propulsion à l'air comprimé par l'intermédiaire d'un tube entre les rails n'eut qu'une brève existence en raison des nombreux problèmes de maintenance.
Illustration : source Wikipedia.

teur du réseau ferroviaire et Paulin Talabot[3], ingénieur saint-simonien, père des grandes compagnies de chemin de fer.

Le gentilhomme (1848-1870)

Gentilhomme ou gentleman-farmer : ces qualificatifs conviennent bien à Pierre-Edmond pour sa nouvelle existence, initiée par son union en 1844 avec sa cousine germaine Hermine Muret de Bort. Celle-ci est appelée à hériter de la grande propriété familiale de Bort qui s'étend sur trois communes : Saint-Priest-Taurion, Ambazac et Rilhac-Rancon. Cette succession se fera en 1857. C'est à ce moment-là que Pierre-Edmond ajoute « de Bort » à son patronyme et se lance en politique. Le voilà à trente-deux ans jeune candidat monarchiste aux élections législatives de 1846 dans deux circonscriptions[4] : à La Châtre dans l'Indre, terre des Muret de Bort et à Pézenas dans l'Hérault, terre des Teisserenc. Dans ce fief, les notables comptaient sur son influence pour obtenir la desserte de leur cité par la future ligne de chemin de fer entre Montpellier et Toulouse, aux dépens de la ville rivale d'Agde. Il est élu dans l'Hérault et battu dans l'Indre ; il appartient à la majorité conservatrice qui soutient le gouvernement Guizot. Son mandat est de courte durée et se termine avec la révolution de février 1848 qui met en place un gouvernement républicain. Comment pourrait-il être d'accord avec un rapport parlementaire signé notamment par Arago et Lamartine qui propose la nationalisation des chemins de fer : tout à l'opposé des ambitions à venir…
Aussi, de 1848 à 1860, Pierre Edmond se

3 Voir *D'Onte Ses ?* n°17, 2018 ; Marianne Laplaud : *François Paulin Talabot, ingénieur visionnaire du chemin de fer français.*

4 La loi électorale autorisait à se porter candidat dans plusieurs circonscriptions, offrant la possibilité de choisir en cas d'élection multiple.

consacre à de lucratives fonctions d'administrateur de sociétés, notamment de grandes compagnies de chemin de fer, *comme Lyon-Méditerranée* (en 1855) qui fusionnant avec *Paris-Lyon* donnera naissance en 1857 à la fameuse *Paris-Lyon-Méditerranée* (PLM) et dont le directeur général n'est autre que Paulin Talabot. On le retrouve également au conseil d'administration des Docks de Marseille (la construction du Canal de Suez enrichit l'économie portuaire de la cité phocéenne) ainsi que dans la compagnie des Mines de Mokta El Hadid en Algérie, qui fournit du minerai de fer et des produits sidérurgiques. Enfin, sa présence au conseil de la Compagnie des Polders de l'Ouest, près le Mont-Saint-Michel, montre son intérêt pour la mise en valeur et l'exploitation de terres incultes, que la politique de Napoléon III encourage fortement.

À partir de 1860, Pierre-Edmond Teisserenc de Bort se recentre sur l'exploitation des mille hectares d'un seul tenant de la propriété de Bort. Il modernise son domaine en mettant en pratique les innovations techniques et sociales que nous décrirons plus loin. Il crée en 1865 le comice agricole d'Ambazac. Il est à l'initiative avec **Charles de Léobardy,** autre grand propriétaire terrien et maire de La Jonchère, du renouveau de la race bovine limousine, une action que son fils Edmond soutiendra brillamment et que nous illustrerons également dans un chapitre suivant.



Château édifié par la famille Muret de Bort à Saint-Priest-Taurion. Le domaine, le château, la ferme et les dépendances sont toujours la propriété de descendants des Teisserenc de Bort : les De Sèze.
Photo : collection auteur.

L'homme politique, ministre de Thiers (1870-1891)

La fin du Second Empire déclenche le réveil politique de Pierre-Edmond Teisserenc de Bort. Il est élu par la Haute-Vienne à l'assemblée constituante de février 1871 sur une liste conservatrice de libéraux et indépendants. Dans les années suivantes, il prend progressivement ses distances avec les monarchistes pour rallier les rangs des républicains modérés. Ce revirement explique pour partie son échec électoral aux élections cantonales d'octobre 1871. Il en retire une amertume qui le dissuadera de se représenter à une autre élection départementale. Cette renonciation le privera d'un ancrage local et ternit sa popularité malgré ses réussites au plan national. En effet, il participe à la commission du traité de la paix avec la Prusse, paix qu'il vote ensuite. Député, il se fait remarquer par un brillant discours contre l'institution de l'impôt sur le revenu, lors d'un débat à l'assemblée[5]. Thiers, chef du pouvoir exécutif et premier président de la République, le remarque à cette occasion et le fait entrer au Gouvernement en 1872 comme ministre de l'Agriculture et du Commerce, fonction qu'il occupera à plusieurs reprises jusqu'en 1879. Comme ministre, Il est à l'origine des créations de l'Institut National Agronomique, du Comité International des Poids et Mesures (gardien du mètre étalon déposé dans le pavillon de Breteuil à Sèvres) et préside l'Exposition Universelle de 1878 à Paris. Ministre technique plus que fin politique, Pierre-Edmond Teisserenc de Bort reste sur un relatif échec de sa mission d'ambassadeur à Vienne en Autriche-Hongrie qui lui est confiée (1879-1880) ou encore de négociateur, en 1889, du traité de commerce franco-italien. Finalement c'est au Sénat qu'il retrouve une aura politique : élu en 1882, il en devient Vice-Président en 1883 et sera reconduit triomphalement en 1891. Il décède en 1892 à Paris, à son domicile parisien dans le quartier d'Auteuil.

5 Le projet sera rejeté ; l'impôt sur le revenu ne sera adopté qu'à la veille de la Grande Guerre



Photographie (retouchée, selon certains auteurs) représentant le Conseil des Ministres du 18 septembre 1872 sous la présidence de Thiers. P.E.Teissrenc de Bort est reconnaissable, debout, au bout de la table. Source : Gallica - BnF

Edmond Teisserenc de Bort (1850-1912) : le sauveur de la race bovine limousine



Portrait d'Edmond Teisserenc de Bort. Source : Wikipedia.

Un article du journal *Le Populaire du Centre* publié le 21 août 2012 titrait : « Les Teisserenc de Bort, apologistes et sauveurs de la race bovine limousine ». Edmond, à qui le quotidien rendait hommage pour le centenaire de sa disparition, n'eut depuis le début de sa vie active de meilleur formateur que son père. Il fut en effet son chef du cabinet quand ce dernier fut ministre, puis son secrétaire d'ambassade à Vienne. De retour en 1880 en France, Edmond se consacre pleinement à l'exploitation de la propriété familiale et s'émancipe en politique. Il est élu conseiller municipal d'Ambazac, siège au Sénat de 1895 à 1909 dans les rangs de la gauche républicaine. Son activité parlementaire porte essentiellement sur les questions agricoles. Localement, il s'impose comme président de sociétés départementales d'agriculture, d'horticulture et arboriculture ; aussi est-il décrit dans les gazettes comme un propagateur zélé des méthodes d'agriculture modernes ou encore vulgarisateur de l'enseignement technique agricole. Ses publications sur la culture dans la Haute-Vienne sont nombreuses et parmi celles-là, citons *La vérité sur la race limousine*[6] ainsi que *La race bovine limousine*, sous le timbre de la *Société d'Agriculture de la Haute-Vienne* (1911), ouvrage sur lequel nous reviendrons.

6 Extrait du journal d'agriculture appliquée, publié en 1889 par H.Ducourtieux, imprimeur-libraire à Limoges,

Il épouse Marie Marguerite Solange **Montet de la Chambatterie**, le 3 janvier 1881 à Pruniers (Indre). Ce mariage montre l'enracinement que les Tesseirenc ont conservé dans le Berry et les liens conservés avec de grands notables de cette province : son beau-père est maire de Pruniers ; un des témoins est Philippe Léonce **Testaud-Marchain**, maire de Châteauroux et député de l'Indre.

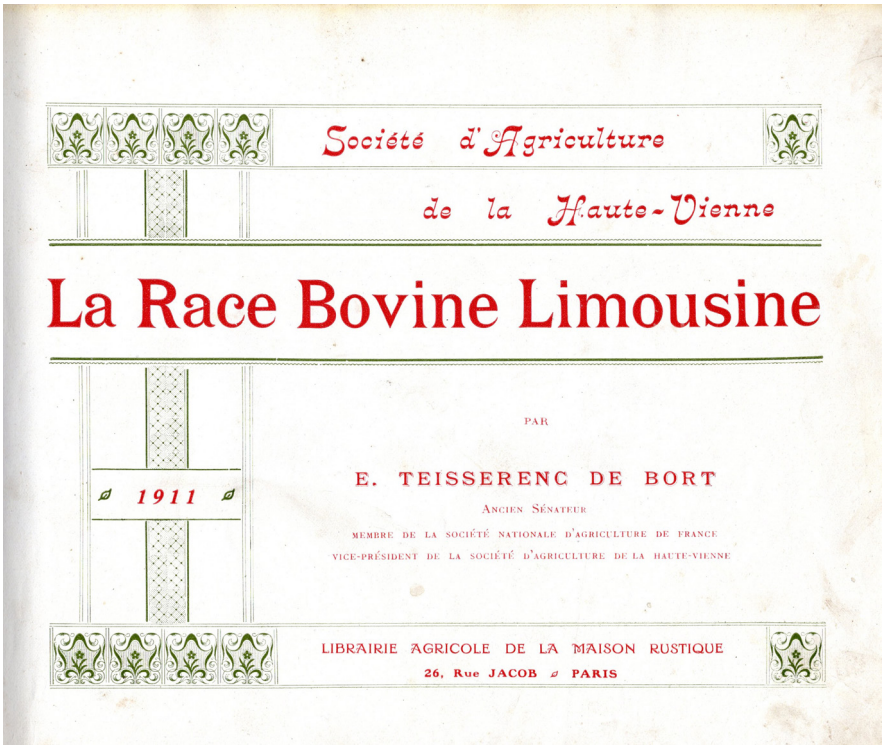

Page de garde de l'ouvrage publié par Edouard Teisserenc de Bort en 1911 sous l'égide de la Société d'Agriculture de la Haute-Vienne. Source : collection de l'auteur

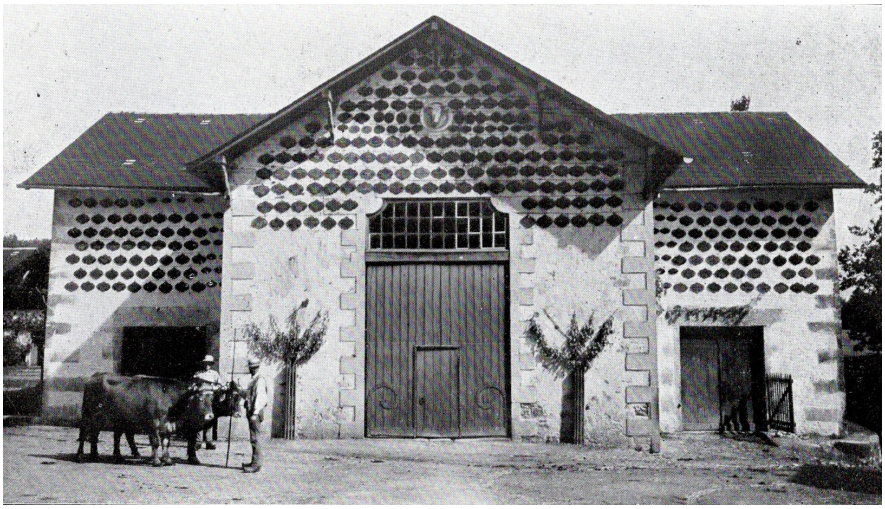
Photographie de l'une des étables de la propriété de Bort. Les plaques sur la façade témoignent des succès accumulés dans les divers concours et comices. Source : collection auteur

Léon Teisserenc de Bort (1855-1913) : un distingué météorologiste



1.



2.

1. Portrait de Léon Teisserenc de Bort.

2. Photographie de Léon Teisserenc de Bort, debout à droite, en compagnie de Decau-Labesse, météorologiste. Source : Wikipedia.

Léon suit une autre voie que celle de son frère aîné. De santé fragile, il séjourne dans sa jeunesse à Grasse accompagné d'un précepteur qui suscite sa vocation : la météorologie. Il rejoint en 1878 le Bureau central météorologique qui vient d'être créé, mène plusieurs missions en Afrique du Nord de 1883 à 1890 et publie de nombreuses observations météorologiques et géographiques. À partir de 1892, année du décès paternel, il consacre sa fortune personnelle à ses propres recherches et finance en 1896 un observatoire privé situé à Trappes (Yvelines). Ses travaux contribuent à l'élaboration du premier atlas des nuages au sein de l'Organisation Météorologique Internationale, qui sera publié en 1896 et dont il assure le mécénat. Ses recherches s'intéressent à la structure verticale de l'atmosphère, qu'il explore avec des cerfs-volants et des ballons captifs. Il démontre ainsi l'existence de deux couches qu'il nomme stratosphère et troposphère, découverte qui est l'objet d'une communication à l'Académie des Sciences en 1902, institution dans laquelle il sera accueilli en 1910.

Léon Teisserenc de Bort a vraisemblablement inspiré **Paul Garrigou-Lagrange** pour développer la météorologie à Limoges dans les années 1880 -1890. Cet autodidacte a initié le réseau des relevés dans le Limousin, mené et publié de nombreux travaux d'importance nationale et a créé et financé le premier observatoire physique et météorologique de Limoges[7].

Terminons sur cette anecdote : Léon Teisserenc de Bort fut proposé pour l'Ordre de la Légion d'honneur en 1889 mais n'eut pas l'occasion -ou le loisir - de se la faire remettre officiellement. Cette distinction avait pourtant été proposée par le ministre du Commerce… son père Pierre-Edmond[8].

Léon Teisserenc de Bort meurt subitement à Cannes en 1913. Il est resté célibataire. Le faire-part de décès nous indique que la cérémonie religieuse eut lieu en l'église Notre Dame d'Auteuil, sa paroisse à Paris dans les caveaux de laquelle son corps fut déposé, et que l'inhumation se déroula dans la chapelle de Muret, à Ambazac.

7 1880-1900 : *L'âge d'or de la météorologie à Limoges* ; Michel Galliot ; revue La Météorologie, 8e série, numéro spécial, avril 1995.

8 Information tirée de la base *Leonore*, index des titulaires de l'Ordre de la Légion d'honneur. Son dossier détaille des informations écrites de sa main sur sa qualité et titres scientifiques et comporte le faire-part de son décès.



Vue du site de l'observatoire de météorologie de Trappes fondé par Léon Teisserenc de Bort. Source : collection auteur



L'observatoire météorologique de Limoges fondé par Paul Garrigou-Lagrange. L'intérêt porté par ce dernier à la science météorologique lui fut inspiré par Léon Teisserenc de Bort. Source : Bfm de Limoges.

La haute bourgeoisie rurale limousine au 19e siècle : une nouvelle élite

La révolution de 1830 consacre en France la « bourgeoisie des notables » dont la propriété foncière assure sa nouvelle influence politique car le droit de vote, le cens, est assis sur un niveau de contribution foncière qui lui est devenu accessible. Dans le Limousin, c'est une nouvelle bourgeoisie rurale et progressiste qui voit le jour au 19e siècle. Elle est attentive aux progrès techniques des révolutions industrielle et agricole comme nous le décrirons plus loin. Elle est également influencée par le « capitalisme social ». Ces notables, grands propriétaires terriens ont souvent comme point commun d'exploiter leurs domaines en métayage dont l'autre dénomination est le colonage partiaire, traditionnel dans le Limousin. Le modèle économique du colonage est l'association du propriétaire qui apporte le capital et d'un métayer, ou colon, qui apporte son travail ; le contrat les liant précise les modalités de partage des produits. Le métayage ne fonctionne bien que si le propriétaire s'implique et joue un rôle actif dans l'investissement. Ce principe, trop souvent oublié ou perverti par un abus de rapport de force, est réhabilité par ces propriétaires éclairés : en finançant des investissements modernes, ils incitent

les métayers à s'en approprier l'usage. On observe donc une rupture avec un autre mode, le faire-valoir direct ou l'affermage, pratiqué plus volontiers par la noblesse de souche sur ses terres. Il s'en suivra un mouvement d'entraînement de ces derniers. À l'image des Teisserenc de Bort, les grands propriétaires ne se contentent plus d'être de simples hobereaux, ils deviennent des chefs d'entreprise ouverts au progrès social. Dans un ouvrage publié en 1888 sur l'histoire du métayage et l'analyse comparative des modes d'exploitation du sol, l'auteur conclut que « plus que tout autre mode d'exploitation du sol, le colonage partiel contribue à l'harmonie sociale »[9]. De même que Pierre-Edmond Teisserenc de Bort fit fortune dans des activités capitalistes avant d'investir sur son domaine, d'illustres limougeauds achètent au 19e siècle des propriétés en Haute-Vienne et y construisent châteaux et fermes modèles. Tel est le cas de **Paulin Talabot** à Condat, ou encore de **Jean-Baptiste Mignon** qui acquiert le domaine de Walmath à La Jonchère en 1875[10]. L'exemple le plus probant reste celui de **Frédéric Le Play**, célèbre par ses publications sur la réforme sociale, pionnier de la sociologie française qui achète en 1856 le domaine de Ligoure au Vigen. Il le fait sur le conseil de **Michel Chevalier**, natif de Limoges, éminent saint-simonien.

La modernisation de l'agriculture limousine au 19e siècle et la sauvegarde de la race bovine limousine

Au tournant des années 1840, l'agriculture française évolue de manière spectaculaire. La production augmente sous la poussée démographique, les cultures se diversifient, les prairies artificielles progressent. La révolution industrielle, qui est également celle de la mobilité avec le chemin de fer et la modernisation des routes et des canaux, permet la mécanisation du matériel agricole et abaisse le coût de transport des matières ou des productions achetées ou vendues.
Sous l'influence des grands propriétaires, « agronomes progressistes », les idées se diffusent et se popularisent par des gazettes, les comices agricoles, les fermes écoles comme celle de Chavaignac, à Peyrilhac en Haute-Vienne[11].



En seconde moitié du 19e siècles, plusieurs riches industriels ou financiers qui ont fait fortune achètent autour de Limoges de grands domaines et y font construire un château et une ferme moderne. Le domaine de Walmath, à La Jonchère, acquis par J.B. Mignon, en est l'un des exemples. Source : collection auteur.

9 *Du colonage partiaire et spécialement du métayage* ; Lucien Rerolle ; édité par Chevalier-Maresq et Cie. ; Paris ; 1888. Disponible sur Gallica ; page 578 et suivantes.

10 J.B.Mignon a mis au points les brevets et financé les investissements des frères Labrousse, créateurs de l'usine de fabrication de papier à Saillat. Voir *D'Onte Ses ?* n°20, 2019.

11 L'article de Philippe Grandcoing disponible sur la plateforme cairn.info dresse une description très complète : L'architecture au service de l'agriculture. Les fermes modèles en pays de métayage et d'élevage. L'exemple du Limousin au XIXe siècle. In Histoire et Sociétés rurales ; 2010 ; vol. 33.

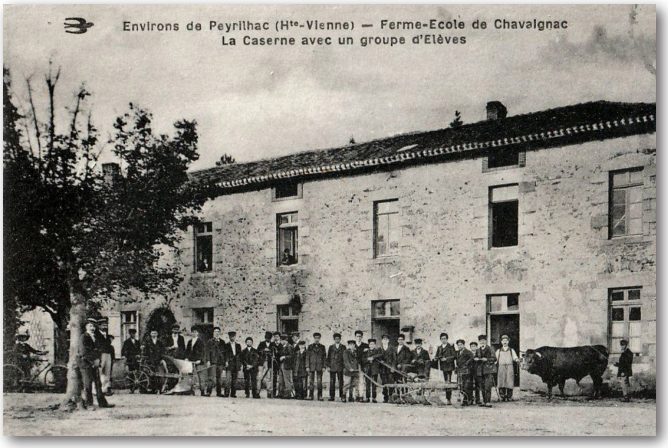

La ferme-école de Chavaignac. Les élèves et leurs professeurs posent devant les charrues modernes. La présence d'un bœuf sur la photographie montre toute l'importance de l'élevage dans l'enseignement.
Source : collection auteur.

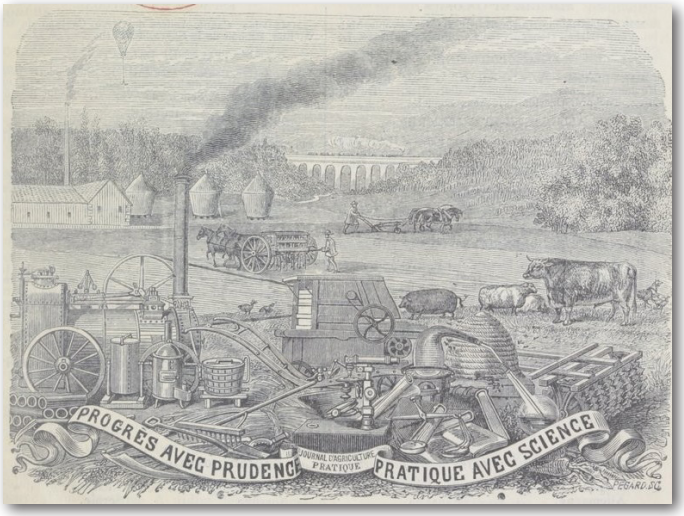

Gravure présente sur la couverture du Journal d'Agriculture Pratique, fondé en 1837 qui se déclare être le « *Moniteur des comices, des propriétaires et des fermiers* ». Il est édité par la Librairie Agricole de la Maison Rustique à Paris. La devise du journal résume bien l'état d'esprit de l'époque !
Source : Gallica - BnF.

Les comices agricoles ont été encouragés pour favoriser les échanges entre propriétaires et organiser des prix et récompenses. Les photographies d'époque, ici en début de 20e siècle, mettent en scène des personnages pittoresques, comme sur ce cliché pris à Saint-Léonard-de-Noblat.
Source : Arch. dép. de la Haute-Vienne - 46 Fi 3614.



Afin de satisfaire les besoins en expansion de l'élevage, le défrichement, la création de prairies artificielles et l'irrigation sont encouragés, à telle enseigne qu'il existe des concours d'irrigation dans les années 1860 et 1870[12]. Mais c'est plus particulièrement

12 Les rapports adressés en 1884 par Barral, secrétaire perpétuel de la société nationale d'agriculture de France, au ministre de l'Agriculture en font état. Réunis dans un ouvrage titré *L'agriculture, les prairies et l'irrigation en Haute-Vienne*, ces rapports dressent plus généralement un panorama détaillé de l'agriculture du département et comportent des monographies illustrées sur les grands domaines. In Gallica-BnF.

l'évolution du mode d'élevage qui est marquant. Celui des bovins a une longue histoire en Limousin : comme le décrit Jean-Pierre Delhoume dans un numéro précédent de *D'Onte Ses ?*[13], la réputation des bovins du Limousin est ancienne et tient au savoir-faire des nombreux paysans-éleveurs répartis à travers l'espace limousin et qui ont su développer un élevage de qualité recherché au-delà des frontières régionales. Dès le 18e siècle, le Limousin est le second fournisseur de viande bovine du marché parisien. La *Société d'agriculture de la Haute-Vienne*, fondée en 1759 en pleine époque des physiocrates, devient pendant le 19e siècle le « lieu de sociabilité des élites agricoles », renforcé par la création du comice agricole de Limoges en 1843, puis celle du concours général d'animaux gras l'année suivante à Poissy[14]. Au sein de la Société s'opposent les propriétaires qui ont choisi un mode d'élevage sur le modèle anglais introduisant la race durham et les éleveurs fidèles à la race régionale. Aujourd'hui nous dirions que ce débat est celui de l'élevage productiviste contre l'élevage traditionnel de terroir. Il oppose les deux courants de grands propriétaires, les « durhamistes » qui exploitent en faire-valoir direct avec des domestiques et les « progressistes » qui s'appuient sur le métayage. L'évolution des idées sur la sauvegarde de la race bovine limousine est excellemment motivée et justifiée par Edmond Tesseirenc de Bort dans *La Race bovine limousine*, ouvrage publié par la *Société d'Agriculture de la Haute-Vienne* en 1911, à l'occasion du 150e anniversaire de la présidence de cette Société par Turgot. L'auteur évoque notamment les circonstances de la création en 1886 d'un herd-book destiné à « aider puissamment à fixer la race et en assurer la pureté. Près de 4 000 animaux reproducteurs ont été inscrits sur ce livre généalogique qui a rendu à nos élevages les plus grands services ». L'ouvrage est illustré par de nombreuses photographies d'époque et nous livre l'historique des lauréats des grands prix obtenus par la race bovine limousine au Concours Général Agricole de Paris.



Photographie tirée de l'ouvrage d'Edmond Teisserenc de Bort sur la race bovine limousine et montrant une présentation lors d'un concours agricole. Source : collection auteur.

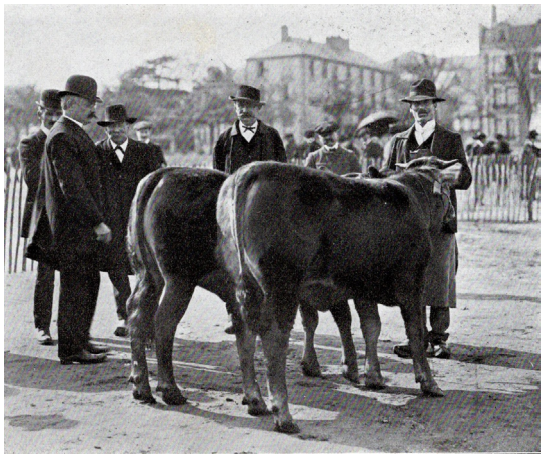

Sur cette photographie, ce sont des bovins de la propriété de monsieur Barny de Romanet qui sont présentés, l'un des grands propriétaires terriens de Haute-Vienne.

Les Teisserenc de Bort, ces inconnus : pourquoi un tel oubli ?

Un moteur de recherche d'adresses sur internet est un bon moyen de mesurer la popularité de personnages disparus. Si l'on se prête à l'exercice avec *Teisserenc de Bort*, on obtient une très courte et décevante liste : seules trois voies en France sont baptisées avec ce patronyme : une rue à Saint-Priest-Taurion, une allée de zone industrielle à Limoges, une rue à Trappes, ville de l'observatoire météorologie fondé par

13 *Des bovins et des hommes en Limousin au XVIIIe siècle*. Jean-Pierre Delhoume. *D'Onte Ses ?* n°4, octobre 2011.

14 *Entre durham et limousine, les grands éleveurs en Haute-Vienne (1850-1880)* ; Stéphane Frioux ; *Sciences sociales et mondes ruraux contemporains* ; http://journals.openedition.org/ruralia/292

Léon. S'ajoute un lieu-dit en Normandie, en souvenir de l'engagement de Pierre-Edmond dans la Compagnie des polders de l'Ouest. Cette courte liste serait toutefois incomplète si nous ne citions pas deux cratères, l'un sur la planète Mars et l'autre sur la Lune, baptisés par la communauté scientifique en hommage à Léon !

Pour son biographe, Jean Lenoble[15], les raisons de l'oubli de Pierre-Edmond sont doubles. Il y a tout d'abord son manque de dimension politique : ses actions les plus marquantes sont éloignées des préoccupations de terrain et sont frappées de « parisianisme ». Les historiens et les observateurs de son temps résument son succès politique à un ou deux coups d'éclat. Comme l'écrit cruellement un journaliste du Figaro daté du 6 février 1876, « Monsieur Teisserenc de Bort a dû sa notoriété à un discours qui a été le seul de sa vie », discours à l'assemblée pour l'institution de l'impôt sur le revenu qui le fit remarquer par Thiers. Le même journaliste ne lui accorde comme seul crédit que d'avoir voté le fameux amendement Wallon en janvier 1875, que les historiens tiennent comme la victoire définitive de la République et un acte fondateur de nos institutions[16]. Une anecdote mérite d'être contée au passage : ce texte fut adopté à une seule voix de majorité. Or un député d'origine corrézienne, Mallevergne, avocat à Limoges, arriva en retard le jour du vote et ne put joindre sa voix à celles opposées à l'amendement. Sans ce retard, les lois de la République eussent été peut-être toutes autres…

La seconde raison tiendrait de son image floue: « En Limousin (…) l'opinion aime les attitudes conformes à l'idée qu'elle se fait de ce qui doit être et elle a été sans doute déroutée par les aspects inconciliables de la personnalité de Teisserenc de Bort ; elle aurait sans doute admis qu'il héritât des préjugés qu'il avait reçus de sa famille et de son éducation, qu'il épousât les causes les plus habituellement liées aux intérêts de sa très grande fortune (…) mais elle ne pouvait pas comprendre l'analyse qui l'avait conduit à adopter l'option républicaine ».

Quel regard porter aujourd'hui ? Selon Chamfort, journaliste et moraliste du 18e siècle, « l'estime vaut mieux que la célébrité, la considération vaut mieux que la renommée ». Oui, les Teisserenc de Bort méritent bien estime et considération au regard de leurs œuvres marquantes pour le territoire national et régional limousin !

Michel Labrousse

15 Op. cit. p. 53.

16 La discussion des lois constitutionnelles fut abordée en janvier 1875 par l'Assemblée Nationale. Sur un premier vote, une courte majorité écarta le mot République du texte proposé. Le lendemain, Wallon proposa un amendement ainsi rédigé : « Le président de la République est élu (…) par le Sénat et par la Chambre des Députés réunis en Assemblée Nationale. Il est nommé pour sept ans ; il est rééligible ».



En bas : Vache limousine appartenant à M.Delpeyrou à Feytiat et lauréate du Grand Prix au Concours Général de Paris en 1897.
Source : Gallica - BnF



Ces deux beaux dessins en couleurs sont l'œuvre de Léon Barillot, peintre animalier et paysagiste réputé du 19e siècle. Ils sont tirés du Journal d'Agriculture Pratique.
En haut : Taureau de race limousine appartenant à M. Adrien Delor, à Puy Mathieu, au Vigen et lauréat du Grand Prix au Concours Général de Paris en 1902. A. Delor reprit en 1865 l'exploitation du domaine familial ; ancien élu et maire du Vigen, il sut moderniser sa commune et y attirer Le Play.

La forêt : un patrimoine Limousin

Michèle Montel

L'auteure : Michèle Montel est adhérente au CGHML depuis 2009. Sa famille maternelle est originaire de Gioux, dans le sud de la Creuse, commune du Parc naturel régional de Millevaches. Après avoir remonté la généalogie de ses ancêtres, elle a redonné vie à la ferme familiale où elle passe une partie de ses loisirs. Elle s'intéresse particulièrement au patrimoine local sous toutes ses formes.

Résumé : la forêt est l'une des composantes importantes de la campagne limousine. C'est une forêt jeune qui, en à peine un siècle, a modifié notre paysage, conséquence de la mutation du monde rural et de la disparition du régime agro-pastoral qui était encore celui du 19e siècle. L'exploitation forestière et la filière bois sont aujourd'hui des atouts majeurs pour le Limousin. La forêt est devenue un acteur essentiel de la vie économique de notre région, elle est au cœur des problématiques actuelles, notamment dans la lutte visant à atténuer les effets du changement climatique ; à ce titre elle doit relever de nombreux défis en s'adaptant à de nouvelles contraintes, ce qui nécessite une mobilisation de tous les acteurs de la filière.



Paysage du Parc naturel régional de Millevaches dans le sud de la Creuse. © Photo Michèle Montel.

La première forêt limousine

Nos paysages ont évolué au fil des siècles en fonction de la démographie, des pratiques agricoles, pastorales et forestières. La vieille forêt gauloise couvrait certainement notre région en bonne partie, les cultures se limitant aux vallées fertiles.

On dit ainsi qu'au temps de la conquête romaine, un écureuil pouvait passer d'arbres en arbres des Pyrénées en Anjou. Les choses changeront rapidement : incendie de la forêt des Monédières par Jules César pour déloger les druides meneurs de la révolte ; à nouveau par les barbares en vue d'éliminer les gallo-romains ayant quitté les vallées pour se réfugier sur les hautes terres boisées ; reboisements massifs par les moines au Moyen Âge ; nouveaux incendies de grande ampleur lors des guerres de religion, provoqués par Louis de Pompadour pratiquant la politique de la terre brûlée contre les huguenots[1].
Une autre source évoque le haut Moyen Âge dans les termes suivants : «Après la chute de l'Empire romain, la Montagne Limousine va vivre l'époque médiévale, longue période de très haute insécurité, de troubles et d'incertitudes [...] Dépeuplé et très appauvri, le pays subit d'interminables incursions de pillards [...] le dépeuplement entraine le retour progressif de la forêt dans les terres autrefois défrichées par les Gallo-romains et la région devient une terre de prédilection des ermites[2] ».
Ces sources démontrent tout au moins la prégnance de la forêt sur notre Limousin successivement gaulois, romain, médiéval et renaissant.
Objectivement, les gallo-romains ne semblent pas avoir contribué à un déboisage massif de nos contrées. Ils ont géré la forêt par un usage rationnel des bois d'œuvre. Plus tard, il est avéré qu'en France, les 11e et 12e siècles se traduisent par des bouleversements profonds qui interagissent entre eux : déboisements massifs au profit des cultures, probablement en lien avec des conditions climatiques plus bénéfiques ; forte augmentation de la population, structuration progressive de l'habitat sous la forme des paroisses que nous connaîtrons au 17e siècle ; émergence des arts roman puis gothique. On ignore dans quelle mesure ce mouvement de bascule entre forêts et cultures a pu affecter le Limousin et notamment ses hautes terres.

L'époque moderne nous apporte enfin de la documentation de première main et par conséquent des information plus factuelles, qui permettent à Daniel Faury d'affirmer, même si les sources indiquent que de vastes futaies avaient disparu lors des très anciens conflits, « *qu'une solide tradition forestière a existé en Limousin, puisqu'on trouve des livraisons de bois de futaie aux chantiers navals de la Royale, de merreins et de feuillards à la tonnellerie bordelaise. Toutes fournitures de grande qualité, des textes anciens l'attestent. Edmond de Sèze, président des exploitants forestiers de la région, a retrouvé un document portant injonction du roi, en date de 1751, de réserver le meilleur bois pour sa marine. Les gabariers de la Dordogne et de la Charente, les chars à bœufs suivant les anciennes voies romaines, les acheminaient vers le rivage atlantique*[3] ».

Si l'on en croit Daniel Foury, le mouvement de déforestation s'accentue à l'époque révolutionnaire : le peuple s'affranchit de l'autorité déchue, saccage le domaine forestier, devenu un symbole à abattre, coupe un peu partout des arbres sans grand discernement et lâche dans la nature chèvres et bestiaux. Selon des rapports établis en 1808 par les préfets à la demande de Napoléon, « on trouve alors difficilement un arbre apte à faire une poutre[4] ». Plus de ressources financières ni de main d'œuvre pour régénérer les plantations, les landes et les tourbières ont à nouveaux le champ libre, pourrait-on dire.

---

1 Informations apportées dans *Le Limousin, terre sensible et rebelle*. Ouvrage dirigé par Georges Chatain. Éditions Autrement, 1995. Article *Le culte de la forêt,* par Daniel Foury, pages 101 à 112.

2 *Gioux- Hommes et Guerres*. Pierre-Alain Caunet. Gioux Patrimoine, 2016.

3 *Le Limousin, terre sensible et rebelle*.

4 Ibid.



Paysage de landes à bruyères callunes. © Photo Michèle Montel.

Et c'est ainsi que la forêt privée ne couvre plus que 160 000 ha au début du 20e siècle. 7 000 hectares de bois domaniaux et communaux complètent pauvrement le panorama. Le paysage s'est largement ouvert tout au long du siècle précédent. Majoritairement recouvert de landes (bruyères, genêts et fougères), on y pratique l'élevage de moutons sur des terres collectives appelées *communaux*, selon un droit d'usage datant du Moyen Âge. Ces landes couvrent 60 à 70 % de la superficie des villages. Les paysans vendent la laine et la viande. Parallèlement, une maigre culture céréalière est pratiquée là où la terre n'était pas trop pauvre, seigle notamment qui, outre la nourriture, permet l'édification des toitures.

Renaissance de la forêt limousine

Cette économie rurale précaire ne permettant pas d'assurer la survie des habitants, l'exode rural, temporaire au début, vers les chantiers de construction de Paris, Lyon et Bordeaux (maçons de la Creuse, scieurs de long de Corrèze) constituera la seule solution s'offrant aux habitants pour sortir de la précarité, d'autant que le mouton se vend moins bien. En effet vers 1900, l'élevage ovin décline, et diminue encore lors de la Première guerre mondiale, entrainant la fin du système agro-pastoral.

C'est dans les premières années du 20e siècle que des ingénieurs, propriétaires terriens et spécialistes vont, au niveau national, réfléchir au reboisement de la France. Au niveau régional, l'impulsion donnée par Marius Vazeilles va être déterminante.
Marius Vazeilles est garde général des Eaux et Forêts, pépiniériste et archéologue. Il s'installe à Meymac en 1913 et va encourager les paysans à boiser les terres non propices à l'agriculture afin de compléter leurs revenus.

Cependant, le reboisement va surtout être réalisé par des limousins émigrés en ville, plus fortunés et désireux de donner une plus-value aux terres familiales conservées. C'est sous l'action de ces derniers que va s'effectuer progressivement le reboisement, surtout entre 1950 et 1975, et sur des surfaces plus importantes, alors que l'exode rural est devenu définitif. La forêt paysanne évolue vers une forêt de placement.
Alors qu'elle ne comportait jusqu'à cette époque que des feuillus, (chênes, châtaigniers et hêtres), des résineux vont être plantés : tout d'abord le pin sylvestre et l'épicéa sous l'impulsion de Marius Vazeilles, puis du Fonds forestier national qui avait été créé en 1946 et qui attribuait des plans gratuits aux propriétaires désireux de replanter. Ces espèces furent privilégiées en raison de leur croissance rapide, d'autant que vers 1970,

la France a besoin de bois pour la construction et la fabrication de pâte à papier. Puis le douglas est planté à partir de 1970-1975 et devient vers 1990 la première essence de la région : les résineux jugés performants s'avèrent alors nécessaires pour approvisionner l'industrie du bois qui se développe.

Parallèlement, dans les valons encaissés difficilement accessibles, la nature a repris ses droits avec une végétation mixte de chênes, châtaigniers et quelques résineux, comme le montrent les deux photos ci-dessus, prises sur le même lieu en 1930 et 2015 sur la commune de Gioux (commune de l'entrée nord du Parc naturel régional (PNR) de Millevaches)[5].

Le peuplement de la forêt limousine

La forêt occupe aujourd'hui 35 % de la surface totale des trois départements, (Corrèze 43 %, Creuse 29 %, Haute-Vienne 29 %) soit 555 000 ha boisés qui se répartissent en 65,5 % de feuillus et 34,5 % de résineux. Elle a un couvert dense. Les landes et les bosquets sont peu répandus. Il y a peu de boisement mixte feuillus-résineux.

5 Le Parc naturel régional de Millevaches a été créé en 2004. Il s'étend sur une surface de 315 000 ha (dont 55 % sont boisés). Il culmine en Corrèze au Mont Bessou à 977 m. Une tour panoramique y a été construite en 2005, en limite d'une prairie dont l'origine remonte à la tempête de décembre 1999 qui a déraciné une partie des conifères au sommet du mont. Cette tour construite en douglas, matériau emblématique du Plateau, d'une hauteur de 26 mètres, permet aux visiteurs de dépasser le seuil symbolique des 1 000 m d'altitude. Son sommet offre un panorama remarquable sur les monts d'Auvergne et les monts du Cantal.



Vallée de la Gioune (Commune de Gioux) en 1930. Collection particulière.



Même lieu en 2015. Coll. particulière. Le moulin de Gioux, qui figurait sur la vue de 1930, a disparu depuis bien longtemps !

Dès 1970, la forêt a atteint sa surface actuelle : elle a triplé en un siècle et couvre 35 % du territoire, pourcentage supérieur à la moyenne nationale.

La carte ci-après montre, comparativement aux deux précédentes, que le PNR de Millevaches s'insère dans une partie fortement boisée du Limousin. Si l'on considère uniquement celui-ci, le taux de boisement est de 55% soit 165 000 ha, ce qui en fait le principal bassin de production du Limousin : les feuillus représentent 51% et les résineux 49 %. Le douglas est avec 24 % la première essence présente, la deuxième étant le chêne avec 21%.

La tempête de 1999 a mis à mal le patrimoine forestier, mais ce désastre a contraint les propriétaires à s'organiser pour reconstruire les espaces dévastés. Vingt ans après, c'est le changement climatique qui va imposer à la forêt de nouvelles contraintes et obliger les acteurs de la filière à faire face à de nouveaux défis.

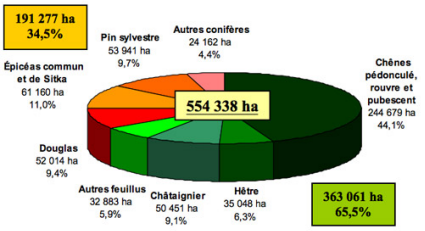

Fransylva. La forêt limousine 2022.

Évolution des surfaces boisées.
Fransylva. La Forêt Limousine 2022.

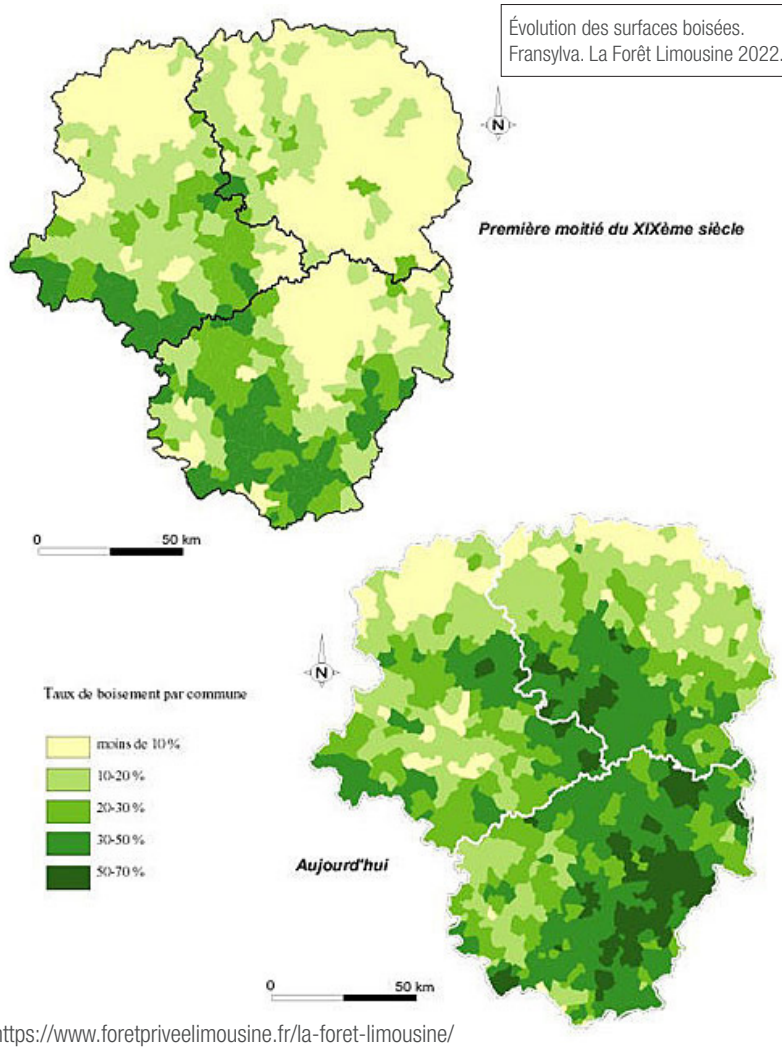

https://www.foretpriveelimousine.fr/la-foret-limousine/

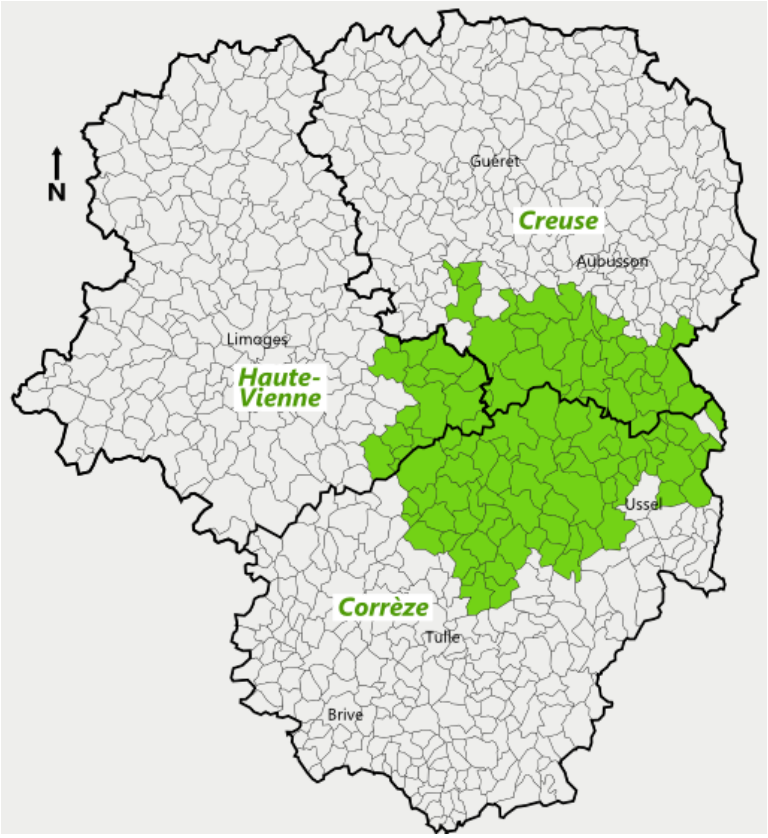

L'emprise du PNR de Millevaches en Limousin. Extrait de la carte établie par Lucas Destrem en 2012.


Jeune plantation de résineux- Photo Michèle Montel

Le bois vivant sur pied

Le volume sur pied des arbres de la forêt limousine s'élève à 120 millions de m^3 soit 4,4% de la ressource forestière française, dont 115 millions de m^3 de forêt privée (48% en Corrèze, 29% en Creuse et 23% en Haute-Vienne).

Avec 75 millions de m^3/120, les feuillus représentent la grande majorité de la ressource régionale. Les résineux représentent 45 millions de m^3 pour l'ensemble des trois départements.

Qualité du bois

La ressource forestière limousine se répartit presque équitablement entre bois d'œuvre (58 millions de m^3) de bonne qualité et bois d'industrie ou de chauffage (62 millions de m^3) de moins bonne qualité.
Le bois d'œuvre est essentiellement utilisé pour la menuiserie courante, charpente, les caisses, coffrages, parquets et bardages, la meilleure qualité étant réservée à l'ébénisterie et la menuiserie fine. Il provient essentiellement du chêne pédonculé et du douglas.



Photo Michèle Montel.

Production

La forêt limousine est une des forêts régionales les plus productives de France.
Les volumes à l'hectare des forêts de la région sont élevés et supérieurs de près de 20% à la moyenne nationale : 187 m^3/ha contre 157 m^3/ha sur le territoire national. Ils sont particulièrement élevés sur le plateau de Millevaches (230 m^3/ha) qui joue donc un rôle majeur dans l'approvisionnement de la filière bois. (50% du volume moyen récolté en Limousin vient du PNR).
Environ la moitié de la ressource du PNR serait valorisée dans des scieries locales situées en périphérie du territoire et à proximité des axes de circulation.
La foret limousine produit 2,5 millions de m^3/an. Mais on considère qu'il existe un fort potentiel de récolte mobilisable, qui serait de l'ordre de 600 000 m^3/an, en bois d'œuvre feuillu. En effet, le morcellement des terres et les difficultés d'accès sont un obstacle pour récolter le bois dans des parcelles souvent enclavées où le passage d'engins s'avère aléatoire et peu rentable.
Les résineux, douglas notamment, plantés dans les années 70 arrivent à maturité (pour un diamètre de 50 à 55 cm) et peuvent être exploités. Ils font l'objet d'une forte demande pour le bois d'œuvre et on estime que cette demande continuera d'augmenter jusqu'en 2035. À noter que les scieries de résineux ont un taux de mécanisation important, supérieur à la moyenne nationale.
Un marché très dynamique a fait monter les prix qui se sont approchés des 80 € au m^3 fin 2021. Il était d'environ 60 € à la vente groupée d'automne d'Ussel qui fait référence. Le Douglas est considéré comme une valeur sure pour les années à venir !

Les propriétaires

La caractéristique de la forêt limousine est d'être une forêt privée à 95%, proportion la plus forte de France (75% sur le territoire métropolitain).
La moitié des propriétaires possèdent une superficie inférieure à 4 ha et les domaines de plus de 25 ha représentent 5 %. C'est une forêt très morcelée.
On estime en moyenne le nombre total de propriétaires privés forestiers à 160 000. Ce sont essentiellement des personnes physiques vivant dans la région, retraitées, percevant la forêt comme un bien patrimonial mais peu soucieux de la gestion de leur bien.



Jeune plantation de douglas - Photo Michèle Montel.

L'exploitation forestière et la gestion

C'est la première étape de la valorisation de la production forestière. Elle comprend l'ensemble des opérations techniques permettant l'entretien et la récolte du bois. Elle a pour objectif de veiller au renouvellement des peuplements, permettre des rentrées financières et un approvisionnement de la filière, en gardant la forêt en bon état sanitaire, dans le respect de la biodiversité.

Cependant, à peine la moitié de la forêt est gérée et, dans une grande majorité, elle l'est par le propriétaire lui-même. Seuls 6% des propriétaires adhèrent à une organisation professionnelle forestière ou à un organisme de gestion de type coopérative ou groupement de producteurs. Ce pourcentage passe à 45% dans le cas de propriétaires de parcelle de plus de 25 ha.

La moitié des petits propriétaires récolte du bois pour sa consommation personnelle, mais montre un très faible intérêt pour organiser la coupe de ses bois, ce qui explique le fort potentiel mobilisable.

Les propriétaires forestiers de forêts de plus de 25 ha ont l'obligation de faire agréer par l'administration du Centre national de la propriété forestière (CNPF) un plan dit *Plan simple de gestion* (PSG), dans lequel sont analysés en détail les conditions géologiques, climatiques, administratives et aussi écologiques. Ce plan fixe, parcelle par parcelle, le calendrier des plantations, entretiens et coupes à faire. L'exécution de ce plan est vérifiée et accordée par le CNPF pour une durée de 10 à 20 ans.

Les propriétaires de moins de 25 ha peuvent demander la visite gratuite d'un technicien forestier du CNPF. Une adhésion peu coûteuse à une coopérative forestière est également fortement recommandée. Celles-ci proposent une gestion collective avec les mêmes critères que pour les PSG des propriétés de plus de 25 ha.

Malgré de gros efforts faits par les professionnels de la gestion, on déplore le faible nombre de propriétaires adhérant à un organisme. Une adhésion par un plus grand nombre permettrait une meilleure connaissance de la forêt, une plus grande valorisation du bois et une augmentation très sensible de la production annuelle, laquelle aurait pour conséquence la création d'emplois supplémentaires dans la filière.

Un effort important est cependant fait sur la formation des jeunes : il faut en effet mentionner, l'École forestière de Meymac, créée en 1957, qui forme des ouvriers et techniciens et prépare aux métiers de la forêt et du bois (CAP, BTS, licence pro).

Par ailleurs, l'École des métiers du Bâtiment de Felletin propose un pôle de formation spécifique dans le secteur de la construction et du bois en trois sections : charpente

traditionnelle, menuiserie et agencement, construction à ossature bois.
Ces formations à différents niveaux devraient permettre aux acteurs de la filière de satisfaire un besoin grandissant de personnel, qu'ils recherchent activement mais qu'ils peinent souvent à trouver.

La filière bois

La filière regroupe l'ensemble des activités économiques liées au bois et concerne à la fois le travail en forêt, le travail mécanique du bois, l'industrie papetière, la fabrication de meubles, le bois de construction (menuiseries charpente) et le commerce du bois. C'est une filière très diversifiée
Elle emploie actuellement 11 000 salariés dans 2 200 entreprises locales et occupe ainsi le premier rang pour son importance au sein de l'économie régionale. À ceux-ci s'ajoute un nombre important d'effectifs non salariés, surtout dans le travail en forêt et secteur bois construction.
Les deux secteurs les plus importants sont l'industrie du papier-carton qui emploie un tiers des salariés, très concentrée sur le site de Saillat (Haute-Vienne) et le secteur bois-construction qui profite notamment de l'essor de la construction des charpentes et des maisons dans lequel le bois joue un rôle important en liaison avec le climat et l'écologie.
À partir de 1990, la profession s'est modernisée et mécanisée, permettant une hausse de productivité, on a également observé une concentration de la filière sur de plus grandes unités.

La moitié des salariés de la filière a moins de 40 ans, les plus jeunes étant ceux de la filière bois de construction. C'est une population essentiellement ouvrière. Le taux d'encadrement est faible, sauf pour le commerce du bois.
La crise sanitaire a modifié le marché. En effet, la France était importatrice de bois d'œuvre. Mais les importations ont diminué car les pays qui nous approvisionnaient pour le bois de construction se sont tournés vers les États-Unis qui offraient un prix d'achat plus élevé. Il faut donc compenser, mais le Limousin manque de matières premières alors qu'un volume de bois supérieur pourrait être mobilisé, de feuillus notamment qui sont sous-valorisés. La filière a donc un bon potentiel et de beaux jours à venir à conditions de relever de nombreux défis nécessitant une prise de conscience et une mobilisation des propriétaires forestiers.

Les enjeux actuels

Forêt et biodiversité

La forêt héberge une part importante de la biodiversité : 60% des mammifères et 40% des oiseaux.
Le PNR de Millevaches dispose de 14 sites *Natura 2000* (réseau de sites naturels remarquables) sur 22% de sa surface.
Le réseau *Natura 2000* a pour but d'harmoniser la conservation des espèces et la restauration des espaces naturels : maintien de la qualité de l'eau, préservation des landes sèches, des zones humides, tourbières boisées, hêtraies à houx.

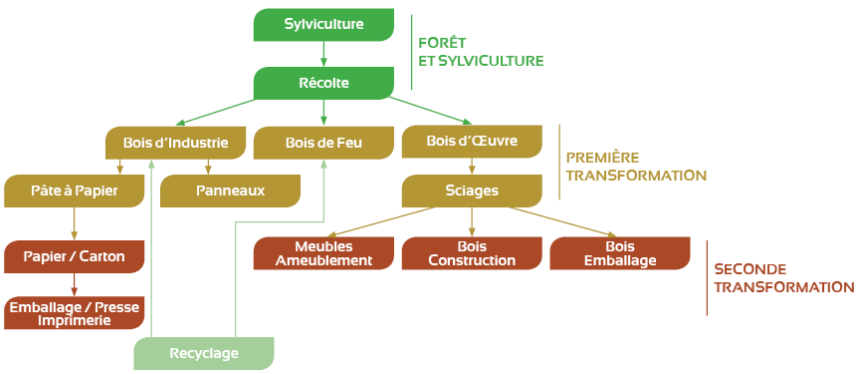

Schéma de l'organisation de la filière bois. Fransylva - la forêt limousine 2022.

L'État s'engage à mettre en œuvre cette politique de conservation en liaison avec les propriétaires.
Dans cet environnement, les arbres ont un rôle capital dans l'équilibre du territoire et de son identité paysagère. Mais cet équilibre est fragile et peut être remis en cause par la tempête, et la sécheresse. Il nécessite donc une surveillance sanitaire constante.

Forêt et changement climatique

La forêt capte le CO_2 dans ses feuilles, bois et racines grâce à la photosynthèse. Elle stocke le carbone et cette capacité de stockage s'étend également aux produits bois qui conservent cette qualité toute leur vie. Le bois contenu dans nos bâtiments est donc un stock de carbone durablement séquestré et la forêt a ainsi un rôle clé pour atténuer les effets du changement climatique et tendre vers nos objectifs de neutralité carbone.
Actuellement, on pourrait dire que la forêt se porte bien. Elle semble plutôt bien résister aux attaques du réchauffement climatique grâce à son sol granitique qui ralentit l'infiltration de l'eau. Mais en réalité elle se transforme et est fragilisée par la sécheresse qui favorise l'attaque des insectes.
La difficulté pour le sylviculteur vient du fait que la forêt croît sur des cycles longs : 40 à 60 ans pour les résineux, parfois 100 ans pour les feuillus et on serait tenté de croire qu'elle se gère seule. Il n'en est rien : elle demande une attention et des interventions régulières (coupes d'entretien), pour croître dans de bonnes conditions. Mieux elle est gérée, plus elle produit du bois et plus elle absorbe du CO_2.
Aujourd'hui certaines espèces ne sont plus adaptées ou ne le seront plus à brève échéance : c'est notamment le cas pour le chêne pédonculé. Les coopératives forestières envisagent d'ores et déjà l'arrivée de nouvelles espèces. La coopérative *Unisylva* qui réunit près de 1 500 propriétaires privés développe depuis trois ans des *îlots d'avenir* sur de petites parcelles de 0.5 à 1 ha où sont implantés, à l'essai, des arbres provenant de régions plus méridionales comme le cèdre de l'Atlas ou même le séquoia géant. Le chêne pédonculé pourrait être remplacé par le chêne sessile ou chêne des canaris…
La stratégie consiste donc à anticiper le réchauffement climatique en sélectionnant de nouvelles essences moins sensibles à la sécheresse et en variant les espèces sur une même parcelle.
Au niveau national, le plan *France Relance* prévoit une enveloppe de 200 millions d'euros pour soutenir l'adaptation des forêts françaises au réchauffement climatique avec pour objectif de planter 45 000 ha de forêt pour capter 150 000 tonnes de CO_2.
Dans le sud de la Creuse, une association a décidé en 2019 d'acquérir une dizaine d'ha pour les préserver de toute exploitation industrielle, et tester une cohabitation de différentes essences d'âges différents.
Malheureusement ces principes ne sont suivis que par trop peu de propriétaires qui considèrent que le risque du réchauffement climatique est un risque parmi tant d'autres, au même titre que la tempête, les maladies, les animaux…

Conclusion

La forêt est essentielle à notre existence et occupe une place centrale au cœur de nos enjeux climatiques. Elle représente un patrimoine qui doit faire l'objet de toute notre attention.
Bien qu'elle soit d'ores et déjà le premier acteur de l'économie de notre région, la forêt détient un fort potentiel non exploité, générateur d'emplois ; une meilleure gestion aurait un fort impact sur l'économie locale. Elle présente donc un réel atout dont les propriétaires doivent être conscients.
Elle est par ailleurs un point fort pour le développement touristique, encore trop peu valorisé. Une réflexion permanente doit donc être menée à tous les niveaux, État, Région et propriétaires pour mieux valoriser la forêt dans le respect de la biodiversité et la prévention du réchauffement climatique, et ce en anticipant sans cesse son évolution.

Michèle Montel

Généalogie ascendante de Léon Chagnaud

1
Léon Jean
CHAGNAUD
Maçon Entrepreneur d...
° 12.3.1866
Bourg d'Hem
† 31.7.1930
Champsanglard

2
Hippolyte
CHAGNAUD
Maçon Entrepreneur
° 28.11.1831
Le Bourg-d'Hem
† 14.9.1891
Toul

3
Jeanne
CHAGNAUD
Sans
° 27.9.1841
Le Bourg-d'Hem
† 14.11.1881
Sauvoy
x 15.3.1860 - Le Bour...

4
Jean
CHAGNAUD
Cultivateur Maçon
° 29.2.1796
Le Bourg-d'Hem
† 31.3.1837
Le Bourg-d'Hem

5
Marie
FRAPAT

° 1.11.1798
Le Bourg-d'Hem
† 16.2.1876
Le Bourg-d'Hem
x 14.4.1828 - Le Bourg-d'...

6
Sylvain
CHAGNAUD

° 7.8.1806
Le Bourg-d'Hem
† 11.6.1891
Le Bourg-d'Hem

7
Sylvaine
JOUANNY

° 27.12.1811
Le Bourg-d'Hem
† 17.1.1889
Le Bourg-d'Hem
x 18.3.1840 - Le Bourg-d'...

8
Jean
CHAGNAUD
maçon
° 20.8.1762 - † 22.4.1839

9
Anne
JOUANNY

° 1.4.1765 - † 20.9.1846
x 11.2.1793 - Le Bourg-d'Hem

10
François
FRAPAT

° 29.9.1760 - † 20.1.1821

11
Marie Jeanne
MORLON

° 8.9.1763 - † 14.12.1818
x 13.2.1781 - Le Bourg-d'Hem

12
Jean
CHAGNAUD

° 1762 - † 1839

13
Anne
JOUANNY

° 1.4.1765 - † 20.9.1846
x 11.2.1793 - Champsanglant

14
Jean
JOUANNY

° 6.11.1779 - † 3.4.1857

15
Louise
BRUNET

° 25.9.1785 - † 1.4.1836
x 13.2.1836 - Le Bourg-d'Hem

16++
Gabriel
CHAGNAUD

° 11.1.1728 - † 3.2.1795

17++
Françoise
LAMIRAUD

° ~ 1730 - † 30.4.1770
x 7.2.1752 - Champsanglant

18++
Jacques
JOUANNY

° 7.1.1733 - † < 1793

19++
Marie
GRANGIER

° (c) 1733 - † 27.12.1771
x 12.2.1754 - Champsanglant

20
Charles
FRAPAT

° 3.11.1721 - † 15.4.1776

21
Suzanne
PAPET

° 21.2.1724 - † 24.6.1785
x 22.2.1751 - Le Bourg-d'Hem

22
Antoine
MORLON

° 1730 - † 19.10.1785

23
Marguerite
RATEAU

° 9.10.1736 - † 14.5.1809
x 22.2.1762 - Le Bourg-d'Hem

16++
Gabriel
CHAGNAUD

° 11.1.1728 - † 3.2.1795

17++
Françoise
LAMIRAUD

° ~ 1730 - † 30.4.1770
x 7.2.1752 - Champsanglant

18++
Jacques
JOUANNY

° 7.1.1733 - † < 1793

19++
Marie
GRANGIER

° (c) 1733 - † 27.12.1771
x 12.2.1754 - Champsanglant

28
Jean
JOUANNY

° 9.12.1746 - † 25.11.1801

29
Françoise
BELLON

° 1.10.1756 - † 17.4.1790
x 24.2.1778 - Le Bourg-d'Hem

30
Paul
BRUNET

° 15.6.1763 - † 27.9.1821

31
Silvaine
MICHELET

° 7.12.1763 - † 15.12.1807
x 17.2.1784)

Léon Jean Phélicien Chagnaud (1866-1930) Entrepreneur de Travaux Publics de la Creuse

Marianne Laplaud

L'auteure : Retraitée de l'enseignement, Marianne Laplaud est une passionnée de généalogie. Elle a débuté par sa propre lignée d'origine picarde, puis s'est intéressée à celle de son époux d'origine limousine. C'est la revue *D'Ontes Ses?* qui l'a poussée à se pencher sur les parcours de Limousins et Limousines célèbres.
Par ses recherches, elle essaie de comprendre pourquoi et comment ils ont pu quitter cette magnifique région. Elle a notamment perçu combien leur enfance a pu jouer un rôle dans leur choix de vie.

Résumé : Depuis le Moyen Âge, le Limousin est une terre de maçons et de tailleurs de pierre. C'était souvent les cadets de la famille qui quittaient leurs *païs* pour aller chercher ailleurs des ressources que ne pouvaient pas leur donner leurs maigres parcelles de terre. Après son père, Léon Chagnaud a fait partie de ces migrants. Il connaîtra une remarquable réussite professionnelle.

Une naissance creusoise



Léon Chagnaud naît le 12 mars 1866 à Chanteloube du Bourg-d'Hem, une petite bourgade de la Creuse. Son père, Hippolyte Chagnaud âgé de 34 ans exerce la profession de maçon. Sa mère, Jeanne Chagnaud âgée de 24 ans est sans profession. Léon est leur second fils. Le premier, Sylvain, est né trois ans plus tôt, le 23 mars 1863 à Chanteloube.

Hippolyte Chagnaud, maçon, a quitté la Creuse en 1853, alors qu'il n'a que douze ans. Il arrive à Paris où il se bâtit une solide expérience. Il se marie avec sa cousine germaine Jeanne Chagnaud le 15 mars



NAISSANCES.

DÉPARTEMENT de la Creuse.

ARRONDISSEMENT de Guéret.

Commune du Bourg d'Hem.

AN 1866.

Le présent Registre, destiné à recevoir les déclarations de Naissances pendant l'année mil huit cent soixante-six et contenant Quatre feuillets, a été coté et paraphé par premier et dernier, par nous, Président du tribunal de première instance séant à Guéret, arrondissement de Guéret, département de la Creuse.

Fait double, à Guéret, le Deux décembre mil huit cent soixante-cinq.

Nota. — Les dernières pages du registre ont été laissées en blanc, afin qu'on puisse y transcrire, 1° les jugements rectificatifs qui pourraient intervenir; 2° la table annuelle qui devra être dressée à la fin de l'année, suivant le modèle transmis en 1843.

N° 1.

ACTES DE NAISSANCES.

L'an mil huit cent soixante-six, et le treize du mois de mars à quatre heures du soir, par-devant nous Silvain Jacque Chandon, cultivateur, demeurant au château du Maine, Officier de l'état civil de la commune du Bourg d'Hem canton de Bonnat département de la Creuse, est comparu le nommé Silvain Chagnaud, âgé de cinquante-six ans, sage-femme, domicilié au village de Chantelauve en cette commune, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin né hier à six heures du soir au dit village de Chantelauve fils de Jacques Chagnaud, âgé de trente-quatre ans, cultivateur, et de Jeanne Chagnaud, son épouse, âgée de vingt-quatre ans, sans profession, tous deux domiciliés au village de Chantelauve en cette commune, et auquel il a déclaré donner les prénoms de Jean, Léon, Philibert. Lesdites déclaration et présentation faites en présence des sieurs Martin Paide, âgé de soixante-dix ans, et de Jean Martinat, âgé de cinquante-cinq ans, tous les deux cultivateurs, domiciliés en ce bourg, et, lecture faite du présent acte, le déclarant et les témoins ont déclaré ne savoir signer.

Chagnaud Jean Léon Philibert né à Chantelauve le 12 mars 1866.

1860. Il décide alors de s'installer à Guéret et d'y créer une entreprise de travaux publics, route de Maindigourd, qui se développe par l'exploitation de carrières de granit utilisées pour paver les rues de Paris. Il intervient sur des chantiers de plus en plus importants dans l'Est et le Centre de la France. Le couple vit à Borne, commune de la Haute- Loire, lorsque naît Marie dite Antoinette Chagnaud, le 29 mai1872, sœur de Sylvain et de Léon.

Sur le chemin de la réussite

Léon Chagnaud est un brillant élève. Il poursuit ses études secondaires au lycée de Guéret. Il quitte la Creuse en 1881 pour Châlons-sur-Marne où il est reçu à l'École Nationale des Arts et Métiers. Il en sortira en 1884[1] avec le diplôme, prestigieux à l'époque, d'ingénieur des travaux publics. Sa mère, hélas, ne connaîtra pas cette réussite, étant décédée le 14 novembre 1881 à Sauvoy dans la Meuse.

En 1886, son diplôme en poche et ses obligations militaires accomplies[2], Léon s'associe avec son père dont la société intervient sur les fortifications de Toul (Meurthe-et-Moselle) et réalise les voies ferrées entre Vitry-le-François et Blesme, communes de la Marne. C'est à Toul que son père décède subitement d'une crise cardiaque le 14 septembre 1891.

1 À l'époque de Léon Chagnaud, nous n'en sommes pas encore à des ingénieurs des Arts et Métiers diplômés « bac + 5 » : les élèves sont admis entre 14 et 16 ans pour une durée de scolarité de trois ans. La Société des Anciens revendique à cette époque « le rehaussement du niveau d'admission des élèves, ce qui devrait avoir pour conséquence de rendre disponible une partie de la dernière année d'étude. Ce laps de temps serait alors précieusement employé à des applications pratiques réclamées par tous les chefs d'industrie… ».

2 Classe d'incorporation 1886 du département de la Creuse, matricule 109. Léon Chagnaud est engagé conditionnel le 7 novembre 1884 à la mairie de Verdun pour le 25e Régiment d'Artillerie. Il obtient un certificat d'instruction militaire et passe un an plus tard dans la disponibilité. Il effectue plusieurs stages volontaires dans des unités d'artillerie, est nommé sous-lieutenant de réserve en 1890, lieutenant de réserve en 1903 ; il est logiquement affecté à la section des Chemins de fer de la 6e Région militaire.

L'affaire est liquidée entre les enfants. Léon décide alors de créer sa propre entreprise de maçonnerie. Il achète une propriété à Chandonnet, commune de Guéret, et reprend les chantiers de son père.
À peine âgé de 25 ans, Léon Chagnaud effectue, en association avec celle de son beau-frère Philippe Fougerolle, de nombreuses réalisations dont des voies ferrées et des travaux souterrains dans l'Ouest parisien. Là où auparavant suffisaient un savoir-faire, un esprit méthodique et des relations appropriées, des connaissances techniques pointues et la prise de risques sont devenues indispensables. L'entreprise doit s'adapter à ces changements. Le patron doit évoluer vers un monde technique. La place est ouverte à ceux qui osent. Léon Chagnaud, de par sa formation de *Gadz'Art*, saura s'adapter au monde industriel moderne.

Les dossiers détenus par la chancellerie de la Légion d'honneur témoignent abondamment de ses réalisations et de la place acquise par sa société dans le domaine des travaux publics, souvent en partenariat avec son beau-frère[3]. Un ouvrage conséquent, dédié à

NOTE des travaux exécutés par Mr. Léon CHAGNAUD,

Entrepreneur de Travaux Publics,à Paris.

=====oOo=====

TRAVAUX EXECUTÉS SEUL .

Avant 1893:-Canaux et fortifications---------- 5.000.000 Frs

1893-1899: -Aqueduc d'Achères-Tunnel de l'Hautie,Collecteur de Clichy (Concours)---------- 9.000.000 -

1898-1900: -Chemins de fer de l'Ouest-Ligne de l'Avenue Henri Martin au Champ-de-Mars)Souterrain,viaduc, travaux à l'air comprimé)---------- 7.000.000 -

1898-1899: -Chemins de fer d'Orléans -Prolongement jusqu'au Quai d'Orsay (Souterrain sous les quais) (Concours)..... 4.500.000 -

1902-1905: -Barrages et installations hydro-électriques sur la Dore,le Miodex et la Creuse---------- 2.000.000 -

1902-1905: -Ligne de Bertrix à la frontière française (Belgique) Souterrain & viaduc---------- 3.000.000 -

Chemin de Fer Métropolitain de Paris:

1902-1905: - Ligne n° 3 - 2° & 3° Lots (ouvrage Opera) et) accès----------)

1905-1909: - Ligne n° 4 - 7° & 8° Lots -) (Traversée de la Seine)de la rue des Halles) au Boulevard St-Germain - rue de Rennes------) (Concours) Environ----25.000.000 -

TRAVAUX EXECUTES EN ASSOCIATION.

Chemin de fer des Alpes Bernoises (Suisse), ligne et tunnel du Loetschberg.
Travaux en cours d'exécution----------93.000.000 -
(A été chargé par ses Co-Associés de suivre et diriger plus particulièrement ces travaux).

==========

Vient d'obtenir les Travaux du Canal Maritime de Marseille au Rhône (Souterrain du Rove)----------50.000.000 -

(Concours)

ARCHIVES NATIONALES

TOTAL----- 198.500.000 Frs

Extrait du Dossier *Léonore* de Léon Chagnaud : mémoire de ses travaux en vue de lui attribuer la dignité d'Officier de la Légion d'honneur.

3 Base *Léonore* accessible sur Internet, dossiers de Léon Chagnaud et Philippe Fougerolle.

l'entreprise Chagnaud, contribue également à en retracer l'épopée industrielle[4].

Au tournant des 19e et 20e siècles, les chantiers parisiens sont innombrables. Léon y développe de nouvelles techniques de construction. Il acquiert la notoriété par la réalisation d'ouvrages souterrains, à commencer par la construction de l'égout collecteur de Clichy, puis à l'amenée du chemin de fer jusqu'à la gare d'Orsay pour le compte de la compagnie Paris-Orléans. Il a amélioré de façon déterminante la technique de travaux souterrains par progression au fil des travaux d'un bouclier métallique à l'aide de vérins hydrauliques qui protège les travaux de maçonnerie. Cette technologie permet de réaliser de longs tronçons souterrains sans interruption de la circulation routière, la voûte métallique de protection étant positionnée à 60 cm seulement au-dessous du niveau du sol[5].
En se reportant aux années 1898 et 1899, il est possible de dire « qu'en moins de dix ans, il s'est affirmé comme l'un des meilleurs spécialistes en matière de travaux sur le terrain en terrain difficile. Il est prêt dorénavant à participer à la construction du métropolitain de Paris »[6].
Devenu incontournable sur ce secteur industriel, il contribue de façon essentielle au renforcement du réseau métropolitain parisien, s'engage aussi rapidement dans la construction d'ouvrages hydro-électriques jusqu'au point d'orgue dans ce domaine, la réalisation du barrage d'Éguzon (Indre) inauguré en 1926, qui constituera longtemps l'une des principales sources d'alimentation de la région parisienne en énergie électrique. Sa réputation est devenue internationale et lui permet de diriger les travaux de la ligne de chemin de fer des Alpes bernoises avec tunnel du Loetschberg.
Plus tard, dans une conjoncture économique en dépression, il réussira, avec l'aide de ses collaborateurs, à maintenir l'activité de l'entreprise. Il en diversifiera les activités et créera *l'Algérienne Chagnaud* qui réalisera de gros travaux en France et en particulier à Marseille.

La reconnaissance est au bout de la réussite :

Les distinctions s'enchaînent :
- Grand prix à l'Exposition universelle de Paris en 1900 (ce qui lui vaut la dignité de chevalier de Légion d'honneur, le 11 décembre 1900), à l'exposition internationale de Liège en 1906.
- Grand prix à l'exposition de Londres, en 1908.
- Lauréat de l'institut. Académie des sciences en 1909.
- Grand prix à l'exposition de Bruxelles, en 1910.
- Officier de la Légion d'honneur par décret du 29 décembre 1910.

Il sera notamment secrétaire, puis vice-président du conseil d'administration du Syndicat des entrepreneurs de travaux publics de France, membre de nombreuses commissions à l'Hôtel de Ville de Paris et au Ministère du Commerce et du Travail, notamment pour la réglementation des travaux utilisant l'air comprimé. Il s'intéressera à plusieurs industries émergentes, notamment celles des ciments et les asphaltes. Il est président de la Société des Bitumes et Asphaltes du Centre (seule société française de cette compétence). Féru d'agriculture, il est également président du comice agricole de Bonnat et deviendra conseiller général de la Creuse en 1910.

Préalablement à l'élévation à la dignité d'Officier, Léon est amené à établir un argumentaire justificatif de ses mérites. Il montre les techniques de pointe qui ont été mises en œuvre sur ses chantiers dès 1893 :
« […] L'usage en grand de l'électricité et de l'air comprimé à tous mes chantiers souterrains pour l'éclairage, la ventilation, la force motrice, la traction, afin de supprimer

4 *Chagnaud Construction. Histoire et renaissance d'un grand bâtisseur.* Arnaud Berthonnet, 2007, Maison d'édition InSiglo.

5 Ibid.

6 Ibid.

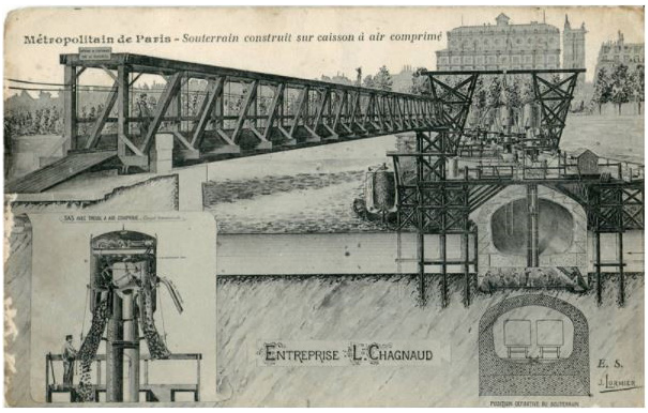



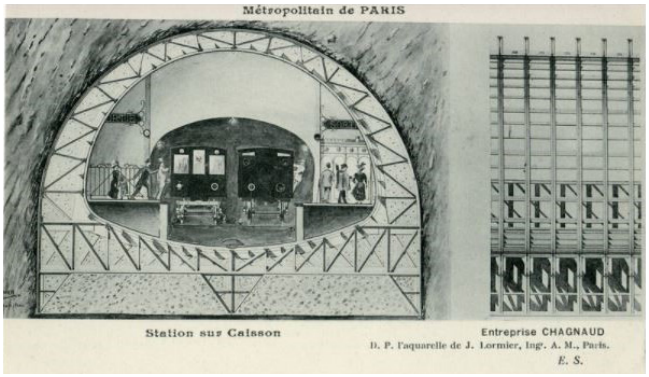

tous les gaz délétères, nuisibles à la santé des travailleurs […] ».
Il précise également qu'il a fait appel à 2 000 à 3 000 ouvriers sur une année et n'oublie pas de mentionner que dans ses entreprises, tout le personnel est intéressé et que plus de 200 ouvriers comptent 15 années de services, témoignage de satisfaction du personnel vis-à-vis des conditions qui leur sont offertes.

Vie privée et entrée en politique

Le 28 janvier 1893, Léon Chagnaud épouse à Genouillac Pauline Charlotte Eugénie Françoise Jouanny, âgée de 18 ans, dont le père est un riche propriétaire de la région.

En 1898, le couple devient propriétaire du château de Lasvy, commune de Champsanglant dans la Creuse. Il acquiert également le château de Beauvais-les-lions, commune de Bonnat. (cf. photos p. 61)

À Paris, Léon Chagnaud a fait construire et habite un bel et opulent immeuble, à la mesure de sa situation sociale, au 83, avenue Henri Martin dans le 16e arrondissement. (cf. photos p. 61)

Élu sénateur de la Creuse[7] de 1921 à 1929, il préside le syndicat de la profession et fonde une école de travaux publics pour réinsérer les blessés et mutilés de la Première guerre mondiale et pallier le manque de main-d'œuvre.
En 1926, élu président du Conseil Général de la Creuse, il s'efforce de moderniser et de désenclaver ce département auquel il reste très attaché. C'est un de ses grands desseins politiques. Ce qui fera qu'à son décès, il léguera une partie de sa fortune au Département. Après son échec aux élections de 1929, il met un terme à ses activités politiques.
Il décède le 31 juillet 1930 dans son château familial de Lasvy, commune de Champsanglant en Creuse, un mois après son beau-frère Philippe Fougerolle, décédé le 28 juin 1930 à Paris 16e.

7 Il siège avec le groupe de l'Union républicaine, qui compte parmi ses membres des personnalités comme Raymond Poincaré, Paul Doumer et Alexandre Millerand.

Un partenaire : Philippe Fougerolle, son beau-frère (1858-1930)



Médaille commémorative des 150 ans de l'entreprise Fougerolle, 1994.

En Région parisienne, la Société Chagnaud intervient en collaboration avec *Fougerolle*, une autre entreprise de travaux publics créée en 1844 par Philippe Fougerolle (1806-1883), un maçon né à Champagnat dans la Creuse, dont le petit-fils, prénommé aussi Philippe est devenu le beau-frère de Léon lorsqu'il a épousé Antoinette Chagnaud, sa sœur, le 24 juin 1893 à Guéret, Chevalier de la Légion d'honneur le 6 janvier 1902, Officier le 28 décembre 1909, Commandeur le 9 février 1925, Philippe Fougerolle a été également vice-président du Syndicat professionnel des entrepreneurs de travaux publics de France. Finalement, les honneurs qui lui sont échus sont très similaires à ceux accordés à son beau-frère. Il a notamment participé lui aussi au collecteur de Clichy, avec mise en œuvre du bouclier d'avancement souterrain.
L'entreprise *Fougerolle* sera gérée par les descendants de Philippe jusqu'en 1993, année où elle sera associée avec deux autres pour former le grand groupe *Eiffage* que nous connaissons aujourd'hui.

Résumé des services de

Philippe FOUGEROLLE

domicilié 65 Avenue Victor Hugo à Paris

né le 19 Novembre 1858 à Champagnat (Creuse.)

Entrepreneur de Travaux Publics

Chef de la Maison "FOUGEROLLE Frères" 103 Rue St. Lazare

à Paris.

A comme tel participé à l'exécution de nombreux et importants travaux en France et à l'étranger au nombre ddsquels on remarque : Grand Pont de Luxembourg (Gd. Duché) - Tunnel du Ricken (Suisse) de 9 kil de long - Formes de Radoub de Sidi Abdallah (Tunisie) - Forme de Radoub de Diégo-Suarez (Madagascar) - Port de Rio Grande do Sul (Brésil) - Forts de la Place de Namur (Belgique) - Jetée du Nord au Port du Havre - Viaduc de Caronte - Nombreux lots de Chemin de fer pour l'Etat et les grandes Compagnies - Relèvements d'éboulements et restauration de souterrains en exploitation, etc etc...

ARCHIVES NATIONALES

Grand Prix à l'Exposition Universelle de 1900.

Membre du Conseil de Perfectionnement de l'Ecole Nationale des Ponts et Chaussées.

Président du Syndicat Professionnel des Entrepreneurs de Travaux Publics de France.

Ancien Membre du Comité de la Société des Ingénieurs Civils de France.

Dossier *Léonore* de Philippe Fougerolle

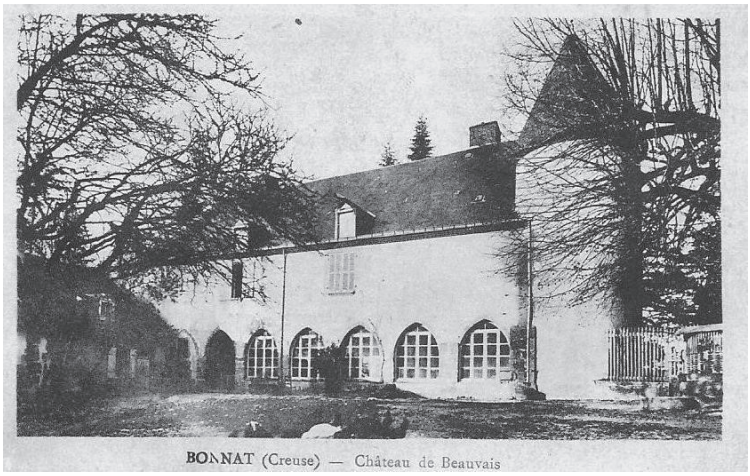

BONNAT (Creuse) — Château de Beauvais



Agcollection06 www.delcampe.net



Archives de Paris,
cote AD075PH_ARC0135.



Photographie actuelle de l'immeuble

Léon Chagnaud a été inhumé dans le cimetière de Bonnat (Creuse).



Tombe de Léon Chagnaud à Bonnat.

Son épouse Pauline Jouanny, née le 14 juillet 1875 à Bonnat, décédera à Paris le 5 décembre 1932.

Une véritable dynastie familiale

Léon laisse deux enfants, Jeanne (1893-1968), mariée en 1923 à Georges Lenormand, et Charles (1895-1982) qui assurera la succession de son père. Jeanne et son mari resteront au capital des sociétés de Léon jusqu'en 1973.

Léon profite de sa renommée pour transformer l'entreprise individuelle en société anonyme, associant Charles à la direction de l'entreprise familiale. Il prépare sa succession et met en place une véritable dynastie familiale qui se prolongera sur quatre générations.
Mais en 1988, les Chagnaud ont décidé de se désengager du capital et de vendre l'entreprise à une quinzaine de cadres motivés.

Léon Chagnaud aura réussi à transformer une PME de maçonnerie en une grande entreprise du BTP intervenant partout en France. Son entreprise *Chagnaud Construction* aura marqué son temps.
Inféodée à aucun des trois mastodontes de la construction française - Vinci, Bouygues et Eiffage - elle continue de remporter des chantiers du fait de son savoir-faire et de la permanence des innovations techniques qui se sont transmises de génération en génération.
Le nom de Chagnaud reste encore aujourd'hui une référence technique dans le secteur des travaux publics.
Les châteaux dont Léon Chagnaud et son épouse étaient propriétaires resteront dans la famille. Celui de Lasry est habité par un descendant de Charles. Beauvais-les-Lions accueille une descendante de Jeanne.

Marianne Laplaud

Rirette Maîtrejean, la Corrézienne insoumise

Brigitte Favrie-Banette

L'auteure :
Brigitte Favrie-Banette est originaire de Tarnac en Corrèze. Collaboratrice régulière de notre revue, elle s'attache à retracer le destin d'anonymes limousins qui se sont trouvés mêlés à des événements notoires et ont ainsi pris part à la grande Histoire.

Résumé :
En découvrant le parcours de cette petite Limousine, on ne peut s'empêcher de paraphraser Léo Ferré[1] : *'y en a pas une sur cent et pourtant elle existe, Rirette la corrézienne anarchiste.*
Un destin qui la mène de Tulle vers les sociétés libertaires, les luttes ouvrières sanglantes de ce début de siècle, la bande à Bonnot, et la conduit à remettre en cause les normes de son temps, les préjugés, une société corsetée et inégalitaire, mais encore à écrire dans le journal porte-parole du mouvement anarchiste individualiste puis sans rien renier de ses convictions prendre, avec le temps, ses distances avec les dérives de ses compagnons et les outrances de ce mouvement.


Rirette

Anna Henriette Estorges arrive à Paris en 1904, à 17 ans, en plein bouillonnement de la Belle époque, à la charnière des deux siècles. Le Paris haussmannien offre ses larges avenues et ses immeubles cossus à la bourgeoisie montante. Entre expansion coloniale et progrès de l'industrialisation les profits sont en plein essor. Cette économie florissante, les progrès techniques et scientifiques, la paix insufflent un vent d'optimisme. Le milieu culturel est en effervescence, les peintres œuvrent en plein air, les partitions

1 Léo Ferré. *Les anarchistes* 1969.

des musiciens donnent lieu à des controverses fiévreuses, les romanciers cherchent à cerner les enjeux contemporains et n'hésitent pas à prendre position. Mais ce sont aussi les ruraux qui s'urbanisent pour trouver l'ouvrage qui manque dans les campagnes, le bâtiment embauche les hommes tandis que leurs épouses servent chez les nouveaux enrichis. Les petites entreprises et les ateliers d'artisans sont encore nombreux en ce début de siècle, vivotant à l'ombre des récentes usines. Les conflits sociaux et politiques se multiplient avec une intensité nouvelle, tant dans les milieux ouvriers qu'agricoles ou miniers, traduisant les tensions qui existent dans cette société qui n'est pas que légèreté, vie facile et harmonie comme la mémoire collective aime la qualifier. Les grèves, 800 en 1900 et plus de 1 300 en 1906 avec 438 000 grévistes, d'une durée moyenne de 21 jours, témoignent d'un climat social revendicatif que la poussée de la gauche aux élections législatives n'atténue pas. Clémenceau, « l'homme à poigne », ministre de l'intérieur, est résolu à maintenir l'ordre coûte que coûte. Les cultures politiques chez les travailleurs se partagent entre anarchisme, socialisme, pacifisme, prêts à ferrailler avec les radicaux, les nationalistes .Le syndicalisme entend se démarquer du socialisme politique, en particulier la CGT qui lors de son congrès à Amiens en 1906 pose les bases de la reconnaissance de la lutte des classes et au-delà des revendications immédiates, salaires et temps de travail en particulier, entend faire du syndicat une organisation de résistance appelée à devenir un groupement de production et de répartition, fondement de réorganisation sociale.

Rirette (diminutif de son deuxième prénom) est née en 1887 à Saint- Mexant, où son père est paysan ; il a quitté sa ferme pour s'installer comme artisan maçon à Tulle. Sorti d'une certaine précarité, il incite sa fille à faire des études mais il décède prématurément. Elle ne peut poursuivre son rêve d'institutrice, son grand-père, chiffonnier, meurt à son tour, sa mère Jeanne démunie n'a plus qu'une idée en tête : caser sa fille. Car Rirette n'envisage ni de se placer comme domestique chez les bourgeois ni d'entrer en apprentissage. Le projet maternel de la marier par exemple à un commerçant, après tout elle est avenante et a une instruction lui permettant d'aider son futur époux, révulse la jeune fille. Elle ne voit dans ces tractations qu'une forme de soumission et de variante de la prostitution. L'hiver 1904, toute jeune-fille, elle monte à la capitale où elle a déjà séjourné, chez sa tante soucieuse de contribuer à son éducation, et trouve à s'embaucher comme couturière dans le XIe arrondissement.

Mais Rirette n'a pas perdu son goût d'apprendre et elle trouve vite le moyen d'assister aux conférences de la *Coopérative des idées* rue du faubourg Saint-Antoine, une université populaire créée par l'anarchiste Georges Deherme en 1899. On peut y consulter médecin ou juriste, emprunter des ouvrages, apprendre des langues. Si elle n'ose prendre la parole, elle se lie avec deux ébénistes qui n'hésitent pas à faire connaître leur point de vue. Ils l'incitent à venir participer à une *causerie* organisée par des anarchistes individualistes. Mais qui sont-ils et que revendiquent-ils ?

« L'anarchie n'est pas un chaos, c'est l'ordre sans le pouvoir »[2]

Cette philosophie politique prônée entre autres par Max Stirner[3], refuse toute autorité, que ce soit celle de l'État, de l'Église ou de toute organisation. Le collectif ne doit pas prendre le pas sur l'individualisme. Il s'agit de vivre selon ses principes, être « en dehors », ne pas se laisser embrigader car ce serait pervertir l'idéal libertaire sous prétexte de le servir. Opposé au capitalisme, l'anarchiste libertaire ne croit pas au *grand soir*, la révolution n'est qu'un changement d'État, seule l'insurrection fera s'écrouler l'ordre établi, selon Élisée Reclus. Ce courant, en particulier en France, n'en conserve pas moins des préoccupations sociales et égalitaires. Il entend combattre

2 Élisée Reclus (1830/1905).

3 Max Stirner (1806-1856), contemporain de l'anarchiste français Joseph Proudhon (1809-1865).

les vices, habitudes et préjugés, le tabac et l'alcool, le *culte de la charogne*[4], se garder du conformisme résigné de celui qui vote, va à la caserne, se marie et travaille et se fait ainsi complice du système de domination et d'oppression.

Rirette n'est pas encore au fait de ces préceptes, mais elle est impressionnée par l'orateur du jour, un barbu aux chaussures de moine, vêtu de l'austère blouse noire de typographe, ne se déplaçant qu'avec ses béquilles que ses compagnons appellent Libertad. Orphelin élevé dans un hospice de Bordeaux, il s'est fait connaître en apostrophant l'officiant de la basilique du Sacré-Cœur[5] sur l'obligation pour les pauvres secourus d'assister à la messe. Il a connu la prison, a collaboré au journal *Libertaire*, s'est présenté aux élections du XIe et XVIIe arrondissement pour dénoncer le leurre du suffrage universel. Il organise les *causeries* et fonde avec Anna Mahé en avril 1905 le journal l'*anarchie*[6].

Notre jeune Corrézienne trouve rapidement au contact des adeptes de ce courant des perspectives d'émancipation qui la préoccupent et confortent son choix de rupture avec l'avenir traditionnaliste tout tracé qui l'attendait à Tulle.

Elle se met vite en ménage avec Louis Maîtrejean, un ouvrier sellier de 25 ans, bel homme généreux et gai, compagnon des *causeries* qu'elle fréquente assidûment. Ignorante des méthodes contraceptives préconisées par ses camarades plutôt néo-malthusiens, elle accouche en janvier 1906 d'une petite Henriette suivie en novembre de la même année de Sarah[7]. Louis est sérieux travaille régulièrement, malgré les périodes de chômage fréquentes, les revenus sont modestes. Ils se marient mais Rirette voit ses rêves d'indépendance et d'accès à un meilleur savoir entravés par cette vie de femme au foyer. La venue de sa mère Jeanne qui vient de se placer comme domestique va lui permettre d'être en partie secondée et de pouvoir reprendre le chemin des *causeries* et ses chères lectures.

Elle se lasse de Louis, pas assez porté sur l'étude, et trop tenté par *la monnaie de singe,* activité de faux monnayage courante dans ce milieu qui lui vaudra d'être condamné à 5 ans de prison quelques années plus tard. Il restera son ami, soucieux de ne pas exercer cette jalousie, hostile aux principes individualistes quand elle fait connaissance de Mauricius Vandamme, commis d'architecte. Brillant conférencier, féru de médecine et biologie humaine, passionné de psychiatrie et de psychologie, il écrit régulièrement dans *l'anarchie.* Rirette découvre avec lui des auteurs dont se réclamaient les individualistes, Stirner, Ibsen, Nietzche, ils travaillent ensemble au journal dirigé par André Lorulot à la mort de Libertad en novembre 1908. Depuis le printemps 1908 ils vivent dans une petite maison près de la Seine au sud de Paris, un environnement qu'elle apprécie pour élever ses fillettes. Les conflits sociaux sont fréquents, animés par l'esprit du syndicalisme révolutionnaire et Rirette va être confrontée à une sanglante révolte ouvrière au printemps 1908.

Les terrassiers de Draveil en lutte : « le peuple a raison, on n'a pas le droit de tuer le peuple »[8]

Les chantiers, métro, voies ferrées, expositions universelles se multiplient dans la capitale. Des carrières de sable sont exploitées à Draveil le long de la Seine par des *taupiers,* les terrassiers[9] exploités par une trentaine d'entreprises. Le 1er mai 1908, une grève éclate dans les Sablières ; augmentation de salaire, journée de 10 heures, respect du repos hebdomadaire (pourtant voté depuis

4 Ils sont souvent végétariens.

5 Symbole pour les communards de l'écrasement de leur révolte.

6 Sans A majuscule, selon le souhait de sa fondatrice qui entendait simplifier la grammaire.

7 Prénommées par la suite Maud et Chinette.

8 Rirette Maîtrejean, *Souvenirs d'anarchie*, p. 75. Éditions La Digitale, 2005.

9 Des ruraux et des immigrés italiens, pour la plupart, venus chercher du travail en ville.

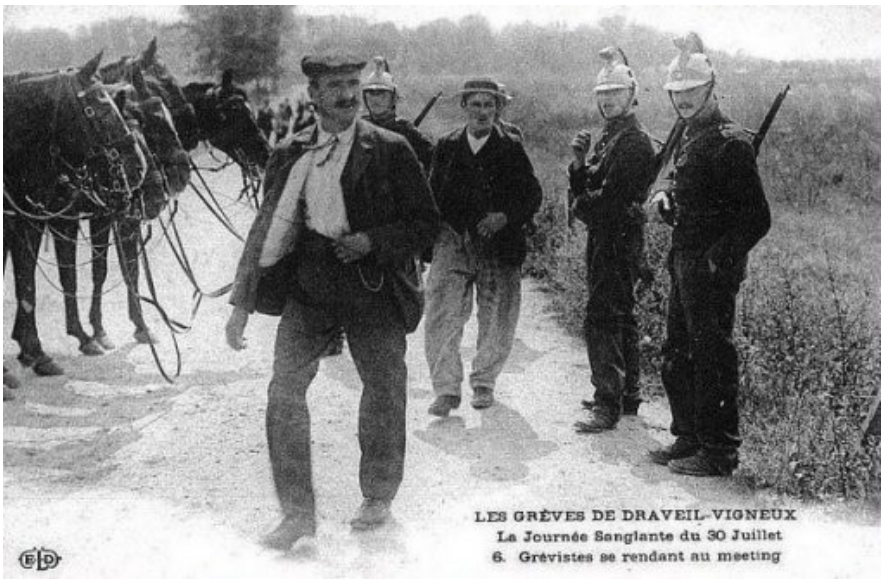

Les grèves de Draveil-Vigneux, collection personnelle.

un an), suppression des débits de boissons[10] sont les principales revendications. L'accord sur une modeste augmentation de salaire ne calme pas la colère. Les patrons engagent des travailleurs extérieurs, des briseurs de grève, les *renards,* gardés par la maréchaussée, mais les actes de sabotages s'intensifient. Le 2 juin 1908, les gendarmes, poursuivant de présumés saboteurs, tirent à travers les vitres d'un restaurant, quartier général des grévistes faisant deux morts : Emile Goebelina, 17 ans, et Pierre Lefoll, 48 ans. Des milliers de personnes assistent aux obsèques à Villeneuve-Saint-Georges, criant vengeance. Ils sont cernés par les cuirassiers et les dragons à cheval, chargés d'épauler les gendarmes sur place, dépêchés par Clémenceau président du conseil et ministre de l'Intérieur. La Fédération du bâtiment appelle à un rassemblement et à une manifestation le 30 juillet en direction du cimetière mais les dragons tentent de s'interposer sabres au clair, des barricades se dressent, les manifestants s'efforcent de se dégager avec leurs gourdins, leurs pierres et pour quelques-uns leurs brownings, la troupe tire, la cavalerie charge au galop, quatre hommes sont à terre, on dénombre quatre cents blessés, trente et un responsables syndicaux sont arrêtés. *L'anarchie* et ses militants ne restent pas à l'écart de ce mouvement social et Rirette est aux côtés des grévistes et de toutes les manifestations : « l'anarchie s'est alors dressée en moi, comme une grande force invincible »[11]. Elle est grièvement blessée à la jambe et échappe à l'arrestation grâce à son transport en ambulance. Libertad fustige « une bourgeoisie habitée par une férocité versaillaise »[12] Clémenceau « faux patriote, faux philanthrope, ce rhéteur vaniteux et violent n'a su qu'ensanglanter sa patrie »[13]. Des négociations s'engagent sur les salaires et le temps de travail mais sans aucune avancée sur la reconnaissance du syndicat des terrassiers et l'élaboration d'un contrat collectif, comme le demande la CGT.

En juillet 1909, Rirette met ses filles en nourrice et entreprend avec Mauricius un voyage de Rome à Alger en passant par la Sicile et la Tunisie, mais atteinte d'une méningite cérébro-spinale en Italie, elle doit

10 Les ouvriers boivent 2 à 3 litres de vin par jour, plus la goutte, pour tenir le coup, encouragés par les contremaîtres et les patrons qui n'hésitent pas à payer leur tournée.

11 Rirette Maîtrejean, *Souvenirs d'anarchie*, p. 75 (mars 1937). Éditions La Digitale, 2005.

12 Anne Steiner. *Le Goût de l'émeute,* p. 45. L'échappée. 2012.

13 *L'anarchie,* 6 août 1908, cité par Anne Steiner, op. cit.

rentrer en France. Leur couple n'allait plus aussi bien et chacun reprit sa liberté.

Le temps des cerises à Romainville : une vie de phalanstère

À l'été 1910, les locaux de *l'anarchie* sont transférés à Romainville dans une belle maison bourgeoise entourée d'un jardin. Plusieurs militants vivent là, assurant fabrication et rédaction du journal, s'occupant du potager et du verger. Des sympathisants passent, ainsi que des compagnons dont certains ayant maille à partir avec la justice. Depuis quelques mois un nouveau venu aux *causeries* est arrivé. Ce jeune russe Victor Kibaltchiche[14] né en Belgique où il avait résidé dans une communauté vivant de jardinage, publiant des brochures et un journal, suscite méfiance chez Rirette et réciproquement. Il lui semble hautain et arrogant, il la décrit ainsi : « une petite militante, agressive et mince, au profil gothique ». Mais son érudition en particulier dans le domaine littéraire, leurs compagnons préfèrant celui de la science, finit par les rapprocher pour un amour « illuminé par ce bel espoir… de transformer la société ».[15]

André Lorulot propose à Victor qui a su faire ses preuves en qualité de rédacteur et à Rirette de prendre la suite de la direction de l'*a*narchie en juin 1911, ce qu'ils acceptent.

Mais la petite communauté de Romainville ne résiste pas aux discordes qui portaient sur le respect strict du régime végétarien mais surtout sur *l'illégalisme* revendiquée par certains. Victor et Rirette ne sont pas adeptes du banditisme révolutionnaire comme mode de vie. Risquer le bagne pour éviter l'atelier, montrer son intérêt pour l'argent même en le volant aux riches ne leur paraissaient pas compatible avec l'individualisme. Rirette rapatrie le journal à Belleville dans un hangar et s'installe avec ses filles et Victor dans l'appartement au-dessus, menant une vie familiale apaisée et studieuse.



Victor Kibaltchiche, dit *Le Rétif*, dit *Victor Serge*. Source : Le Maitron.

La bande à Bonnot, les bandits tragiques[16]

Jules Bonnot, anarchiste lyonnais de 35 ans ayant étudié la mécanique chez Peugeot et Berliet, avait monté un atelier dans la région avec un camarade libertaire, et pour arrondir les fins de mois difficiles ils pratiquaient larcins et cambriolages, leur local servant de recel. La police arrêta son associé et Jules s'enfuit à bord d'une voiture volée avec un anarchiste italien, Joseph Sorrentino, qui fut trouvé mort de deux balles dans le crâne. La police accusa Bonnot de meurtre, il prétendit avoir achevé son compagnon grièvement blessé en manipulant son browning.

Aux abois, avec trois comparses dont Octave Garnier et Raymond Callemin[17], ils attaquent et blessent grièvement le 21 décembre1911 un garçon de recettes de la Société générale, le butin n'est pas négociable. Octave et Raymond, un ami proche de Victor, se réfugient accablés chez ce dernier. Rirette et Victor décident de ne pas les trahir après leur départ. La police surveille les milieux anarchistes (où elle a d'ailleurs infiltré des mouchards)

14 Il est aussi nommé *Victor Serge* ou *Le Rétif*.

15 Rirette Maîtrejean, *Souvenirs d'anarchie*, p. 82 (mars 1937). Éditions La Digitale, 2005.

16 Ainsi nommés par des journalistes.

17 Dit *Raymond la science*.

ce qui n'empêche pas Victor de prendre fait et cause dans un éditorial de *l'anarchie* pour les braqueurs : « le choix ne leur a été offert qu'entre le servage et le crime » ; « je suis avec les loups, les loups qu'on chasse, qu'on attaque et qui mordent ».[18]

Le 31 janvier 1912 les locaux du journal sont perquisitionnés, des armes et des faux papiers sont saisis. Victor est placé en détention, Rirette interrogée à plusieurs reprises est arrêtée le 25 mars 1912 et transférée à la prison Saint-Lazare. Elle n'en gardera pas un mauvais souvenir (au grand dam de ses camarades anarchistes), les religieuses la traitant avec humanité, l'aumônier prit même le temps de l'initier au latin.

Mais Bonnot et sa bande, à bord de leurs automobiles volées, narguent la police qui peine à les courser avec leurs chevaux, et poursuivent leur épopée sanglante entre coups de main et assassinats. Le sous-chef de la sûreté Louis-François Jouin est tué au cours d'une tentative d'arrestation. Le 28 avril, alors que Jules Bonnot s'est réfugié chez un anarchiste russe à Choisy-le-Roi, la police, secondée par l'armée, donne l'assaut, le combat est rude et le chef de la Sûreté dynamite le bâtiment. *L'illégaliste* est retrouvé criblé de balles. La foule vengeresse se presse pour assister à son agonie. Deux de ses complices subirent le même sort quelques jours plus tard après sept heures de fusillade, en présence de toujours plus de badauds venus assister à l'hallali. L'un des complices laissera ce mot : « Notre sang paie le luxe des riches. Vive l'anarchie »[19] Mauricius, l'ancien compagnon de Rirette prit dans le journal la défense de Bonnot.




Voiture de *la bande à Bonnot.*

Février 1913, Rirette, Victor et les complices de Bonnot devant la justice

C'est le 3 février 1913 que s'ouvre à la Cour d'assises de la Seine, après une longue instruction, le procès des survivants de la *Bande à Bonnot.* Vingt de ses membres prennent place sur le banc des accusés. La salle est remplie, le service d'ordre renforcé.

Rirette et Victor revendiquent un anarchisme non violent avec leur avocat. Notre corrézienne revêtue d'un sarrau noir, col marin plat, est au premier rang et prend studieusement des notes. Les chroniqueurs la comparent à Claudine l'héroïne de Colette : « Une Claudine à l'école, vive, mutine, qui tient son cahier de devoirs et au bout des doigts un petit crayon dont elle ronge la mine »[20]. Ce à quoi répliqua Colette-Willy dans *Le Matin* du 23 février 1913 : « À cause du sarrau on s'écria : c'est Claudine mais dès qu'elle parle, on s'aperçoit que c'est Mademoiselle… sa vive parole enseigne et châtie, le président Couinaud en sait quelque chose ! J'ai bien cru un moment qu'elle allait lui coller cent lignes ».

Le 26 février, le verdict tombe : quatre accusés sont condamnés à mort et guillotinés dès le 21 avril, à l'exception de l'un d'entre eux disculpé par Bonnot mais envoyé au bagne puis gracié grâce à Albert Londres en 1927, quatre autres aux travaux forcés dont un se suicide le soir même, deux écopent de peines de prison, dont Victor condamné à cinq ans de détention assortis d'une interdiction de séjour de cinq ans sur le territoire français. Rirette est acquittée, ainsi que d'autres accusés, mais meurtrie.

18 Cité par Lucien Nemeth dans l'additif à *Souvenirs d'anarchie,* op.cit.

19 Octave Garnier.

20 In *L'Illustration,* du 8 février 1913. Albéric Cahuet.



Trentième Année. — N 10593 — Jeudi 27 Février 1913

Le Matin

SEUL JOURNAL FRANÇAIS RELIANT PAR SES FILS SPÉCIAUX LES QUATRE PREMIÈRES CAPITALES DU GLOBE

Stéphane LAUZANNE, Rédacteur en chef — Jules MADELINE, Président

Au précurseur

UN HOMMAGE DE VÉDRINES premier des aviateurs élus A BLÉRIOT

DÉMOBILISATION SIMULTANÉE DE L'AUTRICHE ET DE LA RUSSIE

LE PROCÈS DES BANDITS EST FINI

Mais à une heure et demie du matin le jury délibère encore sur le sort des vingt accusés

DIEUDONNE — CAROUY — MONIER — MEDGE — SOUDY — CALLEMIN

BELONIE — ROBRIDEZ — REINERT — GAUZY — DE MEULLER — JOURDAIN — GROZAT de FLEURY

POYER — KILBATCHICHE — BENARD — de BOUE — Marie SCHOOFS — Anna MAITREJEAN — Barbe LE CLERCQ

LES EFFECTIFS MILITAIRES

M. Etienne, ministre de la guerre, proposera le rétablissement du service de trois ans

LA GUERRE RELIGIEUSE AU VILLAGE

Le Matin du 27 février 1913. Gallica



Rirette durant le procès. *L'illustration* du 8 février 1913.

Un idéal profané par la violence des *illégalistes*

Elle se retrouve seule avec ses deux fillettes de 6 et 7 ans, bien amère de voir ses engagements avilis par la conduite de Bonnot et ses complices. Sollicitée par un journaliste du *Matin* elle rédige quelques notes sur cette tragique expérience des illégalistes à laquelle elle a été mêlée contre son gré. Réécrites par la rédaction du quotidien, plutôt conservateur, elles paraissent dans la seconde quinzaine d'août 1913. Elle y dresse un portrait sans concession et condamne sans appel la doctrine de ceux qui ne sont que des malfaiteurs et assassins :

« … Derrière l'illégalisme, il n'y a même pas des idées. Ce qu'on y trouve : de la fausse science et des appétits. Surtout des appétits. Du ridicule et du grotesque… ».[21] Déjà en 1908, Victor écrivait « être solidaires des réfractaires ne signifie pas non plus prôner le vol et l'ériger en tactique »[22] Ses anciens amis crient à la trahison « Catin ! Lâche ! Vendue ! » peut-on lire dans *l'anarchie* du 23 août 1913. Elle poursuivra en 1937 l'écriture de ses souvenirs avec lucidité sans pour autant renier ses engagements de jeunesse.

21 *Le Matin*. Août 1913.

22 Cité par Luc Nemeth in *Souvenirs d'anarchie*. Rirette Maîtrejean. Éditions La Digitale, 2005.



Le Matin

1913

Mardi 19 Août 1913

SEUL JOURNAL FRANÇAIS RELIANT PAR SES FILS SPÉCIAUX LES QUATRE PREMIÈRES CAPITALES DU GLOBE

Jules MADELINE, Président

ous, droit ?

UNE ILLUSION qu'il faut perdre

Les plantes ne dégagent pas de la fraîcheur, mais de la chaleur

Le scandale policier prend de jolies proportions

Comment les agents indignes du Ve obtenaient des condamnations

Le cas d'Andrinople

L'Europe l'a donnée aux Bulgares, mais n'entend pas la reprendre aux Turcs

Souvenirs d'anarchie

Où Rirette Maîtrejean connaît ses premières déceptions

Dutrieu

Article de Rirette. *Le Matin* du 19 août 1913. Gallica

Victor et Rirette, d'un amour à une fidèle amitié

« Mon amie, je suis heureux de votre liberté que je demeure seul à souffrir. Tout finira et je reviendrai. Soyez heureuse, essayez de l'être en m'attendant. Gardez moi l'affection de Chinette[23]. Profitez du soleil, des fleurs, des beaux livres, de tout ce que nous aimons ensemble. Mais je vous le demande en grâce, mon amie, ne retournez jamais dans ce milieu »[24] écrit Victor au soir du procès, avant son incarcération à Melun.

Pour pouvoir lui rendre visite et correspondre avec lui, elle l'épouse le 3 août 1915 après avoir divorcé de Louis Maîtrejean. Pour Victor le séjour carcéral est difficile, la guerre aggravant les conditions quotidiennes de détention. Malgré les démarches de Rirette, l'interdiction de séjour de son mari ne sera pas levée. Victor essaie sans succès de s'engager dans les régiments russes stationnés en France, il part à Barcelone à sa libération le 31 août 1917, Rirette le suit mais faute de trouver un emploi elle rentre à Paris. Victor préfère alors entériner sa rupture avec son épouse « sans aucune pensée de reproche ». Après avoir obtenu un visa pour Paris, le temps de se mettre à la disposition de l'état-major russe, Victor travaille au noir et prend soin des filles de Rirette qu'il a toujours affectionnées. La Révolution d'octobre engendre méfiance envers les ressortissants russes. Victor est interné dans un camp de rétention d'où il est libéré en décembre 1918. Il rejoint immédiatement la Russie et adhère au parti bolchévique, il collabore avec la presse communiste et d'extrême gauche française. Dès 1927 il se démarque des conceptions staliniennes. Des années éprouvantes, d'autant plus que la femme qu'il a épousé en URSS souffre de problèmes psychologiques ; assigné à résidence dans l'Oural, il échappe de justesse aux grandes vagues de la répression du *Petit père des peuples*, et *au pays de la mort blanche,* grâce à l'action d'intellectuels français et en particulier celle de Romain Rolland, il quitte sa patrie d'origine en avril 1936. Après un court séjour en Belgique, c'est à Paris qu'il continue à écrire dans la presse, revendiquant un rapprochement avec le POUM durant la guerre d'Espagne, ce qui l'éloigne des communistes de France. Exer-

23 Chinette est une des deux fillettes de Rirette.

24 Rirette Maîtrejean. *Souvenirs d'anarchie,* p. 94. Éditions La Digitale, 2005.

çant le métier de correcteur il vivote quand la guerre est déclarée, il finit par obtenir un visa pour le Mexique en 1941 où il décède en 1947. Il avait renoué avec ses amis français et collaborait avec la presse. Dans le journal *Combat* il affirma sa fidélité à un socialisme à visage humain d'esprit libertaire. Il entretint avec Rirette une fidèle correspondance. Elle n'oublie pas « sa grande sensibilité, sa beauté d'essence aristocratique, sa brillante intelligence ».

Rirette toujours éprise de liberté

Après la guerre de 1914-1918, elle cesse toute activité militante mais collabore à différentes revues anarchistes dans les années trente et cinquante et y garde des amitiés. Elle exerce la profession de correctrice, admise à ce syndicat en 1923, notamment aux journaux *Le Soir*, *Paris-Soir*, et après la seconde guerre mondiale à *Libération.* Pendant l'occupation elle suit la rédaction de *Paris-Soir* à Lyon et se lie d'amitié avec Albert Camus, secrétaire de rédaction de ce quotidien, et échange avec l'écrivain sur leurs affinités pour le monde libertaire. Elle termine sa carrière aux éditions Flammarion mais devenue aveugle, elle est admise à l'hospice de Limeil-Brévannes où elle décède en juin 1968, à la fin de cette vie qu'elle s'est inventée en plein accord avec ses idées. Le souffle politique libertaire qui anime les premières contestations de *Mai 68* a-t-il fait écho à ses années de jeunesse ?
Ses cendres sont conservées dans la case 2 439 du columbarium du cimetière du Père Lachaise, pas très loin du mur des fédérés.
Pendant toute son existence, elle a refusé de se soumettre à l'ordre social dominant, aux normes bourgeoises et on l'imagine mal tenant une modeste boutique de bonneterie ou un commerce de quatre saisons à Tulle, se résignant ainsi au désir conformiste de sa mère. Elle a poursuivi ses lectures et ses réflexions, mue par son grand désir d'accéder au savoir dont la mort de son père lui avait coupé l'accès, elle a exercé sa grande liberté jusque dans ses engagements amoureux. Elle n'en a pas pour autant oublié la Corrèze qu'elle a fait connaître à ses filles et petit-fils, appréciant en particulier les cascades de Gimel.

Brigitte Favrie-Banette

Bibliographie :

- Rirette Maîtrejean. *Souvenirs d'anarchie*. Quimperlé. Éditions La Digitale. 2005.
- Anne Steiner. *Rirette l'insoumise*. Mille sources. Avril 2021.
- Anne Steiner. *Le goût de l'émeute.* Éditions L'échappée. 2012.
- Anne Steiner. *Le temps des révoltes*. Éditions L'échappée. 2015.
- Le Maitron. *Dictionnaire bibliographique du mouvement ouvrier et social*. Éditions de l'Atelier / Éditions Ouvrières.
- *Le Matin* 1911-1913. Gallica.
- *L'anarchie* 1905-1914. Gallica.
- France Culture. Radio France. *Rirette Maîtrejean l'insoumise.* Décembre 2020.

Les Chigot, une famille d'artistes aux 19e et 20e siècles

Martine Tandeau de Marsac

L'auteure : Martine Tandeau de Marsac est historienne et documentaliste. Elle a consacré plus de 40 ans à faire connaître et valoriser le patrimoine de la ville de Saint-Léonard-de-Noblat et de sa collégiale avec l'association qu'elle préside toujours, *Connaissance et Sauvegarde de Saint-Léonard*. Elle a participé à la valorisation des Chemins de Saint-Jacques en Limousin et au sauvetage du dernier moulin à papier du Limousin, le Moulin du Got. Depuis 1979, elle mène des recherches sur l'œuvre de son grand-père Francis Chigot, maître-verrier à Limoges de 1907 à 1960. Les fruits de ce travail apparaissent dans l'exposition *Un monde de lumières...* au Musée des Beaux-Arts de Limoges, et dans la biographie coécrite avec François Landries : *Ce que maître-verrier veut dire...*, Éditions Mon Limousin, 2022.

Résumé : Francis Chigot aimait les grandes promenades dans la campagne, sa foi profonde lui faisait connaître les textes bibliques et les vies des saints qu'il mettait en vitrail. D'une grande culture littéraire, il allait à Paris au concert, à l'Opéra, à la Comédie Française. Outre à l'art qui l'a fait passer à la postérité, il s'est adonné à la musique et a transmis ses multiples talents à ses enfants et petits-enfants, de même que plusieurs de ses cousins influèrent probablement l'émergence de son parcours. L'auteure visite l'arbre généalogique de son grand-père, à partir d'une lignée de tailleurs d'habits, et nous amène à la découverte de plusieurs de ses artistes.

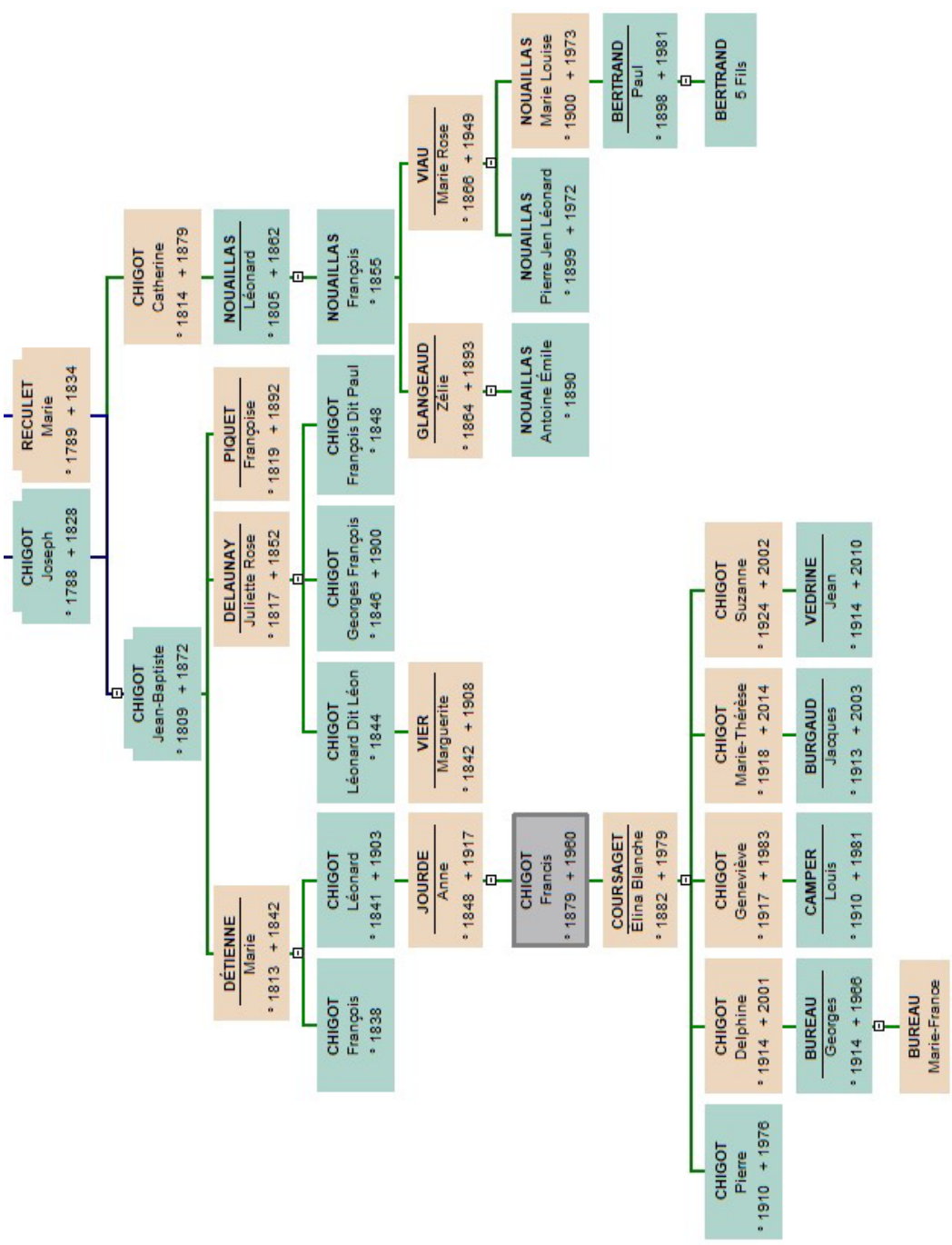

Descendance partielle de Joseph Chigot et Marie Reculet,
les arrière-grands-parents de Francis Chigot.

Jean-Baptiste Chigot (1809-1872) tailleur d'habits à Saint-Léonard et ses enfants

Un, deux, trois, quatre et cinq : ce sont les cinq fils de Jean-Baptiste Chigot qui héritent de leur père après son décès le 14 septembre 1872 à Saint-Léonard-de-Noblat. L'héritage est maigre, environ 1 000 francs à partager en cinq, consistant en « meubles et petites créances ». Dans la déclaration de succession, ils habitent tous Limoges.

- **François**, l'aîné né en 1838, est militaire à la retraite. En 1871, il figure sur les listes des électeurs du 6e arrondissement de Paris, 3 rue de l'Abbaye. Il occupe l'appartement possédé par son frère Léonard avant que celui-ci ne se marie en 1869.
- **Léonard**, né en 1841, était peintre en bâtiment. C'est le père de Francis Chigot.

Leur mère était Marie Détienne, décédée en 1842.

Jean-Baptiste s'est remarié avec Juliette (ou Julienne) Delaunay, il a eu avec elle d'autres enfants dont trois sont encore vivants lors de son décès :
- **Léonard**, dit Léon, né en 1844, garçon de café ou simplement garçon travaillant au cercle de l'Union. Marié à Marguerite Vier, ils ont quatre enfants, et à la naissance de la petite dernière Marie-Françoise-Lucile en mars 1879 à Limoges, il est limonadier et habite allée des Bénédictins. Son unique fils, Armand-Georges, médecin-vétérinaire, décède à Aubervilliers en 1911, sans postérité connue.
- **Georges-François**, quatrième fils, appelé en général Georges, est tailleur d'habits à Saint-Léonard puis Limoges, comme son père et toute une lignée d'ancêtres que l'on suit depuis le milieu du 17e siècle. En effet, les recherches dans les registres paroissiaux de Saint-Léonard indiquent un Léonard Chigot marié avec Jeanne Cathelot (ou Cathalot), tailleur d'habits, qui déclare en 1676 le décès d'une petite Jeanne, leur fille de 9 ans. Dix ans plus tard, le frère de cette fillette, Léonard, tailleur d'habits, épouse Anne David (fille de tailleur d'habits) le 6 août 1686. Tous ont habité Saint-Léonard jusqu'à Georges.
- Le cinquième fils, **Paul** dont le prénom de naissance est **François**, est né en 1848. Il est serrurier. Engagé volontaire au 3e régiment de Zouaves, il vivra en Afrique jusqu'en mars 1873. Affecté dans l'armée territoriale à Bordeaux, il est libéré de tout service aux Armées en 1888 et travaille dans les Chemins de fer du Midi. Et on perd sa trace…

Voilà pour la fratrie des fils de Jean-Baptiste Chigot, issus de ses deux premiers mariages. Il décède en 1872 à son domicile rue des Écoudières (actuelle rue des Coopérateurs) en présence de sa troisième épouse Françoise Piquet. Un seul de ses fils devient peintre en bâtiment.

Léonard Chigot (1841 – 1903)

Il est tout juste majeur quand il signe un acte notarié avec son père, passé à Saint-Léonard en juillet 1862. Ouvrier peintre en décors, il habite au 12 rue Saint-Thomas à Bordeaux. Depuis quand ? Était-il en apprentissage dans les années précédentes ? À Bordeaux ? Chez qui ? L'histoire ne le dit pas. Deux mois plus tard, il demeure au Faubourg Saint-Germain à Paris, 3 rue de l'Abbaye, toujours comme peintre. Au bout de sept ans, il revient au pays pour se marier avec Anne Jourde. Celle-ci vit avec sa mère, Marie Chèze, couturière, rue Pauvain (de la Révolution actuelle). Louis Jourde, son père décédé en 1863, était tailleur de pierres à Saint-Léonard puis à Limoges, où, rapporte la tradition familiale, il avait restauré le portail Saint-Jean de la cathédrale Saint-Étienne. Selon la même source familiale, aussitôt le contrat de mariage signé le 3 août 1869 et la noce achevée, et malgré une promesse faite à sa belle-mère de rester à Saint-Léonard, le jeune époux emmena Anne et bagages pour Paris, où le couple s'installa dans un nouveau logement, 31 rue Saint-André des Arts, comme mentionné sur les listes électorales de 1871. La chute de Napoléon III, la Commune de Paris et les évènements tragiques de cette année 1871 ont ramené le jeune ménage à Saint-Léonard, où leur première fille, Marie-

Louise, va naître le 25 octobre. Mais la grande ville de Limoges toute proche, en pleine mutation urbaine, pousse Léonard à monter dès 1875 son entreprise de papiers peints, peintures en tous genres, décoration d'intérieurs, vitrerie au 3 rue de la Courtine. C'est cette entreprise florissante, comptant sept ou huit ouvriers vers 1900, que reprend Francis Chigot à la mort de son père en 1903. Le petit-fils de tailleur d'habits devient à son tour peintre-verrier, puis maître-verrier jusqu'à sa mort en 1960.



Léonard Chigot et ses ouvriers devant l'atelier rue de la Courtine à Limoges vers 1890. Coll. Fonds familial Chigot.

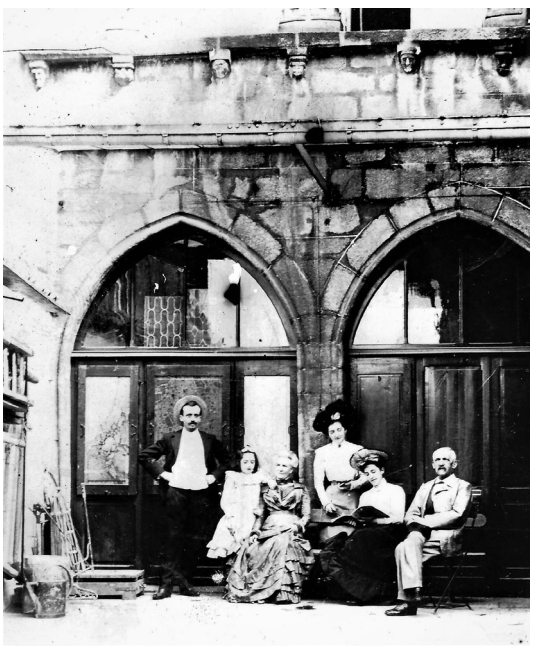

Gustave Lemasson et sa fille Germaine, Anne Jourde, Marie-Louise et Anaïs Chigot, Léonard Chigot, rue de la Courtine, vers 1900. Coll. Fonds familial Chigot.

Qui a pu inciter Léonard Chigot à devenir peintre en bâtiments ? Les cinq fils de Jean-Baptiste Chigot ne pouvaient sans doute pas tous être tailleurs d'habits comme leurs ancêtres dans la petite ville de Saint-Léonard. Le bâti ancien de la ville appelait certainement tout un monde d'artisans pour l'entretenir, le transformer, le rénover mais manier le ciseau, l'aiguille et le pinceau ne demandait pas nécessairement les mêmes qualités. On croise en ville des peintres sur porcelaine qui travaillent dans les usines des bords de Vienne mais pas dans la parenté proche des Chigot. Il y a bien un grand-oncle de Léonard, Antoine Guérin (1787-1844) qui est vitrier, comme le sera son fils Michel. Mais a-t-il eu une influence sur Léonard ? Personne ne peut le dire aujourd'hui.

La famille compte un autre peintre en bâtiment. C'est un cousin germain, mais plus jeune que lui, François Nouaillas. Il est né en 1855 de Léonard Nouaillas, charpentier, et de Catherine Chigot, sans profession, la sœur de Jean-Baptiste Chigot. Il a son magasin de papiers peints-décoration d'abord rue Pauvain (rue de la Révolution) avant de s'installer sur le boulevard de Champmain, entre la place du 14 juillet et la Route de Clermont-Ferrand. Son fils Antoine, né d'un premier mariage avec Zélie Glangeaud, a pris sa suite. Et un autre fils, Pierre appelé aussi Léonard, né en 1899 de son second mariage avec Marie-Rose Viaud, est peintre décorateur-doreur à Neuilly-sur-Seine. Sa sœur Marie-Louise, née en 1900, est partie vivre à Chantilly avec son mari Paul Bertrand, chimiste photographe spécialisé dans la prise de vue des courses de chevaux de cette ville. Le cousinage avec les Chigot, quoiqu'un peu éloigné, fut toujours effectif. Francis Chigot, lors de ses déplacements à Paris, profitait très souvent de l'hospitalité des cousins Bertrand. Des liens entre ces deux familles perdurent encore.



Les Bertrand à droite ; Francis et Élina Chigot et les cinq enfants ; Sébastien Coursaget ; M.R. Nouaillas ? Coll. Fonds familial Chigot

Francis Chigot et les Coursaget

Francis Chigot est né « dans le verre », arpentant régulièrement l'atelier de son père où il peut admirer les montages de verres de couleur de plus en plus à la mode pour animer portes intérieures ou cages d'escalier. Ses trois années d'études à l'École des Arts Décoratifs de Limoges vont parfaire sa dextérité à peindre fleurs, paysages et toutes sortes d'animaux petits et grands qui peuplent étangs et rivages des rivières limousines, à l'imitation des décorateurs sur porcelaine. Mais il pense toujours « vitrail » et s'il ne néglige pas de faire marcher l'entreprise florissante de son père décédé en 1903, il crée un autre atelier rue Montmailler en 1907, pour avoir la place nécessaire à la création de ses propres vitraux. Sa mère l'aidera dans cette création et dès 1908, il pourra participer à son premier Salon à Limoges puis à Paris avec *L'émailleuse* en verres américains. Mais surtout, en mai 1909, il épouse à la cathédrale de Limoges Élina Blanche Coursaget, celle qui sera la compagne fidèle de toute sa vie, dans les bons comme dans les moments difficiles (deux guerres mondiales, un crash boursier, des modes artistiques fluctuantes, un marché américain dévoreur de temps et d'argent…).



Mariage de Francis et Élina Chigot, 14 avril 1909. Coll. Fonds familial Chigot

Élina est née à Saint-Silvain-Bellegarde, Creuse, de Sébastien Coursaget et de Delphine Bujard. Les Coursaget, d'origine paysanne, sont maçons comme beaucoup de creusois. Les deux frères, Sébastien et Alexandre, montent leur entreprise de maçonnerie. Le premier à Limoges et le second à Neuilly où il construira de nombreux immeubles dont celui du 82, rue Peyronnet.



Menus du mariage dessinés par Francis Chigot. Coll. Fonds familial Chigot.

On peut toujours y voir sur la clef de voûte de la grande porte principale le portrait sculpté d'Élina, sa nièce et filleule. Sébastien, devenu veuf en 1902, s'installe au 10, rue des Allois, en face de la parcelle de terrain que Francis et Élina achèteront juste avant la Grande Guerre pour construire le nouvel atelier de vitraux (boulevard de la Cité / rue des Allois) et surtout leur maison familiale au numéro 11.


Portrait sculpté d'Elina Chigot à Neuilly. Coll. Fonds familial Chigot.

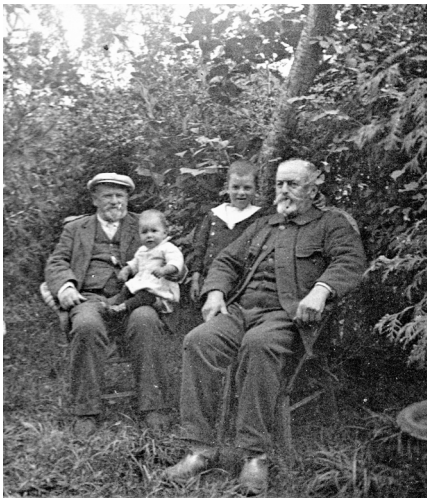
Sébastien et Alexandre Coursaget avec Pierre et Delphine Chigot vers 1916. Coll. Fonds familial Chigot.

Dans la famille d'Élina, on trouve aussi un « cousin » rocailleur : Ernest Chaumeton. La grand-mère d'Élina était Marie Chaumeton, née de Jeanne Chaumeton. Marie avait-elle un frère ? ou bien faut-il remonter plus haut pour retrouver les alliances de cette famille et leurs descendances ? La question reste posée. Toujours est-il qu'Ernest Chaumeton, rocailleur, a son entreprise à Neuilly sur Seine… Il obtient de nombreuses médailles dans les expositions parisiennes, dont une médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1900, celle où Francis Chigot a découvert bien des artistes et en particulier Théo-



En-tête de lettre Ernest Chaumeton, rocailleur à Neuilly-sur-Seine en 1926 – AD 87-29F104

dore Laumonerie et ses magnifiques vitraux Art Nouveau en verres américains. À cette époque, Francis ne connait pas encore Élina et ne peut pas donc faire le rapprochement avec Ernest. Mais en 1926 Francis Chigot a demandé un devis pour une rocaille à ce même Ernest, sans en préciser la destination. Il pourrait s'agir de la chapelle funéraire familiale Coursaget-Bellat-Martial au cimetière de Champagnat (Creuse), signée dans le ciment E. Chaumeton… Mais surtout, à la fin de sa lettre donnant un montant prévisionnel de 6250 francs, Ernest Chaumeton demande à F. Chigot de transmettre son « bon souvenir à Sébastien Coursaget et à Madame Chigot » indiquant peut-être des liens familiaux lointains mais réels.

Les artistes de la famille Chigot

Francis Chigot et Élina eurent cinq enfants à qui ils ont transmis leur passion pour la musique. Tous ont joué d'un instrument, piano, violon, ou chant. Et bien sûr, Francis, passionné de dessin dès sa jeunesse, sensible à la couleur qu'il savait si bien utiliser pour faire chanter tous les vitraux qu'il a créés pour les appartements privés ou les églises, a su transmettre ce don à leurs enfants.

- **Pierre** Chigot (1910 - 1976), unique garçon élevé pour succéder un jour à son père à la tête de l'entreprise familiale, fut diplômé de l'École du Louvre, et obtint une licence en Art et Archéologie tout en suivant les cours de dessin à Paris avec l'un des cartonniers de son père, G.L. Claude. Prisonnier de guerre en 1940 au camp de Sagan en Haute-Silésie, il fit partie de ceux qui organisèrent la vie culturelle des prisonniers, dessin, littérature, théâtre, opéra. Ses neveux et nièces étaient impressionnés de savoir qu'il avait joué dans *la Veuve Joyeuse* ! Quand il s'associa à son père en 1947, il pensait certainement réaliser plus de projets de cartons de vitraux que de dossiers administratifs pour lesquels il n'était pas fait. L'association prend fin en 1957 et son père alors âgé de 77 ans poursuit seul l'activité de l'entreprise en faisant face à de nombreuses difficultés financières, sans vouloir véritablement passer la main. Pierre a laissé quelques dessins, une tapisserie, des vitraux dont on ne connait avec certitude que ceux que sa famille a conservés. Les filles furent « à l'école » de Pierre Parot, surtout Delphine et Suzanne. Celui-ci fut le dessinateur principal attaché à l'atelier dès 1919, bras droit incontournable de Francis Chigot même après son départ en 1938 pour devenir professeur à l'École Nationale Professionnelle, aujourd'hui le lycée Turgot.

- **Delphine**, après le baccalauréat, suivit pendant trois ans les cours de l'École des Arts Décoratifs de la rue Beethoven à Paris. Artiste-peintre sous le nom de Delphine Bureau-Chigot, elle a exposé dans de nombreux salons tout au long de sa carrière et dans des galeries parisiennes de 1944 à 1995. Toiles à l'huile mat ou dessins à l'encre de Chine font partie de son œuvre, mais ses créations au pastel qu'elle affectionne particulièrement, en forment l'essentiel : tableaux de paysages limousins ou bretons, portraits et plus de soixante cartons pour tapisseries tissées à Aubusson dans l'atelier de Raymond Picaud.



Menu de baptême de Pierre Chigot, illustré par son père. 1910. Coll. Fonds familial Chigot.

- La plus jeune des filles, **Suzanne**, qui a travaillé à l'atelier de son père de 1943 à 1945, aurait peut-être pu y faire carrière. Mais elle changea d'orientation en épousant Jean Védrine, un ami de son frère Pierre, prisonnier comme lui à Sagan. Pianiste talentueuse, elle ne négligea pas ses dons d'artiste-peintre. Elle a animé des ateliers de peinture pour les enfants et a laissé de nombreuses œuvres : aquarelles, croquis pris sur le vif de toutes les personnes qu'elle rencontrait en famille ou lors de ses voyages, des huiles sur toile, des encres de couleur…

- **Marie-Thérèse** a laissé plusieurs petites aquarelles inspirées par les paysages creusois et les arbres de toutes espèces bordant les chemins et les prairies qu'elle aimait parcourir autour de la propriété familiale de Saint-Silvain-Bellegarde. Si ses enfants ont tous des exemplaires de ses œuvres, ils n'ont pas gardé le souvenir de l'avoir vue avec un pinceau. Elle semble avoir surtout manié l'aiguille soit pour broder nappes et draps comme sa mère Élina, soit pour faire revivre les savoir-faire de tailleur d'habits de son arrière-grand-père, en réalisant de nombreux vêtements pour elle ou ses jeunes enfants, des marionnettes ou animaux divers en feutrine pour le plaisir de tous.

- Seule **Geneviève** n'a pas laissé d'œuvres picturales. Par goût ? Ou parce que son activité professionnelle d'infirmière-assistante sociale dans l'armée de l'Air au Maroc ne lui a pas laissé le temps de s'adonner à ce loisir ?

Qu'en est-il de la génération des petits-enfants de Francis et d'Élina Chigot ? Si l'aînée des petits-enfants, Marie-France, a hérité du talent artistique de sa mère Delphine à travers des pastels de grande qualité, elle n'en fit pas sa profession. À la mort de leur grand-père, les douze petits-enfants étaient trop jeunes pour relever le flambeau des peintres-verriers-décorateurs de leur famille. Aussi ce sont tous ses ouvriers qui fondèrent dès août 1960 avec le soutien d'Élina la société coopérative de production *Atelier du Vitrail*, et permirent ainsi de faire perdurer encore aujourd'hui le savoir-faire artistique de grande qualité de leur « patron » et l'art du vitrail en Limousin.

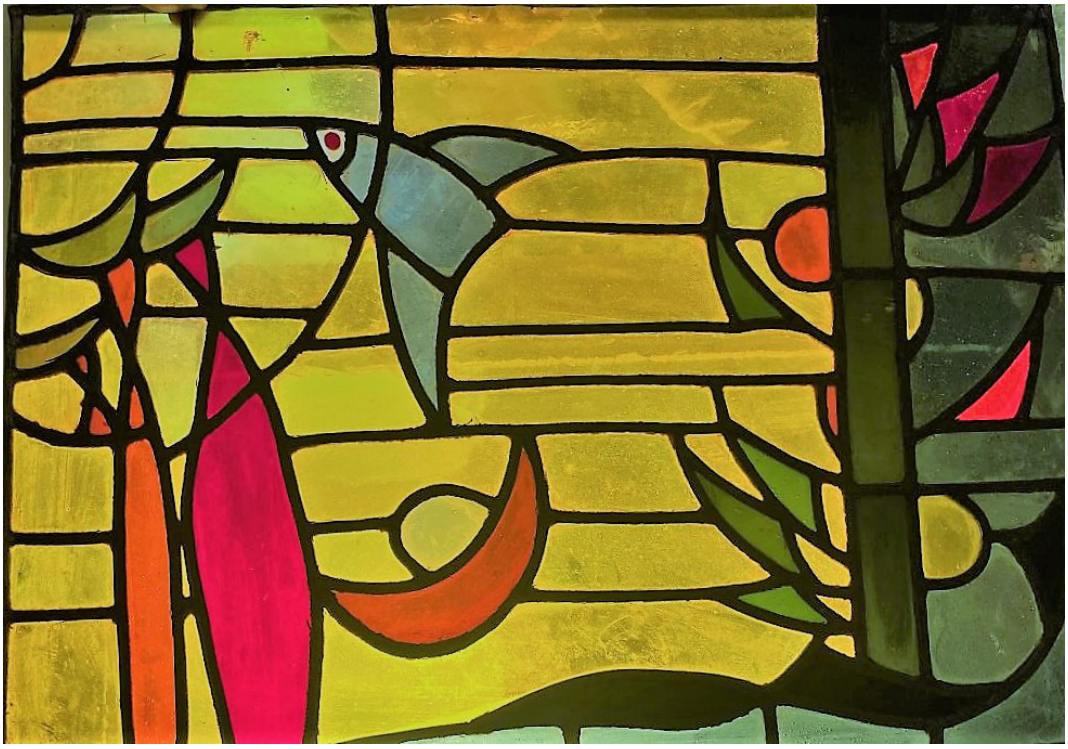

Vitrail de Pierre Chigot vers 1958. Coll. particulière.



Feuilles et racines. Carton de Delphine Bureau-Chigot, Tissage Atelier Raymond Picaud, Aubusson. 1964. © ADAGP -ph. mtdm.



Aquarelle de Suzanne Védrine. Avant 1945. Coll. particulière

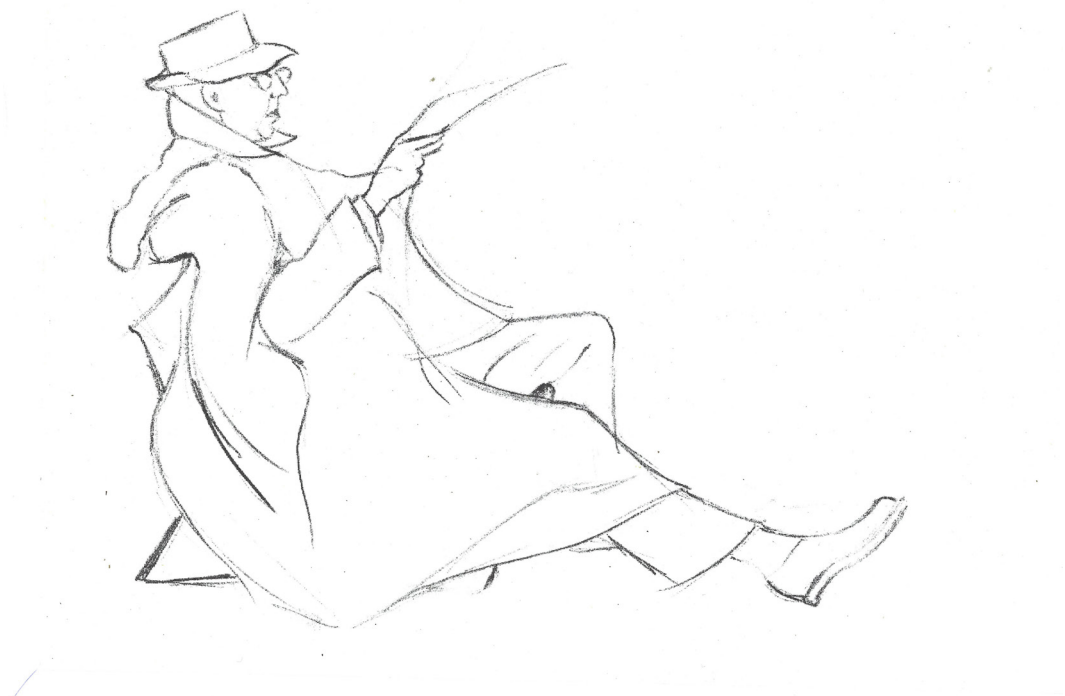

Francis Chigot -Croquis de Suzanne Védrine, vers 1958. Coll. particulière.



Aquarelle de Marie-Thérèse Burgaud, née Chigot. Vers 1945. Coll. particulière



Le vieux pont, pastel de Marie-France Arnoux. Vers 2000. Coll. particulière

Références :

- François Landries et Martine Tandeau de Marsac, *Ce que maître-verrier veut dire : Francis Chigot 1879-1960*.- Éditions Mon Limousin, 2022, 347 p.

- *Un monde de lumières : Les vitraux de Francis Chigot et de son atelier*. – Catalogue d'exposition, Musée des Beaux-Arts de Limoges - BAL. Éditions Liénart, 2022, 300 p.

- Pour tout renseignement sur l'œuvre de Francis Chigot, contacter l'**Association Francis Chigot et l'art du vitrail au XXe siècle** – 3 place Gay-Lussac, 87400 Saint-Léonard-de-Noblat. www.francischigot.fr contact@francischigot.fr .

- *L'Atelier Du Vitrail*, rue Fernand Malinvaud, 87000 Limoges.

- Fonds Chigot conservé et mis en valeur aux Archives départementales de la Haute-Vienne sous la cote 29 F 1 – 473.

- Archives familiales.

- Registres paroissiaux et d'état civil sur Saint-Léonard et Limoges. Arch. dép. de Haute-vienne et Arch. municipales de Limoges (3J162, 1-19).

- Inventaires réalisés par le CGHML sur registres paroissiaux de Saint-Léonard.

- Registres de successions, Arch. dép. de Haute-vienne, 3Q 483, 4-10 ; registres service militaire Arch. dép. de Haute-vienne, 1 R 111 et 1 R 312.

Martine Tandeau de Marsac,
petite-fille de Francis Chigot.

Les zones d'ombre de l'affaire Barataud

Philippe Grandcoing

L'auteur : Philippe Grandcoing est l'auteur de nombreuses recherches sur Limoges et le Limousin aux 19e et 20e siècles. Familier des archives judiciaires, il a publié en 2022 avec Vincent Brousse un ouvrage sur l'affaire Barataud. Il s'est également lancé dans le roman policier historique avec *Les Enquêtes d'Hippolyte Salvignac* dont le sixième tome vient de paraître.

Résumé : Condamné en 1929 pour un double meurtre, celui du chauffeur de taxi Etienne Faure et celui de son jeune amant Bertrand Peynet, Charles Barataud a toujours nié être responsable de la mort du premier. L'enquête a pourtant prouvé qu'il avait forcément un lien avec cet assassinat. Mais Barataud s'est toujours muré dans son silence, refusant de donner aucun nom. Son attitude, sa personnalité, mais aussi le contexte de l'enquête et du procès, ont toujours laissé planer de nombreuses ombres sur cette affaire.

Si, en son temps et aujourd'hui encore, l'affaire Barataud intéresse le public et inspire ouvrages et articles[1], c'est parce qu'elle présente des dimensions propres à toute bonne intrigue policière. Outre le parfum de scandale qui l'entoure et la personnalité énigmatique voire controversée du principal protagoniste, elle conserve encore aujourd'hui une dimension mystérieuse et le doute plane toujours sur la culpabilité de Charles Barataud quant à l'assassinat du chauffeur de taxi Etienne Faure. En effet, après avoir reconnu le meurtre puis s'être rétracté, Barataud s'est finalement muré dans le silence. Niant avoir commis le crime mais refusant de mettre police et justice sur les traces d'un autre coupable, alors qu'il ne pouvait ignorer tout ou partie des circonstances du drame, il a contribué à brouiller les pistes, tandis que l'enquête menée de façon orientée, dans un climat de tensions exacerbées localement, a surtout cherché à l'accabler. Enfin, que Barataud soit coupable ou non, on ignore tout ou presque des derniers instants du chauffeur Etienne Faure ainsi que des éventuels mobiles du crime.

1 En un peu moins d'un siècle pas moins de six ouvrages ont été consacrés à l'affaire : Georges Avryl (pseudonyme de l'avocat Gaston Charlet), *Le Mystère Barataud*, Publica, 1929 ; André Salmon, *Le Secret de Barataud*, Ed Emile Paul frère, 1934 ; Jacques Brissaud et Jean Béchade-Labarthe, *L'Enigmatique Barataud*, Lanson, 1947 ; Alain et Josiane Deschamps, *L'Affaire Barataud*, Souny, 1985 ; Annie Brousseau, *Charles Barataud. Criminel ou martyr ?* Souny, 1995 ; Vincent Brousse et Philippe Grandcoing, *L'affaire Barataud. Une enquête dans le Limoges des années 20*, La Geste, 2022.

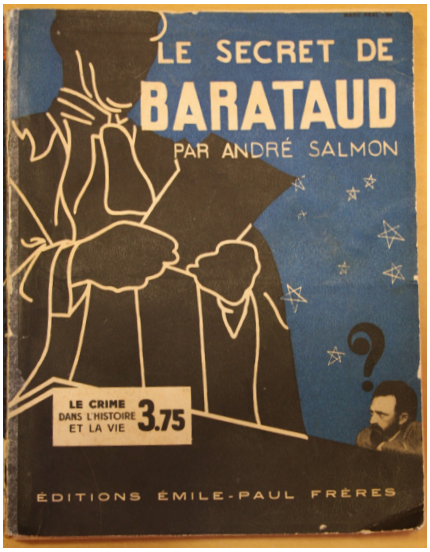

L'ouvrage consacré à l'Affaire Barataud par André Salmon en 1934 (coll. Bfm Limoges)

Une disparition mystérieuse

Rappelons les faits tels qu'ils ont pu être reconstitués par les enquêteurs depuis que, le 15 janvier 1928, Agnès Faure s'est rendue au commissariat de police pour signaler la disparition de son mari. Le jeudi 12, celui-ci avait reçu dans l'après-midi un coup de téléphone au garage Frugier, rue du Maupas, où il faisait réparer sa Chenard & Walker. On lui proposait une course d'environ 200 km et il devait retrouver dans la soirée son client, un certain M. Roux, chemin de Corgnac. Après avoir dîné à son domicile, rue Bernard-Palissy, il partit pour son rendez-vous peu après 19h. Personne ne l'a vu chemin de Corgnac. En revanche, deux heures plus tard, il échange quelques mots avec le patron de l'hôtel Salesse, cours Jourdan, à propos d'une course qu'il devait effectuer le lendemain matin. C'est la dernière fois qu'il a été vu vivant[2].

Une première question se pose donc. Qui est le mystérieux client que Faure devait prendre chemin de Corgnac ? Lui-même l'ignorait, puisqu'il avait déclaré à sa femme qu'il hésitait entre Roux le banquier et Roux le marchand de biens. Mais il se peut également que le client ait donné un faux nom. C'est d'ailleurs cet appel téléphonique qui avait rapidement mis les enquêteurs sur la piste de Charles Barataud, car une demi-heure avant que Faure ne reçoive cet appel au garage Frugier, Barataud s'y trouvait et avait demandé à qui appartenait la Chenard & Walker qui y était en réparation avant de discuter un moment avec Faure dans la cour du garage. Pourtant, lors du procès Frugier et son comptable jurèrent qu'ils avaient entendu une voix féminine à l'autre bout du fil…

Faure et son taxi disparaissent donc dans la nuit. Il semble à peu près certain que c'est cette Chenard & Walker qui a été vue s'avancer dans le chemin de Savignac, quittant la route de Bellac, à la sortie nord de Berneuil. Les époux Certoux étaient formels et leur témoignage était très précis. Il était 21h 55. La voiture est restée stationnée 17 minutes, personne n'en est descendue[3]. Puis elle a fait demi-tour et a repris la direction de Limoges. On est là à trois kilomètres et demi du pont de la Varogne où sera découvert par la suite le cadavre de Faure et à quatre kilomètres de l'endroit où la voiture de Barataud, une Panhard, a été retrouvée accidentée le lendemain matin.

Il est donc à peu près certain que ce soir-là, vers 22 h, s'est déroulé un drame impliquant Faure, sans doute une ou plusieurs personnes passagères de son taxi et le ou les occupants de la Panhard. Guet-apens ? Dispute ? Il est impossible de se prononcer et même les circonstances de sa mort ne sont guère précises. L'autopsie du cadavre a été réalisée plus d'une semaine après le crime (le rapport est en date du 27 janvier) et le docteur Raymondeaud reconstitue un scénario qui accrédite la thèse du traquenard, le chauffeur étant froidement assommé alors qu'il essayait de dépanner la Panhard. Il a relevé au total deux traces de coups violents à la tête, une

2 La plupart des informations présentées ici sont issues du dossier d'instruction (arch. dép. Haute-Vienne, 5 U 448) et, accessoirement, des journaux locaux (pour l'essentiel *Le Courrier du Centre*, *le Populaire du Centre* et *le Travailleur du Centre-Ouest*).

3 Arch. dép. Haute-Vienne, 5 U 448, audition des époux Certoux par la gendarmerie de Bellac, 30 janvier 1928.

fracture de la clavicule et l'éclatement du rein gauche. Selon lui « pour être atteint comme il l'a été, il fallait que Faure eût le corps et la tête penchés en avant, son meurtrier se tenant à sa gauche. Cette position est celle de l'homme qui cherchait, dans le moteur, la raison de la panne. La fracture de la clavicule est dans la dépendance de la position prise par Faure. Il avait la main gauche ou les deux mains engagées dans le moteur, manipulant les pièces […]. C'est encore de cette position que procède la rupture du rein gauche »[4]. Que ces deux dernières blessures soient la conséquence de la chute du corps depuis le parapet du pont de la Varogne jusqu'au lit du Vincou (soit une dizaine de mètres) n'est même pas envisagé par le légiste...

déposition au commissariat avant d'être officiellement interrogé dans le cadre de l'enquête[5]. Le récit qu'il fait de la matinée du 13 janvier passée en compagnie de Charles Barataud et de Lascaux, un marchand de bois de Brive descendu la veille au soir à Limoges est en effet édifiant. Roux et Lascaux avaient rendez-vous avec Barataud pour conclure une colossale vente de bois, estimée à 600 000 francs. La transaction est nimbée de mystère, mais cela peut se comprendre au regard de l'importance de la somme. Il avait été question dans un premier temps d'une propriété sise du côté de La Croisille-sur-Briance, d'un propriétaire méfiant qui souhaitait garder l'anonymat et ne voulait être payé qu'en liquide pour, au



Le pont de la Varogne et la vallée du Vincou où fut retrouvé le cadavre de Faure (coll. part.)

Un improbable guet-apens

Il faut dire qu'entretemps un témoignage majeur avait radicalement orienté les investigations de la police et de la justice : les déclarations de Pierre Roux. Celui-ci a été dans un premier temps contacté par Agnès Faure, puis est allé faire une première

final, un rendez-vous avancé à 4 heures du matin, en pleine nuit donc, à l'hôtel de Bordeaux où Lascaux était descendu. Or c'est au volant du taxi Faure que Barataud s'y présente et annonce qu'ils vont tout d'abord aller dépanner sa voiture accidentée sur la route de Bellac avant de retrouver un

4 *Ibid.,* rapport d'autopsie du 27 janvier 1928. Le docteur Raymondeaud situe l'heure du décès entre 22 h 30 et 23 h au regard de l'état du bol alimentaire.

5 *Ibid.,* déclaration du 17 janvier 1928 devant l'inspecteur Gernolles.

peu plus loin le vendeur. Il n'est plus question de la Croisille-sur-Briance, alors que la veille Barataud avait proposé d'y passer la nuit dans un hôtel. Arrivés à hauteur de la Panhard, les trois hommes tentent de dégager la voiture, mais ses roues sont bloquées par le tronc d'un petit arbre couché en travers. Comme Lascaux signale qu'il faudrait un outil pour faire levier, Barataud s'absenta un instant et revient avec une hache. Mais leurs efforts restèrent vains. Ils reprirent un instant leur route avant de s'arrêter un peu plus loin pour attendre en vain le mystérieux vendeur de bois. Puis ils firent demi-tour et rentrèrent à Limoges.

Plus encore que la rencontre Faure-Barataud l'après-midi précédant la disparition du chauffeur de taxi, c'est ce récit qui va accréditer la thèse d'un Barataud impliqué dans le crime. Plusieurs raisons à cela. Tout d'abord, Roux donne à ses propos tenus devant les policiers un ton dramatique, attitude qui sera aussi la sienne le jour du procès. À l'en croire, il a échappé avec Lascaux à un guet-apens mortel, Barataud ayant projeté de les assassiner à coups de hache, seule leur méfiance et leur vigilance l'en ayant empêché. Ce récit, il le réitérera devant la cour d'assises le 4 juin 1929. Pierre Roux offre ainsi à l'accusation à la fois un scénario du crime et un mobile. Barataud aurait dans un premier temps tué Faure pour récupérer son taxi et, dans un second temps, envisageait de se débarrasser de Roux et de Lascaux afin de mettre la main sur le montant de la vente des bois. La disparition de Faure ne serait que le premier acte d'un plan machiavélique. C'est ce que confirme Lascaux devant le juge d'instruction le 23 janvier 1928 : « mon impression est nette que j'ai échappé à un grand danger et que Barataud avait l'intention bien arrêtée de m'assassiner pour me voler la forte somme dont il pouvait me croire porteur ». Mais ce n'est que sur interpellation du magistrat qu'il affirme cela après avoir livré sa version de la tentative de dépannage de la Panhard de Barataud dans laquelle il ne laissait rien entendre de tout cela[6]. Lors du procès, Me Masse, avocat de Barataud, marqua un point le 4 juin lors qu'il donna lecture d'une lettre de Lascaux en date du 14 janvier proposant de fixer un nouveau rendez-vous pour la visite des bois. Et de conclure : « vous qui considériez Barataud comme un assassin, vous n'hésitiez pas à reprendre des pourparlers d'affaire avec cet homme »[7].

L'accusation est donc bien fragile d'autant plus que Barataud, la hache à la main, préfère la passer au marchand de bois plutôt que de frapper. Aurait-il flanché à la dernière minute, l'attitude de Roux, se tenant toujours derrière Lascaux de façon à le protéger, l'en aurait-il dissuadé ? Avait-il compris que son coup était raté lorsqu'il apprit en chemin que Lascaux n'avait pas la somme sur lui ? C'est ce qu'affirmèrent les deux hommes et c'est ce que retint l'accusation. Mais si l'on y regarde de plus près, pas grand-chose ne tient dans ce scénario. Tout d'abord, l'arme prévue pour perpétrer ce double crime : une hache… On l'avouera, on a trouvé plus pratique et ce d'autant plus qu'on a retrouvé par la suite un revolver dans la voiture de Barataud. Mais cette hache, dont personne n'est parvenue à établir la provenance[8], a fortement orienté les conclusions du légiste, qui a voulu y voir l'instrument contondant ayant occasionné les deux lésions sur le crâne de Faure. D'autre part, il était très improbable que la transaction fut conclue le jour même et qu'un marchand de bois parte en pleine nuit sur les routes avec une telle somme en poche. D'autre part, il ne semble pas que Barataud ait eu des problèmes d'argent. On en veut pour preuve son attitude vis-à-vis de la fortune familiale. Celle-ci, constituée pour l'essentiel d'immeubles à

6 *Ibid.,* procès-verbal d'audition du 23 janvier 1928.

7 L'incident est longuement relaté dans Alain et Josiane Deschamps, *op.cit.*, p. 124-125.

8 Barataud dit être parti de son domicile avec une hache avec lui dans la perspective de dépanner sa voiture, alors que Lascaux prétend qu'elle était cachée aux environs de l'endroit où la Panhard était accidentée (version qui en fait potentiellement l'arme du crime). On retrouva bien une hache au manche cassé chez les Barataud, mais la bonne affirma qu'elle avait été cassée postérieurement à l'arrestation de Charles.

Limoges et de carrières de kaolin, est gérée par son père. Mais, dans les faits, Charles en est l'unique héritier avec sa tante, Héloïse, suite au décès de trois des quatre enfants de Jean-Baptiste Bernède, son grand-père maternel mort en 1884 et à la disparition de son frère aîné en 1917[9]. Or il n'a jamais demandé que les partages soient effectués et il dispose annuellement de plusieurs dizaines de milliers de francs que lui donne son père. Certes, cela ne prouve rien, mais rend le mobile moins crédible.

L'étrange M. Roux et le sulfureux Fred Escorne

Il faut surtout souligner ici que tout ou presque repose sur le témoignage de Pierre Roux. Or celui-ci souffre d'une réputation pour le moins controversée sur la place de Limoges. En effet, il avait été condamné à six ans de travaux forcés en 1915 pour diverses escroqueries, la plupart réalisées alors qu'il était employé à la Trésorerie générale à Limoges. Ses malversations se chiffrant à des dizaines de milliers de francs-or lui permettaient de mener grand train, d'entretenir une maîtresse, de jouer aux courses… Seule la mobilisation générale du 2 août 1914 mit un terme à ses agissements, le poussant à une tentative de suicide (peut-être simulée) et conduisant à son arrestation[10]. À Limoges, on ne l'a pas oublié et le dossier d'instruction conserve plusieurs lettres demandant à la justice d'enquêter sur cet individu au passé trouble[11]. Et le juge d'instruction a soin de demander à Lascaux s'il pense que Roux était dans cette affaire de guet-apens un complice ou une victime. La réponse du marchand de bois plaide en faveur de Roux, mais on ne peut pas dire qu'il soit péremptoire : « en ce qui concerne le point délicat de savoir si Roux était, comme moi une victime désignée ou au contraire s'il était d'accord avec Barataud, je ne puis me prononcer, je croirais plutôt à sa bonne foi »[12]. Quant au portrait dressé par l'inspecteur Gernolles, en charge d'enquêter sur lui, il laisse entendre que Roux, tout en continuant à beaucoup dépenser et à entretenir une maîtresse, a regagné la confiance d'une partie de ses concitoyens : « Beau parleur, présentant bien, actif, il paraît avoir reconquis par son travail et sa conduite l'estime dont il jouissait avant ses condamnations. Il a désintéressé volontairement une grande partie de ses créanciers (détournement de la Trésorerie). Il en a justifié. Paraît travailler à son relèvement et à sa réhabilitation »[13]. L'attitude de Roux lors de l'enquête et du procès s'explique donc vraisemblablement par son passé et son caractère. Menteur, affabulateur, il l'est sûrement, et peut-être même de façon pathologique. Mais il a sans doute aussi voulu détourner d'éventuels soupçons lorsqu'il a compris qu'il était mêlé, de près ou de loin, à la mort d'un chauffeur de taxi.

Cette vente de bois reste donc nimbée de mystère. Nul n'a jamais su qui en était le vendeur ni où elle était située. Ni même si elle existait vraiment. D'ailleurs, plusieurs marchands sur la place de Limoges, contac-

9 Sur la fortune des Barataud, voir Philippe Grandcoing, « Crime, scandale et polémique au cœur des Années folles : retour sur l'affaire Barataud », *D'onte Ses ?,* automne-hiver 2022.

10 Un doute existe également quant à la tentative de suicide de sa maîtresse, une musicienne allemande. N'a-t-elle pas plutôt été défenestrée par son amant ? L'instruction n'a jamais permis de trancher et Roux ne sera pas poursuivi pour tentative d'homicide. Pour une vision complète de l'affaire Roux se reporter au dossier d'instruction (arch. dép. Haute-Vienne, 5 U 415).

11 À titre d'exemple cette lettre reçue le 21 janvier par le juge d'instruction : « le public limousin s'étonne avec juste raison que vous n'ayez pas encore fait arrêter le triste citoyen, le tupette (on doit vouloir désigner par là quelqu'un qui ne manque pas de culot, de toupet), le voleur, le bandit, l'agent d'affaires véreux et besogneux qui se nomme Roux. Vérifiez son casier judiciaire vous verrez que ce triste sire a été capable d'avoir armé le bras de Barataud, en préparant le guet-apens tout entier à son profit. Il a promis une somme d'argent à l'assassin, pourquoi ? il a trouvé Lascaux de Brive ; mais l'opinion attend de connaître le propriétaire vendeur du soi-disant bois. Roux doit le connaître. Faites coffrer cet oiseau et vous verrez parler Barataud ». Elle est signée d'« un groupe de citoyens qui vous prient de faire toute justice et qui se promettent de vous donner des renseignements qu'ils peuvent recueillir en ville » (arch. dép. Haute-Vienne, 5 U 448).

12 *Ibid.*, procès-verbal d'audition du 23 janvier 1928.

13 *Ibid.*, rapport du 13 mars 1928.

tés, n'avaient pas donné suite. Qu'il y ait eu tentative d'escroquerie, ou simplement « bon tour à jouer » comme le prétendra Barataud qui aurait voulu se venger de Roux, c'est probable. Mais cela n'explique par la mort de Faure. De plus, si Roux est peut-être mêlé à l'affaire, il ne semble pas avoir quitté son domicile de Vanteaux, dans les faubourgs de Limoges, le 12 au soir, ce que confirme son épouse et sa mère. Il faut donc chercher un coupable ailleurs.

L'emplacement du lieu du crime (puisqu'on peut supposer que Faure a été tué près de l'endroit où la voiture de Barataud a été retrouvée accidentée et du lieu où on a caché son corps) et l'affaire de la vente des bois ont également mis les enquêteurs sur la piste d'un autre suspect : Fred Escorne. Ce jeune homme de vingt-deux ans a en effet mauvaise réputation. Partageant son temps entre Paris et le château du Verger sur la commune de Roussac, à quelques kilomètres du pont de la Varogne, il fréquente Barataud et d'autres noceurs de Limoges, mais aussi des femmes de petite vertu. Il est même soupçonné de pratiquer la « traite des blanches » dans un rapport de police[14]. Surtout l'homme est un panier percé qui est en train de dilapider la fortune familiale dont il a hérité jeune. Les relevés des inscriptions hypothécaires montrent ainsi qu'au moment de l'affaire, il a emprunté pour plus de 130 000 francs[15]. Qu'il ait tenté de trouver de l'argent illégalement n'aurait rien d'étonnant. Mais Fred Escorne ne pouvait guère être sur les lieux du crime la nuit de la disparition de Faure puisque le 12, vers 20 h, il était arrêté à Paris suite à une rixe avec des étudiants indochinois[16].

Le secret de Charles Barataud

Il faudrait donc conclure à une rencontre, imprévue ou préméditée, de Barataud, au volant de sa Panhard, et de Faure, conduisant son taxi, au bord de la route de Bellac, à proximité du pont de la Varogne. Là, intentionnellement ou non, Barataud tue le chauffeur. Ne pouvant repartir avec sa propre voiture, il rentre à Limoges au volant de la Chenard & Walker. C'est dans cette voiture qu'il sera vu à plusieurs reprises entre le vendredi 13 au matin et le dimanche 15 au soir, cherchant à la cacher d'abord à Bon-Abri (C^ne^ du Vigen) dans la propriété qu'y possède



Le taxi de Faure noyé dans la Creuse à Argenton (arch. dep. Haute-Vienne, 5 U 448)

14 *Ibid.*, rapport de l'inspecteur de police mobile Bouscatel du 16 février 1928.

15 Et entre décembre 1928 et avril 1929, il vend pour 160 000 francs de biens immobiliers (*ibid.*, 4 Q 14-211, 213 et 222, registre des inscriptions hypothécaires, bureau de Bellac).

16 *Ibid.*, 5 U 448, rapport de la préfecture de police de Paris du 30 janvier 1928.

la famille de son jeune amant Bertrand Peynet, puis l'abandonnant du côté de Saint-Maurice-La-Souterraine, avant de finalement la précipiter dans la Creuse à Argenton.

Charles Barataud dira toujours, au cours de l'instruction puis du procès, qu'on lui avait appris le 12 au soir que sa voiture était en panne sur la route de Bellac et qu'on lui mettait à disposition le taxi de Faure pour la remplacer. La Chenard avait été garée rue Auguste Renoir dans la nuit du 12 au 13, à quelques centaines de mètres de son domicile (et subsidiairement encore plus près du domicile de la maîtresse de Roux). Barataud, lui, n'avait pas quitté Limoges, garant sa Panhard place Denis-Dussoubs pour se rendre au cinéma. Il aurait constaté à l'entracte qu'on la lui avait empruntée – ce qui semble avoir été une pratique fréquente – et n'aurait eu des explications, fort imprécises, que plus tard dans la soirée.

Malheureusement pour Barataud, personne ne fut en capacité de confirmer ses dires. L'ouvreuse du cinéma se souvenait bien l'avoir vu acheter un billet pour le film *Dans les mailles du filet*, mais fut incapable de préciser de quel jour de la semaine il s'agissait. Et personne ne se souvient l'avoir vu à l'entracte au café Victor où il prétend être allé. Les enquêteurs ne sont sûrs de sa présence à Limoges qu'après 23 h, ce qui lui laissait tout le temps de revenir du pont de la Varogne.

Force est de reconnaître qu'il y a quelque chose d'illogique dans le comportement de Barataud. S'il est effectivement le meurtrier de Faure, il est plus que maladroit de sa part de multiplier les déplacements au volant de son taxi. Passe encore pour le matin du 13, si son intention était bien d'attirer Roux et Lascaux dans un traquenard. Mais après ? Il semble plus probable qu'il ait ignoré au départ tout ou partie du drame, qu'il ait accepté de rendre service en cherchant à cacher puis détruire la Chenard. Peu à peu, il s'est enferré dans une situation inextricable, se rendant complice d'un crime qu'il n'avait pas commis. Pourquoi alors, ces faux aveux puis ces versions tronquées, ces demi-vérités, qu'il réitérera jusqu'en cour d'assises, rendant sa défense bien maladroite ?

Rappelons ici sommairement la chronologie. Dans la nuit du 16 au 17 janvier, Charles Barataud passe aux aveux devant le commissaire Fressard : il a effectivement tué Faure, parce qu'il ne roulait pas assez vite, dans une crise de folie causée par les séquelles du paludisme. Mais tout est faux, et les lieux et les circonstances : il prétend l'avoir tué d'un coup de revolver alors qu'ils roulaient sur la route de Paris et avoir jeté son corps dans une carrière abandonnée du côté de Razès[17]. La découverte du corps de Faure dans un bras mort du Vincou à hauteur du pont de la Varogne démolira point par point cette première version des faits. Après avoir tué son amant Peynet le 17 au matin, Barataud s'enfermera dans le système de défense que nous avons déjà exposé et dont il ne se départira pas par la suite. À la question du juge d'instruction « comment la voiture de Faure était-elle à votre disposition ? » il répond : « je ne le dirai jamais »[18]. À son procès, alors que le président Teyregeol lui demande de nommer les individus qui ont emprunté sa Panhard, il répond : « je ne peux pas répondre. J'ai contracté l'engagement d'honneur de ne pas livrer de nom »[19].

C'est là le secret de Barataud autour duquel tournent toutes les spéculations. Pour ceux qui le pensent coupable, ce secret n'en est pas un. C'est une invention destinée à le disculper et à le faire passer pour un homme d'honneur. Gaston Charlet, avocat de la veuve Faure s'efforça dans sa plaidoirie de démolir l'argument de la parole d'honneur : « c'est le Barataud de chez Lucette qui se prétend le dépositaire d'un secret ? C'est le Barataud de chez Lucette qui se sacrifie ? D'honneur,

17 *Ibid.*, audition du 17 janvier 1928 par le commissaire Fressard.

18 *Ibid.*, interrogatoire du 4 février 1928.

19 Cité par Alain et Josiane Deschamps, op. cit., p. 100.

il n'en a jamais eu. Je dirais plus : c'est un larron d'honneur ! »[20]. Pour Jacques Brissaud et Jean Béchade-Labarthe, auteurs d'un fort documenté mais oublié *L'énigmatique Barataud* paru en 1947, l'attitude de Barataud relève à la fois de son imagination fertile et d'une froide stratégie destinée à éviter la peine de mort. « La folle du logis va devenir la deuxième nature de Charley [surnom de Charles Barataud], écrivent-ils. Il l'appelle à son aide, il en use avec une richesse et une ingéniosité d'application dignes de faire de lui le type parfait du mythomane. Ses chimériques élucubrations chercheront à se réaliser, à renforcer ses passions. Son hyperactivité imaginative va devenir une des dominantes de son caractère »[21]. Mais c'est aussi selon eux un calculateur. Ils analysent ainsi ses premiers aveux devant le juge d'instruction :
« Il reconnaît tous les faits que les renseignements précis ne lui permettent pas de contester. Il sait adapter ces faits indéniables à la situation exceptionnelle d'homme d'honneur forcé au mensonge. C'est le jeu de cache-cache. Que l'on ne se méprenne pas, il faut une grande adresse et une bonne mémoire. Car à une défaillance dans le système, c'est la guillotine à l'horizon »[22].

Dénier à Barataud un quelconque sens de l'honneur renvoie à la représentation mentale dominante de l'époque. Un débauché, un homosexuel, un parvenu, ne saurait se comporter ainsi. Et encore moins un meurtrier. Donc si Barataud est coupable[23], il ne peut être un homme d'honneur. Ainsi s'élabore le raisonnement qui rend incompréhensible aux yeux de nombre de ses contemporains son attitude durant le procès. Mais, si l'on adopte le point de vue inverse en écartant donc a priori sa culpabilité, pourquoi Barataud n'a-t-il pas mis la justice sur la piste du véritable meurtrier ?



Fascicule rédigé par l'avocat Gaston Charlet sous le pseudonyme de Georges Avryl (coll. part.)

Beaucoup ont considéré que tout dans le comportement de l'accusé amenait à conclure que Peynet était sans doute son complice, voire le véritable assassin de Faure. Barataud et Peynet ont passé beaucoup de temps ensemble entre le 12 et le 14 janvier et un des derniers gestes de Barataud encore libre dans la nuit du 15 au 16 est de passer un coup de téléphone à l'hôtel Terminus de Brive où est descendu Peynet avec sa maîtresse Bernadette Brel. La mort de Peynet, qui était peut-être une tentative avortée de double suicide, serait aussi une forme d'aveu de sa culpabilité, Les deux hommes n'ayant d'autre alternative que de mourir ou d'être poursuivis pour le meurtre de Faure. Maître Chautemps, l'avocat de la famille Peynet, l'a bien compris et il entame sa plaidoirie en soulignant la douleur de ses clients : « c'est, en effet, le paradoxe inouï de cette affaire qu'une partie civile, dont le fils a succombé à un meurtre reconnu, reçoive du coupable, en guise d'excuses et de remords,

20 *Ibid.*, p. 144.

21 Jacques Brissaud et Jean Béchade-Labarthe, op. cit., p. 36.

22 *Ibid.*, p. 151.

23 Quoique n'étant pas un délit dans le code pénal français, l'homosexualité est souvent considérée comme une circonstance aggravante dans les affaires criminelles de l'époque (voir Florence Tamagne, *Mauvais genre ? Une histoire des représentations de l'homosexualité*, La Martinière, 2001).

l'intolérable outrage d'une accusation infamante, et que l'accusé ne trouve d'autre système de défense que de charger de ses crimes la mémoire d'une de ses victimes ! Barataud n'a pas cessé de dénoncer celui qu'il prétend coupable et je vais vous dire son nom : c'est Bertrand Peynet »[24].



L'énigmatique Bernadette Brel, sûrement un des personnages-clé de l'affaire (coll. part.)

Peynet pouvait-il être le meurtrier de Faure ? C'est possible, même si deux témoignages, tardifs et pour l'un douteux, affirment qu'il était à Limoges vers 21-22 h le soir du crime. Il s'agit d'une part des déclarations d'une prostituée, Cécile Lépée, demeurant au-dessus du fameux bar Chez Lucette rue des Vénitiens. La première fois, elle déclara au juge d'instruction avoir vu Peynet après 23 h au café de la Paix. Six moins plus tard, elle déclara l'y avoir vu rentrer au plus tard à 22 h 30, ce qui changeait tout[25]. D'autre part, le 30 octobre 1928, soit dix mois après les faits, deux étudiants, amis de Peynet sont auditionnés par le juge d'instruction. L'un déclare avoir vu Peynet à l'entracte du cinéma le Tivoli, l'autre ne se souvient de ne l'avoir croisé qu'après la fin du film, vers minuit trente. À l'appui des déclarations innocentant son fils, le père Peynet présenta un billet de cinéma, le n°03095, correspondant à une série émise par le Tivoli le soir du 12 janvier. Mais il ne le fit que le 15 février, délai qui peut questionner quant à sa provenance réelle. Y aurait-il eu tentative de la part d'amis de Peynet et de sa famille de sauver sa réputation ? C'est possible.

On trouve là une des caractéristiques de l'enquête et du procès : la volonté de la part des autorités policières et judiciaires, voire d'une partie de la population, d'éviter que la bonne société locale ne soit éclaboussée par quelque scandale. Ce fut sûrement un des motifs qui poussa le commissaire Fressard à négocier avec Barataud la remise de lettres et photographies compromettantes, voire, peut-être, à lui laisser la possibilité de mettre fin à ses jours. On retrouve une même attitude envers la maîtresse de Bertrand Peynet, Bernadette Brel, l'épouse du docteur Frenay. Interrogée par deux fois au début de l'enquête, ayant pu fournir un alibi pour la soirée du 12 – elle n'avait pas quitté son appartement du boulevard de Fleurus, ses domestiques pouvait le confirmer – elle n'avait plus été entendue par la suite et sa déposition lors du procès fut des plus lénifiantes. C'est aussi sans doute pour cela qu'on ne chercha pas vraiment d'éventuels complices à Barataud (ou à Peynet), ce qui suscita bien des interrogations dans la presse, notamment lors du procès. Car une fois exposée la thèse de l'accusation, le scénario semblait impossible à réaliser sans un ou plusieurs complices. Une fois l'hypothèque Escorne levée, il ne restait plus que Peynet comme éventuel, mais désormais définitivement muet, complice. On ne chercha guère à savoir qui étaient les deux hommes et la femme (d'autres témoignages parlent seulement d'un couple) qui attendait Barataud à la gare d'Argenton-sur-Creuse après qu'il a précipité la Chenard & Walker dans la rivière.

24 Cité par Alain et Josiane Deschamps, op. cit., p. 146.

25 Arch. dép. Haute-Vienne, 5 U 448, auditions du 10 février et 29 septembre 1928.

Focalisée dès le début sur la seule personne de Charles Barataud, orientée très tôt sur la piste d'un éventuel guet-apens tendu par Roux qui cherchait sans doute à ne pas être soupçonné d'avoir trempé dans la disparition du chauffeur de taxi, l'enquête a négligé certaines pistes, même si on ne peut pas la qualifier de bâclée, bien au contraire. Le changement de magistrat instructeur au cours de la procédure a également nui à la qualité du dossier, de nouvelles investigations n'ayant été lancées que plusieurs mois après les faits, rendant certains témoignages imprécis, à moins qu'ils n'aient été influencés par ce que l'on savait, ou croyait savoir, de l'affaire. Le système de défense de Barataud a fait le reste.

Le meurtre de Peynet : un crime passionnel ?

Que peut-on conclure de tout cela ? Les circonstances de la mort du chauffeur de taxi Étienne Faure resteront sans doute à jamais ignorées. Tout comme l'éventuel mobile de l'assassin et de ses probables complices. Si on ne peut envisager une mort accidentelle, l'autopsie écartant catégoriquement cette hypothèse, en revanche, rien ne prouve que le crime ait été prémédité et qu'il ait un lien avec la vente de la coupe de bois le lendemain. On peut imaginer une discussion qui tourne mal, une altercation entre des noceurs de la bourgeoisie locale et un homme du peuple qui en sait trop, en voit trop ou en demande trop. Le champ des possibles est vaste. Mais une chose est presque certaine : Peynet devait être présent. Et c'est probablement par amour pour celui-ci que Barataud s'est enferré dans ses demi-aveux après s'être lourdement compromis au volant de la Chenard & Walker. Brisé par la fatigue – il n'a jamais dormi plus de trois ou quatre heures d'affilée entre le 12 et le 15 janvier – réalisant qu'il ne pouvait se disculper qu'en accablant son amant, ou comprenant que celui-ci l'avait d'une façon ou d'une autre trahi, il n'a vu d'autre issue que la mort, la sienne mais aussi celle de Bertrand Peynet. Mais lui ayant survécu il est obligé de se taire, pour ne pas salir l'être cher et peut-être plus encore pour que son sacrifice conserve tout son sens. Là réside peut-être le véritable secret de Charles Barataud : celui d'un amour immense, d'un amour trahi et donc d'un amour indicible.

Philippe Grandcoing

cercle de généalogie et d'histoire des marchois et limousins

Association Loi 1901 (J.O. du 20 juin 1979)
Membre de la fédération française de généalogie

ADHÉSION / ABONNEMENT
(ou RENOUVELLEMENT)

54, rue Pierre et Marie Curie - 87000 Limoges
05 55 33 43 12 Courriel : cghml@cghml.fr
Sites : www.cghml.fr - www.cghml.com - www.filiatheque.fr

Adhésion directement en ligne sur le site : www.cghml.fr

COORDONNÉES

M. ☐, Mme ☐, Association ☐, Autre (préciser) ☐ :

NOM : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : ..... Pays : .....

Téléphone (facultatif) : ..... Numéro d'adhérent (actuel ou ancien) : .....

Année de naissance (facultatif) : ..... Profession (facultatif) : .....

COORDONNÉES ÉLECTRONIQUES

Adresse électronique : .....

☐ J'ai bien noté que le fait de déclarer mon adresse électronique me permettra d'accéder à l'espace adhérent des sites internet du Cghml, de recevoir 500 points pour accéder à la base de données et de recevoir chaque trimestre la *Lettre de D'onte ses ?* directement dans ma boîte de messagerie ;

☐ Si je ne déclare pas d'adresse électronique je recevrai la lettre trimestrielle sous forme papier, à mon domicile.

MON RÈGLEMENT (Les chèques doivent être libellés à l'ordre du Cghml)

- Cotisation annuelle seule[1] (échéance 31/12 de l'année en cours) : ..... 28 €
- Cotisation découverte[2] (valable entre le 1er août et le 31 déc.) : ..... 15 €
- Abonnement à la revue semestrielle *D'onte ses ?* par année civile (2 numéros) : ..... 30 €
- DUO (cotisation + abonnement à la revue semestrielle - 2 numéros) : ..... 52 €

- Supplément pour routage hors métropole : ..... 10 €
- Supplément pour internaute désirant recevoir la version papier de la *Lettre de D'onte ses ?* : .....14 €

Je fais un don en complément de ma cotisation ..... : ..... €

TOTAL ..... : ..... €

Je recevrai un reçu fiscal sur le montant de mes cotisation et don.

Fait à ..... le ..... Signature :

1. Mon **adhésion en année pleine**, part du jour de l'inscription dans le fichier des adhérents et s'arrête le 31 décembre de l'année en cours.
2. Mon **adhésion découverte** part du jour de l'inscription dans le fichier des adhérents et reste valable jusqu'au 31 décembre. Je reçois 250 points avec mon code d'accès au site internet.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée et du RGPD du 25 mai 2018, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au Cghml :

54 rue Pierre et Marie Curie - 87000 Limoges / tél : 05 55 33 43 12 / courriel : cghml@cghml.fr